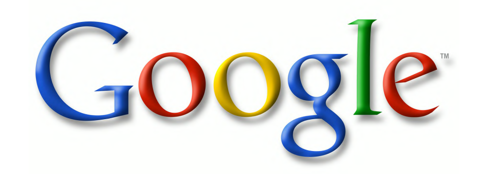


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

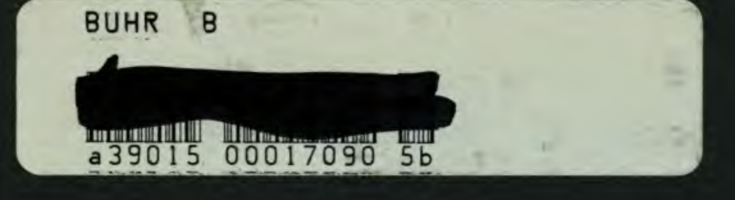
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

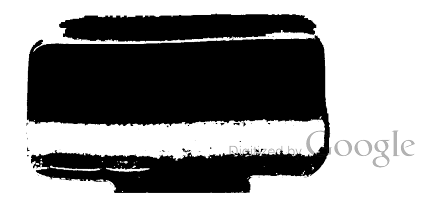
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



Digitized by Google




Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AMIRAL

COLIGNY

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

JULES TESSIER

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE POITIERS

PARIS

SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS

33, RUE DE SEINE ET RUE DES SAINTS-PÈRES, 33

—

1872

Tous droits réservés.

182

Digitized by Google

DC
112
.C6
T34

Digitized by Google

577119-013

INTRODUCTION

Bien qu'on ait beaucoup écrit sur l'amiral Coligny, il est pourtant un côté moral de sa vie que les biographes et les historiens ont pour la plupart laissé dans l'ombre jusqu'à ce jour. Ceux mêmes qui l'ont entrevu, se sont contentés de l'effleurer en passant.

Peu d'hommes, croyons-nous, se sont fait du devoir une plus haute idée que l'amiral Coligny. Mais il n'est pas toujours facile, même à l'homme le plus honnête, de bien discerner quel est le devoir. Il est, en effet, des époques agitées où les cœurs les plus purs se troublent, où les esprits les plus droits s'égarent, où la conscience humaine cherche, inquiète, incertaine, sans le découvrir jamais d'une vue nette et claire, le vrai chemin de l'honneur.

Coligny vécut à l'une de ces époques terribles. De

Digitized by Google

là, les hésitations, les fautes, les douleurs de cet honnête homme, qui, toute sa vie, s'efforça de concilier tous ses devoirs, de rester en même temps fidèle à son roi, à son pays et à son Dieu. De là, dans son âme, une de ces luttes mystérieuses, qui ne sont pas sans intérêt, même à côté des luttes retentissantes engagées alors sur les champs de bataille de la France.

C'est cette histoire toute intime que nous essaierons de suivre et de retracer de 1555 à 1572, depuis le jour où se révèlent les premières sympathies de Coligny pour la Réforme, jusqu'à l'heure fatale de sa mort.

Nous en avons recherché les éléments épars dans les nombreux mémoires du temps, *protestants*, *ligueurs* ou *politiques*.

Nous avons, en outre, consulté avec soin les témoignages étrangers : les papiers d'État du cardinal Granvelle, les relations des ambassadeurs vénitiens et toscans, les importantes publications de MM. Gachard et Groen van Prinsterer; le Calendar of state papers, et les nombreux documents anglais cités soit par Forbes et Froude, soit par le duc d'Aumale dans son histoire des princes de la maison de Condé...

Toutefois on ne connaît bien le caractère d'un homme que par sa correspondance. Heureusement celle de Coligny a été conservée en partie. Quelques-unes de ses lettres sont insérées dans les mémoires

Digitized by Google

du temps. Plusieurs autres ont été recueillies et publiées de nos jours par la Société d'histoire du Protestantisme français. Nous avons eu enfin la bonne fortune d'en trouver à la Bibliothèque nationale un certain nombre que nous croyons inédites encore. Ce sont ces lettres mêmes d'une grande écriture si nette et si belle, d'un style si ferme et si franc qui nous ont le mieux permis de juger et d'apprécier l'Amiral.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Juillet 1555 — Juillet 1559.

Expédition de Villegagnon au Brésil. — Campagne de Saint-Quentin. — Captivité de l'Amiral.

Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, écrivait, le 26 août 1556, au connétable de Montmorency, son oncle :

« Jaurois grand tort si je me pleignois de dire
» que je luy (au roi) eusse demandé quelque chose
» qu'il m'eust refusée. Aussy est-il juge et vous
» tesmoing monseigneur si je lay gueres importuné
» pour les biens ausquels je ne me suys pas gueres
» amusé jusques à cette heure, estimant trop plus
» sa bonne grâce et avoir bon visage de luy que les
» biens de ce monde (1). »

Ces biens qu'il dédaigne lui étaient venus en abondance. Nommé colonel et capitaine général de l'infanterie française, le 29 avril 1547; gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, le 9 septembre 1551;

(1) Bibl. nat. Mss. f. f. 3122, f. 40. Voir *Pièces justificat.*, A.

Digitized by Google

amiral de France et de Bretagne, le 11 novembre 1552; gouverneur de Picardie et Artois, le 25 juin 1555, il avait eu l'honneur de signer la paix du 24 mars 1550, qui rendait Boulogne à la France, et le 5 février 1556, la trève de Vaucelles, qui nous abandonnait implicitement les Trois-Évêchés. Toutes ces charges et faveurs, qu'il n'avait ni recherchées ni mendiées, il était trop modeste et trop sérieux pour les regarder comme une récompense due aux brillants et téméraires exploits de sa jeunesse, encore moins comme un privilége attaché à sa naissance. D'une honnêteté assez scrupuleuse pour bien comprendre toute l'étendue de ses devoirs, il avait l'intelligence et le génie nécessaires pour les bien remplir. Gouverneur de province, nous le verrons bientôt prêt à faire pour le salut de sa province et du royaume le sacrifice de sa vie et de sa réputation militaire; amiral, il a déjà jeté les fondements de la puissance coloniale de la France; colonel de l'infanterie française, il l'a réorganisée, disciplinée; il a rédigé les fameuses *Ordonnances*, qui lui valent les éloges des plus grands capitaines de l'époque, et, ce qui vaut mieux, les bénédictions de tout un peuple protégé désormais contre l'effrénée licence des gens de guerre.

Tant et de si loyales intentions, tant de signalés services méritaient certes de lui conserver à jamais cette bonne grâce royale, la plus chère et la meilleure récompense qu'il ambitionnât en ce monde.

Digitized by Google

Or, au moment même où il écrivait les lignes citées plus haut, cette bonne grâce s'était évanouie déjà. Coligny le savait, et d'un ton où perce la tristesse de l'honnête homme méconnu, bien plus que le dépit du courtisan disgrâcié, il ajoutait :

« De ce dernier voiage, je nay eu ny gratieuse
» parolle ny aultre demonstration pour laquelle ny
» moy ny les aultres homes puissions juger que le
» roy aic contantemant de moy. »

Que s'était-il donc passé, et comment l'Amiral avait-il perdu cette confiance du roi si complétement acquise, si noblement justifiée ?

Les efforts combinés des Guises et de la cour de Rome venaient de faire rompre la trève de Vaucelles, négociée par lui. C'était sans doute un échec pour Coligny, mais qui ne suffit pas à expliquer la froideur étrange, inattendue d'Henri II pour l'homme qu'il avait honoré de son estime la plus haute, de son affection la plus vive. Sans doute, les adversaires de la trève purent rappeler perfidement au soupçonneux monarque l'accueil si plein de grâce et de courtoisie fait à Coligny par le vieil empereur ; peut-être même osèrent-ils insinuer que lui, le sujet loyal et dévoué, l'incorruptible honnête homme, s'était laissé corrompre par l'or de l'Espagne. Mais ils avaient un autre et plus sûr moyen de le rendre à jamais suspect : ils n'avaient qu'à dénoncer en lui le protecteur de l'hérésie.

Fils de Louise de Montmorency, qui était morte re-

Digitized by Google

fusant de recevoir un prêtre (1), élevé par Nicolas Béraud, l'ami d'Erasme et de Louis de Berquin, Coligny se sentit de bonne heure détaché de l'Église catholique ; de bonne heure il tendit à embrasser, suivant l'expression de M. Mignet, « la doctrine qui lui » semblait à la fois plus pure et plus forte, qui ra- » menait librement à l'Évangile, soumettait plei- » nement à Dieu, ranimait la foi religieuse, sans » interdire la raison humaine, faisait de rigides » chrétiens et d'enthousiastes martyrs (2). »

L'austérité morale des premiers réformés convenait, en effet, à cette nature grave et sérieuse de Coligny. Il était trop sincère et trop franc pour ne pas s'incliner devant l'imprudente, mais héroïque franchise des confesseurs, trop brave pour refuser au courage des martyrs le tribut de ses plus ardentes sympathies. Mais dévoué, d'autre part, comme il l'était, à son pays et à son roi, il est impossible qu'il n'ait pas vu tout d'abord avec une certaine émotion douloureuse cette sorte de perturbation jetée dans le royaume par les croyances nouvelles, et surtout cet audacieux mépris de la volonté royale. Comment donc concilier avec le respect dû à son roi, ses sympathies pour la réforme ? Grave et terrible question qui se pose à Coligny, au moins dès 1555, et qui fera désormais l'inquiétude, le tour-

(1) *Vie de Coligny*, D. L. H. Leyde, Elzevier, 1578, p. 5.
(2) *Journal des savants*, année 1857, p. 155.

Digitized by Google

ment de sa vie. Il crut pourtant, dès le principe, à la possibilité de la résoudre.

L'Europe entière tenait alors les yeux tournés vers ces mondes récemment découverts, dont l'Espagne et le Portugal prétendaient se réserver la propriété exclusive. C'est en regardant, lui aussi, du côté de l'Amérique que Coligny trouve, un jour, la grande idée qui le préoccupe, l'heureuse combinaison qui lui permettra de satisfaire au devoir de sa charge et de suivre les inspirations de sa conscience. Il veut que la France revendique sa part du Nouveau-Monde; il veut étendre au-delà de l'Atlantique la gloire de son roi, la puissance de son pays, en même temps qu'il compte offrir un asile sûr aux malheureux persécutés dont il partage les idées sans oser se l'avouer peut-être.

Là où les aventuriers espagnols et portugais affamés d'or vont chercher la richesse qui leur permette d'assouvir leurs brutales passions, nos réformés porteront donc le précieux trésor de leur foi, trésor fécond qui pourra fructifier un jour, et racheter pour le Christ ces populations lointaines, misérables esclaves de l'idolâtrie (1). Une France jeune et forte surgira par delà les mers, tandis que calme et paisible, la vieille France sera pour jamais délivrée des persécutions qui la déshonorent, à l'abri des guerres civiles qui menacent de l'ensanglanter, conséquences probables de ces persécutions que le génie de

(1) Jean de Léry, édit. de 1594, dédicace à François de Coligny.

Digitized by Google

Coligny entrevoyait peut-être dans un redoutable et prochain avenir. Tel semble avoir été le rêve généreux de ce grand esprit, de ce noble cœur.

Mais quel sera le berceau de cette France nouvelle? Au moment où Coligny préparait sa première tentative de colonisation protestante, nous étions encore en guerre avec l'Espagne; il eût donc été naturel que Coligny songeât aux Indes dites espagnoles. Ce fut pourtant vers les terres portugaises que l'expédition se dirigea. Pourquoi ce choix de l'Amiral? Se rappelait-il les fêtes si flatteuses pour son amour-propre et celui d'Henri II, données à Rouen lors de l'entrée du roi, au commencement d'octobre 1550? Précédé d'hommes d'armes qui portaient, les uns l'image en maçonnerie des forts de Boulogne, les autres le paysage du Boulonnais « géographiquement » pourtraict » sur des bannières carrées de taffetas blanc, le cortége royal s'était trouvé transporté tout à coup comme en un coin de la terre du Brésil, figuré sur les bords de la Seine. Dans une forêt d'arbres peints, imitant les arbres du Brésil et portant les fruits brésiliens, gazouillaient et gambadaient oiseaux et animaux du pays, perroquets, « guenonnez, sagouyns » et ce qui plus émerveilla les spectateurs, trois cents hommes « tout nudz, » hallez et hérissonnez dont bien cinquante naturelz » sauvages freschement apportez du pays (1).

(1) *Déduction de la fameuse Entrée...* Rouen, 1551, d'où M. Ferdinand Denis a extrait sa *Fête brésilienne à Rouen.*

Digitized by Google

Coligny, pour décider Henri II et se décider lui-même, n'eut peut-être qu'à évoquer le souvenir de cette fête brésilienne de Rouen; mais il se contenta sans doute de montrer au roi le côté politique et commercial de l'entreprise, et de vanter les riches produits du Brésil déjà connus et appréciés de nos marchands normands.

Deux navires garnis d'artillerie et un *hourquin* chargé de vivres furent confiés à Nicolas Durand de Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, esprit bizarre, fantasque, mais qui avait su flatter les idées religieuses de l'Amiral et son grand projet de colonisation protestante. Il s'embarqua, le 12 juillet 1555, au Havre; mais le départ, contrarié par les vents, ne put avoir lieu que le 14 août. Le 10 novembre, la petite expédition entrait dans la rivière de Ganabara ou baie de Rio-Janeiro, découverte déjà mais abandonnée momentanément par les Portugais (1).

Au milieu des nombreux îlots de la baie, s'allonge une petite île d'une demi-lieue de circuit environ, six fois plus longue que large et environnée partout de rochers à fleur d'eau. Deux monticules se dressent aux deux extrémités, et, au milieu, un rocher haut d'une soixantaine de pieds. L'endroit était commode à défendre. Cette seule considération décide Villegagnon à s'y établir. Il donne à la petite île le nom de Coligny; les deux monticules se

(1) *La Nouvelle France*, Marc Lescarbot, édit., 1618, p. 150.

Digitized by Google

couvrent bientôt de cabanes, de huttes en branches et feuilles à la façon des sauvages; Villegagnon réserve le rocher du milieu pour y faire construire un fort. La prise de possession est donc complète, et c'est alors seulement que commence à se révéler le plan religieux de l'Amiral.

Un navire, renvoyé en France vers la mi-février 1556, rapporte des nouvelles de la petite colonie, et des lettres où Villegagnon, pour « s'accommoder à l'humeur de l'Amiral (1), » prie instamment qu'on lui envoie des ministres de Genève. Coligny se rappelle qu'un de ses voisins de Châtillon-sur-Loing, Philippe de Corguilleray, dit le sieur du Pont, vivait retiré près de Genève. C'était un homme déjà vieux, mais plein de zèle pour la religion réformée. Il lui écrit, le presse de se mettre à la tête de l'émigration protestante, qui n'est plus un mystère pour personne. Nombre de gens en France s'apprêtent à passer au-delà de l'Atlantique pour fuir les persécutions. Des bateaux s'arment sur les côtes de Normandie et de Bretagne. L'amour-propre national s'en mêle, et le bruit court qu'avec trois ou quatre mille hommes, Villegagnon se fait fort de conquérir les Indes au roi de France (2).

Si ce côté politique de l'entreprise ne pouvait manquer de séduire la vanité d'Henri II, ces marques

(1) Lescarbot, p. 152.
(2) Granvelle, t. IV, août 1556.

Digitized by Google

de sympathie prodiguées par Coligny à la cause de la réforme, n'étaient-elles pas de nature à lui enlever les bonnes grâces du roi? Il serait bien étrange que ses relations avec Genève eussent échappé à l'attention de ses adversaires politiques, et l'on peut croire qu'ils surent habilement les exploiter, dans un temps où il leur importait si fort de compromettre auprès d'Henri II le négociateur de Vaucelles.

Du reste, sans se croire tenu de proclamer ouvertement ses tendances nouvelles, l'Amiral ne se préoccupait pas non plus outre mesure de les dissimuler : les ministres et émigrants génevois partis de Genève, le 10 septembre 1556, passèrent prendre, à Châtillon, ses instructions; puis ils se rendirent à Honfleur, où les attendait le sieur de Bois-le-Comte, neveu de Villegagnon. La populace catholique les voyait d'assez mauvais œil. L'un d'eux fut tué ; beaucoup sans doute eurent peur alors et se cachèrent; le zèle se refroidit, et trois cents personnes à peine prirent place sur les trois vaisseaux du roi, qui partirent le 19 novembre 1556.

Depuis la fin de septembre, l'Amiral n'avait pu s'occuper de cette expédition préparée par lui avec tant de sollicitude, absorbé qu'il était par d'autres soins, et, malgré lui, jeté dans une périlleuse aventure qui devait mener la France à deux doigts de sa ruine.

La rupture décidée de la trève avec l'Espagne venait de lui créer d'autres devoirs. Son gouvernement

Digitized by Google

de Picardie et Artois, le premier exposé aux attaques de l'Espagnol, réclamait toute son attention vigilante. Il fallait que l'Amiral s'effaçât devant le gouverneur de province. D'après la même lettre, dont nous avons cité plus haut un court passage, il paraît que Coligny songea à se démettre de ses fonctions de gouverneur de Picardie. Était-ce regret d'abandonner ses grands projets maritimes, son beau rêve patriotique et religieux?

Quoi qu'il en soit, le roi s'est prononcé, Coligny obéira :

« Puisqu'il luy plaist que je le serve au gouver-
» nement de Picardie, cest bien raison que joublie
» toutes aultres choses pour maccomoder et suivre
» sa voulunté, mesmement après avoir enttendu
» les remonstrances que je vous avois faites. Et
» pourtant je me despoulleré de mon oppinion et me
» résouldré de le servir ainssy et au lieu quy luy
» plaist, ou jemploiré toutes mes forces pour le bien
» servir tant du corps que des biens, pour le moings
» sera ce de tout mon povoir et fidellement (1). »

La campagne de St-Quentin allait prouver si Coligny savait mettre ses actes d'accord avec ses paroles. Dès le commencement d'octobre il part pour la Picardie (2); et cette guerre qu'il déplore, il s'y prépare avec autant d'ardeur et d'entrain que s'il

(1) B. N. Mss. f. f. 3122, f. 40, déjà cité.
(2) Granvelle, t. IV, p. 743.

Digitized by Google

l'eût conseillée lui-même et désirée. Il ne se demande pas si les succès obtenus grâce à lui ne serviront qu'à justifier, qu'à glorifier la politique des Guises, ses adversaires et peut-être ses calomniateurs. Il sait très-bien que tout son dévouement en pareille circonstance ne lui rendra pas la faveur royale perdue; il ne se fait aucune illusion à cet égard : « Je ne suis pas si despourveu de jugement que je » mattende de recouvrer une chose à laquelle » aveeques bonne occasion jay failly. » Mais il sait aussi que « la récompance de Dieu et des homes est » du tout differente de lune à laultre » et que « celle de dieu est apres nostre mort » assurée aux hommes de bonne volonté, fidèles observateurs de la grande loi du devoir. Il est donc bien décidé à remplir le sien, quoi qu'il arrive, et jamais, certes, devoir n'a été rempli avec plus de conscience, de désintéressement.

La tentative sur Douai et le sac de Lens devaient faire prévoir que l'ennemi se vengerait sur la Picardie. Le conseil du roi néanmoins s'osbtine à munir la Champagne, laissant le gouvernement de Picardie sans défense. L'Amiral se multiplie et pourvoit à tout. D'Abbeville, qui semble être son quartier général ou du moins sa résidence la plus habituelle, il parcourt constamment sa frontière « tantost en ça » tantost en la (1). » Il faudrait citer toute sa corres-

(1) Lettre de d'Andelot à Mme de la Rochepot, du 27 avr. 1557. B. N. Mss. f. f. 3122, f. 66.

Digitized by Google

pondance des premiers mois de 1557 avec d'Humières, gouverneur de Péronne, pour faire bien connaître, nous ne dirons pas son entente des choses de la guerre, suffisamment connue, mais cette probité scrupuleuse à épargner les deniers du pays, toujours si facilement gaspillés en temps de guerre (1); mais ce tact exquis à éviter entre ses lieutenants tout froissement d'amour-propre qui serait un obstacle au bon service du roi (2); mais ce soin intelligent de ne pas sacrifier outre mesure aux dures nécessités du moment les intérêts des villes et des particuliers (3); enfin, et surtout, cette préoccupation touchante d'alléger autant que possible les misères du peuple (4), de ne pas laisser les soudards faire « déplaisir aux pauvres gens (5). »

Et pendant plus de six mois cette activité infatigable ne se dément pas un seul jour; pas un seul jour, les préoccupations même les plus légitimes ne lui font oublier le devoir de sa charge. Vers la fin

(1) Lettre du 24 mars 1556 (v. s.) B. N. Mss. f. f. 3148, f. 169. *V. Pièces just.*, B.

(2) Lettre du 1er mai 1557. B. N. Mss. f. f. 3144, f. 81. *V. Pièces just.*, C.

(3) Lettre du 1er avril 1556 (v. s.) B. N. Mss. f. f. 3144, f. 1. *V. Pièces just.*, D.

(4) Lettre du 30 mars 1556 (v. s.) B. N. Mss. f. f. 3148, f. 119. *V. Pièces just.*, E.

(5) Lettre du 21 avril 1557, citée par le *Bulletin de la Société d'histoire du protest. franc.*, qui a publié sur cette correspondance deux importants articles de M. le comte Jules Delaborde, 14e année, p. 209-230, 302-318.

Digitized by Google

d'avril, il attend avec impatience, avec inquiétude des nouvelles de sa femme près d'accoucher. Il voudrait bien indiquer un lieu précis où lettres et courriers seraient sûrs de le rejoindre. Il ne le peut, car il faut qu'il visite encore « ung cousté de la fron- » tière (1). » Son frère d'Andelot lui envoie de Paris la bonne nouvelle qu'un fils lui est né; un cri de joie lui échappe à la fin de sa lettre à d'Humières, du 1er mai : « Vous estes tant de mes amys que serès » toujours bien aise et vous rejouirès avec moy de » ma bonne fortune, ainsy que je feray toute ma » vye de la vostre. » Et il se hâte de revenir à l'objet de sa lettre, de répéter ce qu'il a dit déjà, comme s'il se reprochait cet épanchement d'un moment qui l'a distrait du service du roi. La grâce « quil a pleu » à dieu » lui envoyer sera pour ce chrétien un encouragement à mieux faire encore, s'il est possible. Le danger d'ailleurs augmente tous les jours; il recommande à ses lieutenants de redoubler de surveillance :

« Vous scavez, écrit-il le 19 juin, que cest ung » grand soulaigement pour moy de me veoir venir » de bons advertissemens. Je vous prye de solliciter » voz gens de vous faire maintenant service, car silz » nen font a ceste heure, je ne scay en quel temps » ilz se vouldront employer (2). »

(1) Lettre de d'Andelot, déjà citée.

(2) Lettre du 19 juin 1557, B. N. Mss. f. f. 3150, f. 14.

Digitized by Google

Enfin, comme il l'a prévu, son gouvernement est envahi. Le connétable lui ordonne de se jeter dans St-Quentin. La ville est déjà à demi-investie, le 2 août, incapable d'opposer une résistance sérieuse. Les sieurs de Jarnac et de Luzarches lui représentent qu'il serait déraisonnable de s'y enfermer : « Je » leur respondis en peu de parolles que je les remer- » ciois du conseil quils me donnoient, mais que j'estois » commandé d'y entrer... que j'aymerois mieux avoir » perdu tout ce que j'avois vaillant que d'y avoir » failly ; pour le moins seroient-ils tesmoins que je » ferois mon devoir d'y entrer (1). » Il fit son devoir aussi de la défendre ; avec quel courage, quelle abnégation de sa vie ! il serait superflu de le dire : « La » chose que j'avois moins de regret estoit de sacri- » fier ma personne pour le service de ma patrie ; » mais avec quelle abnégation de tout amour-propre personnel, voilà ce qu'on ne saurait trop admirer. Lui, le capitaine expérimenté, le grand homme de guerre, il écoute les conseils de tous, il les sollicite ; il n'est pas jusqu'aux simples soldats dont il ne désire prendre l'avis. Il est le maître pourtant ; le maître? non, mais l'égal de tous ceux de ces braves gens qui sont prêts à mourir comme lui pour leur pays et pour leur roi ; et qui sait si le plus humble d'entre eux n'aura

(1) *Discours sur le siége*, collect. Michaud, t. VIII, p. 569, Didier, Paris, 1854.

Digitized by Google

pas quelque sage et utile mesure à lui recommander.

Un seul jour il s'obstine contre l'opinion commune à défendre un des faubourgs de la ville; il reconnaît bien vite que c'est opiniâtreté de sa part, et il y renonce. Que lui importerait cette satisfaction mesquine d'imposer à ses compagnons ses idées, sa volonté personnelle? Il s'agit de délivrer sa province envahie, de sauver le royaume compromis : « Je » connoissois assez combien importoit non seule- » ment les jours, mais les heures que nous pourrions » garder cette place. »

Et comme il est prêt à partager l'honneur de son héroïque résistance avec qui de droit; avec tous les gens de cœur ou de bon conseil qui l'ont aidé de leur courage, de leur expérience; avec son frère surtout, le dévoué, l'héroïque d'Andelot, qui par un miracle de patriotisme et d'amitié fraternelle est parvenu à le rejoindre! « Bien puys je dire que » sans luy je fusse demeuré sous le faix, car je » n'eusse pu satisfaire seul à la peine qu'il falloit » avoir, dont il prit la meilleure part depuis qu'il » fut entré dans la ville. »

Quant à l'insuccès final, il n'en chargera personne; de lâches soldats ont abandonné pourtant la brèche qu'ils étaient chargés de défendre, et hâté ainsi de quelques heures peut-être la victoire définitive, inévitable de l'Espagnol; Coligny les connaît, mais il ne veut pas les condamner, au moins d'une

Digitized by Google

façon absolue, sans qu'ils « soient oïz et allèguent » leurs raisons (1). »

L'homme qui rendait ainsi justice aux autres, ne devait trouver aucune justice chez ses vainqueurs; pas même, hélas! chez ses concitoyens. Le lendemain de la prise de la ville, le 28 août 1557, Monsieur de Savoie ayant à sa table force capitaines et gentilshommes, fit mettre l'Amiral au bas bout, « ne luy disant une seule parolle, ny ne faisant » semblant de le veoir (2). »

Ces dédains immérités d'un vainqueur peu généreux n'étaient pas de nature à troubler la sérénité de cette grande âme; et, le 30, il écrivait à Henri II: « Sire, jay ung extresme regret de navoir peu satis- » faire à la bonne volunte et à l'obligation grande » que jay de vous faire service. Mais ce qui me re- » conforte est que vostre majesté est sy raisonnable » quelle se contentera quant elle saura que jauray » faict jusques à la fin ce qu'il convient faire à ung » homme de bien et d'honneur (3). »

Coligny avait pour lui ce témoignage de sa bonne conscience; ce fut sa récompense, la seule, et sa consolation. L'année, en effet, s'était à peine écoulée, et la France ingrate oubliant le glorieux prisonnier de l'Écluse, ne jurait plus que par l'heureux vain-

(1) Lettre à Henri II, du 30 août 1557, B. N. Mss. f. f. 20461, f. 109, citée *Bulletin de la Soc. d'hist. du Protest. fr.*; 14e an., p. 317.

(2) *Mémoires* de Mergey, collect. Mich., t. IX, p. 564.

(3) Lettre à Henri II, déjà citée.

Digitized by Google

queur de Calais. Elle ne se doutait pas que même ce triomphe de Calais était en partie l'œuvre de Coligny; que le jeune Feuquières, envoyé à Châtillon par ordre du roi, en avait rapporté les cartes et plans précédemment dressés pour cette entreprise, concertée depuis longtemps entre l'Amiral et Senarpont, gouverneur de Boulogne (1). La lecture du sixième volume de Froude prouve très-nettement que l'idée de prendre Calais ne fut pas le moins du monde une inspiration du génie de Guise; et bien que Froude ne semble pas soupçonner l'importance du rôle joué par Coligny en cette affaire, cependant les détails mêmes donnés par lui ne permettent pas de douter que ce rôle n'ait été considérable. C'est en novembre 1556, au moment où Coligny vient d'arriver en Picardie, que se forme à Calais un complot protestant pour livrer la ville au roi de France; c'est à Abbeville, le quartier général de Coligny, que se concentrent les troupes de pied destinées à seconder l'effort des conjurés (2). Ces curieuses révélations de Froude ne confirment-elles pas indirectement les assertions de Brantôme et de bien d'autres historiens du temps? Un écrivain très-catholique du XVIIe siècle, Pierre Mathieu, n'hésite pas à déclarer

(1) *Response à l'épistre de Ch. de Vaudemont, cardinal de Lorraine.* — *Pièces pour servir à l'Hist. de France; année* 1565. — Collection de la Biblioth. de l'Arsenal.

(2) Froude's *History of England from the fall of Wolsey to the death of Elisabeth.* Londres, 1866.



que l'Amiral « fut bien marri de se voir enlever par » un autre l'honneur qui eût dû lui revenir. » Nous aimons à penser que Coligny avait l'âme assez haute pour se réjouir même du triomphe d'un rival en pareille circonstance.

La France désormais était sauvée ; Coligny n'avait plus à craindre pour son pays ; et sa pensée dut se reporter vers cette France lointaine qu'il avait espéré fonder au-delà de l'Atlantique, et qui courait, hélas ! de bien autres dangers.

Les trois vaisseaux partis en novembre 1556, étaient arrivés le 9 mars 1557 à l'île Coligny. Villegagnon accueillit les nouveaux venus comme des frères, et rivalisa de zèle religieux avec les ministres. L'île Coligny devint une véritable petite Genève. Les réformés français surtout, obligés de se cacher si longtemps et de feindre, s'estimaient heureux de pouvoir, au grand jour, à la pure et claire lumière du ciel, rendre leur culte à Dieu ; et ils n'avaient garde d'oublier dans leurs prières celui qui leur avait procuré l'inappréciable bienfait de cette liberté religieuse. Villegagnon traduisait fidèlement les sentiments de tous, quand il disait, au moment de la communion : « Qu'il te plaise, ô dieu » de toute bonté estre protecteur de... messire » Gaspard de Coligny, sa femme et sa lignée, les » conservant en volonté de maintenir et favoriser » ceste tienne Eglise ! (1)

(1) Jean de Léry, *Voyage au Brésil*, édit. de 1611, p. 70-75.

Digitized by Google

L'avenir de la colonie ne dépendait plus de l'Amiral, mais des colons eux-mêmes. Or, ni les uns ni les autres ne semblent avoir eu le véritable génie colonisateur. Les ministres n'avaient guère apporté avec eux qu'un déplorable esprit d'intolérance étroite et de discussion ergoteuse. Leurs compagnons génevois, que n'avait pu séduire l'appât d'une liberté dont ils jouissaient chez eux, ne s'étaient laissé prendre qu'au décevant espoir de rencontrer dans cette autre patrie les plaisirs et la vie facile d'un nouvel Eden. Obligés, dès leur arrivée, de travailler à la construction du fort, de porter tout le jour de la terre et des pierres, ils trouvent cela dur, et ne tardent guère à murmurer.

Quant à Villegagnon, confiné dans son île, il n'a qu'une préoccupation, se défendre contre les attaques possibles du dehors; il ne regarde pas au-delà du petit bras de mer qui le protége, vers ces terres immenses et fécondes qui semblent l'appeler.

Puis, vers la fin de 1557, ses convictions religieuses se sont complétement modifiées; est-ce l'effet des nouvelles d'Europe? a-t-il, en apprenant la captivité de l'Amiral, senti le besoin de se chercher un autre protecteur? est-il entré, dès lors, comme on l'a prétendu, comme sa conduite ultérieure donnerait le droit de le supposer, en relations suivies avec le cardinal de Lorraine (1)? Et faut-il

(1) Lescarbot, p. 185.

Digitized by Google

que nous trouvions en travers de cette première grande tentative de l'Amiral les Lorrains, ces mauvais génies de la France, que nous retrouverons plus tard en travers de son dernier grand projet, la conquête ou l'annexion des Pays-Bas ?

Ce qui est certain, c'est que le caractère de Villegagnon, chaque jour plus aigri, plus bizarre, plus malade, devient insupportable à ses compagnons. Les Génevois se lassent les premiers ; ils gagnent la terre ferme en novembre 1557, et profitent du premier vaisseau qui passe pour retourner tous en Europe, moins trois infortunés que le mauvais état du navire effraie, et qui meurent peu après, victimes des soupçons ou des rancunes de Villegagnon.

Vers la fin de mai 1558, les Génevois arrivaient en vue des côtes de Bretagne. Leur retour et leurs récits n'étaient pas faits pour ranimer le zèle des émigrants. Sept à huit cents personnes qui se disposaient à partir restèrent (1). La colonie était perdue. Villegagnon le comprit et revint, laissant une poignée de malheureux qui furent vite massacrés par les Portugais.

Au moment où les persécutions redoublaient de fureur, c'était un malheur à jamais regrettable que cet abandon du refuge ouvert par Coligny aux persécutés. Nul doute que ces fâcheuses nouvelles d'outre-mer n'aient encore aggravé pour l'Amiral les

(1) Lescarbot, p. 197.

Digitized by Google

chagrins, les ennuis de sa captivité. Il les avait allégés un instant, vers la fin de 1557, par la rédaction de son *Discours sur le siége de St-Quentin*, ce monument d'incomparable bonne foi, qui suffirait à lui seul pour donner de son auteur une si haute idée.

Au commencement de 1558, transporté du fort de l'Écluse au château de Gand, et à peine remis d'une assez grave maladie (1), due peut-être à la douleur des nouvelles reçues, à la tristesse de son inaction forcée, plus encore qu'aux fatigues de la dernière campagne, il se retrempe bientôt dans de pieuses lectures, dans de salutaires méditations.

Son frère d'Andelot lui fait parvenir dans sa prison des livres de piété qui le fortifient, le consolent, bien plus sans doute qu'ils ne l'éclairent. Que ces lectures, en effet, fussent nouvelles pour lui, que de la sombre prison où il est enfermé, ait jailli pour la première fois la lumière qui doit illuminer son âme et dessiller ses yeux, que sa conversion à la réforme date de sa captivité, nous ne saurions l'admettre après ce que nous savons de son éducation première, après ce que nous avons dit de son rôle dans l'entreprise du Brésil.

Nous ne voulons pas prétendre qu'aucun changement ne se soit opéré dans son esprit; pour se convaincre du contraire, il suffit de rapprocher du fameux

(1) Lettre de Coligny au connétable, du 1er avr. 1557 (v. s.) B. N. Mss. f. f. 3122, f. 43. V. *Pièces justif.*, F.

Digitized by Google

Discours sur le siége, la lettre du 26 août 1556, dont nous avons déjà parlé plus haut. C'est à coup sûr la lettre d'un converti, et mainte expression même y rappellerait le croyant plus que le gentilhomme. On y sent cependant encore fermenter, pour ainsi dire, les ardeurs mal éteintes d'une ambition légitime, mais mondaine. En dépit de la résignation qu'il affecte, il attache à la bonne grâce de son roi de la terre un tel prix que son roi du ciel aurait le droit d'en être jaloux (1).

La disgrâce, puis la captivité mûriront vite cet esprit déjà si mûr, en lui faisant mieux toucher du doigt le néant des vanités de ce monde. Pour avoir fait son devoir de chrétien, de sujet fidèle, de grand citoyen, il a perdu la faveur royale; il est captif, oublié, méconnu. Pas une parole de regret ne lui échappe : « tels mystères ne se jouent point sans la » permission et volonté de Dieu, laquelle est toujours » bonne, sainte et raisonnable et qui ne fait rien » sans juste occasion, dont toutesfois je ne scay pas » la cause, et dont aussi peu je me dois enquérir, » mais plustost m'humilier devant luy en me con- » formant à sa volonté (2). »

La résignation est complète cette fois et sincère; et le vrai contentement placé désormais dans le seul témoignage de la conscience, bien au-dessus des

(1) V. *Pièces justif.*, A.
(2) Dernières lignes du *Discours sur le siége*.

Digitized by Google

caprices et des fluctuations de la faveur des cours. Voilà le progrès accompli, mais c'est un progrès moral plus qu'une transformation religieuse.

Sans doute, dans cette prison où Dieu l'a voulu comme « retirer à l'escart, » pour lui parler « privement en l'oreille, » il a plus qu'au milieu du tracas des affaires le loisir de lire et méditer les livres saints; il pourra « gouster mieulx que jamais » que vault » la doctrine de Dieu (1); mais ce dernier mot même de Calvin ne laisse-t-il pas entendre que l'œuvre de la conversion est commencé depuis longtemps? Réformé, Coligny l'était de cœur et de croyances bien avant sa captivité, mais sans penser qu'il lui fût permis d'en faire profession ouverte; tel il est encore, tel il restera jusqu'au commencement du règne de Charles IX.

Est-ce donc hypocrisie de sa part? Mais alors il cacherait avec soin ses sympathies pour les réformés. Or, une fois libre, il les manifestera d'une façon bien plus directe, bien plus ouverte encore, comme nous le verrons sous le règne de François II.

Faudrait-il, à la rigueur, penser que Coligny, dissimulant, sinon ses sympathies pour les réformés, du moins sa conversion à la réforme, pour regagner les bonnes grâces du roi, s'imaginait

(1) Lettre de Calvin à Coligny, du 4 sept. 1558, t. II du recueil de M. J. Bonnet, p. 230-233.

Digitized by Google

devoir être plus utile à ses malheureux coreligionnaires et rendre à la *Cause* d'autant plus de services que ses réclamations paraîtraient plus désintéressées?

Nous ne croyons pas, quant à nous, que cet homme si loyal ait eu besoin de faire même cette sorte de transaction captieuse avec sa conscience. Avant comme après sa captivité, le réformé s'obstine à obéir à son roi, parce qu'il regarde cette obéissance du sujet comme le premier devoir du chrétien.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

Juillet 1559. — Décembre 1560.

Assemblées de Vendôme et de La Ferté. — Conjuration d'Amboise. — Assemblées de Fontainebleau et d'Orléans.

La mort d'Henri II, 10 juillet 1559, laisse la France aux mains des Guises, qui, par leur nièce Marie Stuart, gouvernent le roi François II; des Guises, ces ennemis déclarés de l'hérésie, ces rivaux des Montmorencys et des Châtillons, qui naguère ont dénoncé et fait emprisonner d'Andelot.

Sermonné par eux, le jeune roi commence par remercier ironiquement le vieux connétable de ses longs et loyaux services, et le prie de ménager dans un repos nécessaire ses forces et son dévouement.

Mais, chose étrange, dans cette même séance de St-Germain, le roi n'a que des paroles aimables et gracieuses pour Coligny, dont il déclare faire le plus grand cas (1). Les Guises avaient-ils aussi inspiré, dicté ces éloges inattendus? Peut-être. Ils tenaient à

(1) De Thou, édit. lat., Londres. 1733, t. Ier, p. 769.

Digitized by Google

ménager l'Amiral, ayant besoin de son concours dévoué pour rétablir en Écosse les affaires de leur sœur, la régente Marie de Guise, incapable de lutter contre les révoltes des protestants écossais.

La reine-mère, de son côté, qui le tenait pour un « homme rond et du tout vide d'ambition (1), » l'avait en haute estime, ainsi que son frère le cardinal. Cette situation, tout exceptionnelle à la cour, désignait Coligny comme le défenseur naturel, obligé des réformés. Aussi mirent-ils en lui toute leur espérance, le sachant « non ennemi de la reli- » gion (2). » Coligny fit ce qu'il put; mais que pouvait-il? Catherine avait peur de se compromettre; elle craignait les Guises, se sentant surveillée, espionnée; un jour pourtant, elle promet à l'Amiral d'entendre un ministre; celui-ci venu, elle n'ose le recevoir (3).

L'Amiral est d'ailleurs gêné, entravé le plus souvent dans ses généreux efforts par ceux-là mêmes dont il a pris en main la défense et les intérêts. De toutes parts arrivent à la reine-mère, aux Guises des lettres menaçantes. C'est surtout le procès du conseiller du Bourg qui irrite, qui passionne les esprits. Malheur à ceux qui oseront condamner ce généreux apôtre de la tolérance, emprisonné depuis

(1) Regnier de la Planche, *Panthéon littér.*, p. 217.
(2) Id., p. 211.
(3) Id., p. 220.

Digitized by Google

la fin du règne d'Henri II, et qui lutte chaque jour contre des juges intimidés ou vendus! Le plus implacable de ces juges, le président Minard, est assassiné le 12 décembre 1559; cela prouvera que les menaces ne sont pas vaines. Mais quelle chance auront de se faire entendre désormais à la cour les conseils de modération? Est-ce Catherine, menacée elle-même, qui tentera d'arrêter la vengeance des Lorrains exaspérés? Le 23 décembre, ils répondent à l'assassinat de Minard par l'exécution de du Bourg.

Il faut qu'ils soient bien aveugles, ou qu'ils se sentent bien puissants pour risquer un tel coup. Les haines qu'ils ont soulevées contre eux sont ardentes et nombreuses. Avec les mécontents religieux font cause commune les mécontents politiques, qui ont à leur tête les Montmorencys et surtout les Bourbons, les princes du sang évincés par les Guises.

De ce côté sont toutes les affections, tous les intérêts de Coligny. Il est le neveu du connétable, l'oncle par alliance du prince de Condé. Il regrette vivement la disgrâce de Montmorency et l'éloignement où sont tenus les Bourbons; mais ses regrets n'iront pas jusqu'à le rendre factieux; et le désir de voir ses parents et alliés exercer un pouvoir, dont il profiterait lui-même, ne pourra jamais le décider à rien tenter contre les Guises : il respecte trop l'autorité royale dont ils sont dépositaires.

Dès le début du règne, Condé voulait qu'on leur

Digitized by Google

courût sus, les armes à la main ; il l'avait proposé à ses amis, réunis à Vendôme.

Mais de quel droit justifier cette agression armée ? Le roi est majeur ; ne peut-il choisir ses conseillers comme bon lui semble ? Sans doute, il est regrettable qu'il ait préféré des étrangers, des cadets de Lorraine à des princes du sang de France. C'est aux Bourbons à gagner les bonnes grâces de la reine-mère pour mettre leur influence, ainsi légalement acquise, au service du roi et du pays (1). Cet avis, adopté par la majorité de l'assemblée de Vendôme, c'est Coligny qui le donne. Et lui-même s'engage résolûment dans cette voie légale qu'il ouvre aux Bourbons ! Lui aussi espère user de son influence sur la reine-mère pour défendre les idées de tolérance, si étrangement méconnues et foulées aux pieds. Les Bourbons ne devaient pas être, hélas ! plus heureux que lui.

L'accueil insultant que le roi de Navarre reçut à la cour ne pouvait que porter au comble l'exaspération du prince son frère ; et il s'imagina peut-être que Coligny, vite revenu de ses illusions, serait cette fois d'accord avec lui sur les moyens à prendre. Ses amis, réunis de nouveau à La Ferté, partageaient son irritation ; et Condé put, sans crainte d'être interrompu, rappeler le souvenir et l'exemple de Louis d'Orléans, disputant, les armes à la main, le

(1) Davila, trad. Paris 1657, p. 22-24.

Digitized by Google

pouvoir à la régente Anne de Beaujeu. L'assemblée frémissante n'avait même plus le sang-froid nécessaire pour songer au piteux dénouement de cette *guerre folle* si malencontreusement évoquée.

Calme et grave au milieu de l'effervescence de tous, l'Amiral prend la parole : « Il est bien convaincu » que ceux qui veulent à tout prix le renversement » des Guises, n'obéissent à aucun mobile d'ambition » personnelle, et n'ont en vue que l'intérêt de la » religion. Or, est-il bien nécessaire de recourir » aux armes pour mettre un terme à cette sanglante » persécution de l'Église du Christ qui déshonore » et compromet le royaume? Ne reste-t-il donc » rien à tenter avant de se lancer dans les terribles » hasards de la guerre civile? Où les Bourbons ont » échoué, où il a échoué lui-même, qui sait si l'in- » tervention officieuse des puissances étrangères » n'aurait pas chance de réussir? Les Guises, au » moins pour le triomphe de l'intolérance catholique, » peuvent compter sur Philippe II; pourquoi ne pas » invoquer en faveur de leurs victimes les sympa- » thies des puissances protestantes, des princes » allemands par exemple? En agissant ainsi, ils » feront voir que l'intérêt personnel ne les guide » point, mais le souci de l'intérêt public, et le seul » amour pur, désintéressé de la religion (1). »

Telle fut à peu près la substance du discours pro-

(1) Davila, p. 27-29.

Digitized by Google

noncé par Coligny, et Davila, qui n'est pas suspect, veut bien convenir que cet avis adopté suspendit la guerre civile, qui était imminente. Il est vrai que Davila ne voit dans ces paroles si honnêtes et si sages que piéges et périls pour l'avenir; car il ne croit point à la sincérité de l'orateur. Ceux qui l'écoutaient durent y croire. Il avait le droit de parler de désintéressement, le droit de faire appel au pur zèle religieux, l'homme que ses seules convictions religieuses, non ses griefs personnels, rendirent l'irréconciliable ennemi des Guises.

On a pourtant fait remonter bien loin la rivalité des Lorrains et des Châtillons. Que le duc François de Guise n'ait jamais pardonné à Coligny sa franche appréciation du mariage de son frère avec une bâtarde de roi, qu'il n'ait jamais oublié l'incident Linières et Spinola, ni la discussion de Renty, nous le croyons sans peine.

Mais veut-on savoir quelle impression avait laissée dans la grande âme de l'Amiral le souvenir de ces questions toutes personnelles? Qu'on lise ses deux lettres du 20 octobre 1555 et du 12 février 1556, l'une à M. de la Baune, l'autre au duc lui-même; on verra quel soin particulier cet honnête homme prend des intérêts lorrains, quelle attention vigilante et délicate il a de garder leur ville de Guise à l'abri de tout danger, de lui épargner tout dommage. Elles prouvent suffisamment combien peu ses amitiés ou ses rancunes privées

Digitized by Google

influent sur sa conduite et sur ses actes publics (1).

Même vers la fin de cette année 1559, alors que les passions religieuses ont creusé un abîme entre les deux familles, alors que Coligny commence à détester, avec toute la force de ses idées de tolérance et d'humanité, ces Lorrains, apôtres et représentants de la persécution, on voit quel respect il garde encore pour la volonté royale qui les couvre et les protége, dans quelle mesure il se croit permis de les combattre.

Hélas! ce second moyen de protestation légale imaginé par lui devait être tout aussi infructueux que le premier; les instances des princes allemands furent impuissantes à sauver l'infortuné du Bourg.

Certes, il fallait que l'autorité morale de Coligny fût bien reconnue, sa loyauté bien à l'épreuve du soupçon, pour que ses amis impatients n'aient jamais interprété à mal la modération de ses conseils, les scrupules de son hésitation à recourir aux armes.

Ses adversaires mêmes, qui l'ont tant calomnié tout haut, connaissaient mieux que personne son dévouement à son devoir et sa fidélité au roi : après l'exécution de du Bourg, la cour avait songé un instant à se rendre à Paris; mais l'émotion est au comble dans la capitale; ce ne sont pas seulement les réformés, c'est la bourgeoisie parisienne tout

(1) V. *Pièces just.*, H, I.

Digitized by Google

entière qui proteste avec force contre la tyrannie des Guises, avec horreur contre la rage des persécutions. Un seul homme paraît capable de calmer ou de contenir les passions déchaînées : le gouverneur de Paris, l'Amiral. C'est lui que la cour effrayée compte envoyer en avant pour prévenir les effets possibles de ces colères qu'il partage, de ces haines qu'il trouve légitimes. Cette révélation des papiers d'État d'Angleterre n'est-elle pas le plus éclatant hommage rendu à Coligny, la meilleure preuve de la confiance absolue qu'inspire à ses adversaires son incontestée et incontestable droiture (1) ?

Quant à son désintéressement, Guise apprenait au moment même jusqu'où il pouvait aller. Il avait cru naguère brouiller l'Amiral et Condé en avertissant le premier que le prince convoitait secrètement son gouvernement de Picardie.

A ces insinuations, Coligny fit la noble réponse qu'on va lire :

« Monsieur de Humières, écrivait-il le 20 janvier
» 1560, il y a ja quelque temps que considérant que
» les deux charges que javoys estoient fort grandes
» pour bien pouvoir satisfaire à toutes deux, je dé-
» sirois que je peusse avecques le bon plaisir du roy

(1) « ... The garboil .. if speedy order be not taken, will grow to some » extremity; for wich the Admiral is appointed to go to Paris before » the King's coming. »

Killigrew and Jones to the Queen, 27 déc 1559; *Calendar of state papers (foreign)*, année 1559-60, p. 241.

Digitized by Google

» me descharger du gouvernement de Picårdye,
» parquoy depuis que je suis en ceste court, mestant trouvé à propos, jen ay faict quelques remonstrances à Sa Majesté qui les a si bien prises que avecques son consentement et satisfaction jay remis le dict gouvernement entre ses mains (1). »

La tournure inquiétante que prenaient les affaires d'Écosse réclamait sans doute l'attention toute particulière de l'Amiral de France. Mais est-ce bien le rare scrupule de conscience indiqué au début de la lettre qui seul, en cette circonstance, détermina la conduite de Coligny ?

Il avait, à l'assemblée de la Ferté, parlé bien à son aise de désintéressement, devant les Bourbons qui convoitaient le pouvoir des Guises. La bonne grâce, l'empressement présent qu'il met à se dépouiller lui-même en faveur de l'un de ces Bourbons, n'est-il pas le meilleur exemple, le plus salutaire à donner aux ambitieux, en même temps que le plus sûr moyen d'augmenter encore l'autorité morale de ses conseils à venir?

Toutefois, si l'Amiral espérait que le sacrifice fait par lui serait profitable à la cause de la modération dont il était le plus éloquent défenseur, son espérance allait être cruellement déçue.

Au moment même où il écrivait la lettre citée plus haut, de tous les points de la France se dirigeaient

(1) *Bullet. du Protest. franç.*, 14e année, p. 317.

Digitized by Google

vers Nantes les conjurés convoqués par la Renaudie au nom d'un capitaine muet que tous connaissaient sans que nul l'eût nommé ; et un vaste complot était organisé pour enlever violemment les Guises.

Ceux-ci, le 19 février, semblent ne savoir rien de certain encore : ils croient la Renaudie en Suisse, comme le prouve leur dépêche dudit jour datée de Montoire (1). A la première nouvelle sûre, ils montrent d'abord la plus grande crainte que l'Amiral ne soit du complot. Ils venaient de lui faire une grave injure en donnant à Brissac le gouvernement de Picardie dont il s'était démis en faveur de Condé. Or « ils doubtoient pouvoir eschapper ce danger si » tant soit peu il s'en vouloit mesler (2). »

La reine-mère essaya vainement de les rassurer, engageant sa parole pour lui, qu'elle avait « tous» jours cogneu loyal serviteur du roy (3). » La reine-mère avait raison. Les compagnons de la Renaudie s'étaient bien gardés de s'ouvrir de leurs desseins à Coligny, qui les eût « renvoyés loing, rabroués (4). » Il était tranquillement à Châtillon, se disposant à partir pour Tanlay, où il devait faire « son caresme » prenant » avec son frère d'Andelot (5). Tout à coup,

(1) Citée par M. Mignet, *Journal des Savants*, année 1857, p. 421.
(2) Regnier de la Planche.
(3) Id.
(4) Brantôme, édit. de la Soc. d'Hist. de France, t. IV, p. 290.
(5) Lettre au Connét., du 24 fév. 1559 (v. s.) B. N. Mss. f. f. 20508, f. 147. V. *Pièces just.*, J.

Digitized by Google

il est mandé en hâte à Amboise, où l'appellent, dit-on, les complications des affaires d'Ecosse. Du 24 février au 1er mars, il est tout entier à cette guerre guisarde, où il ne veut voir en jeu que les intérêts de la France. Ses deux lettres écrites à cette époque au connétable sont presque la meilleure réponse à ceux qui seraient tentés de le croire impliqué dans la conjuration d'Amboise (1). Ce qui le préoccupe le plus, à coup sûr, c'est l'ambition d'Élisabeth; la promesse de Philippe II de mettre « ung bon mors » à la bouche de la reine d'Angleterre » le rassure médiocrement, et il compte bien aller en Normandie presser par lui-même l'armement des vingt-quatre navires que le roi veut envoyer en Écosse. Un tel zèle devait être de nature à rassurer les Guises.

Il est vrai que, tandis qu'il leur donne ainsi les preuves incontestables de son bon vouloir, il n'oublie pas, chaque fois que l'occasion s'en présente, de plaider avec d'autant plus de force auprès de la reine-mère la cause de la tolérance en matière de religion. Il est impossible de ne pas reconnaître son influence dans la déclaration royale du 8 mars, déclaration d'amnistie incomplète toutefois, dont il put reconnaître bientôt l'inanité, la perfidie même; car elle livrait d'avance à de terribles châtiments ceux qui, sous couleur de religion, auraient « machiné

(1) Lettre au Connét., du 1er mars 1559 (v. s), *Négociations et Lettres sous François II*, Doc. inéd., p. 319.

Digitized by Google

» contre le roi, sa mère et ses principaux ministres. »

Ceux-là, Guise les connaissait, les attendait, et le 19 mars pourtant, malgré les précautions prises, peu s'en fallut que leur attaque de vive force contre Amboise ne réussît.

Si l'on eût dit alors à l'Amiral qu'un jour viendrait où lui aussi se lèverait en armes contre son roi, comme il eût repoussé d'un élan de loyale indignation l'idée de ce monstrueux attentat à la majesté royale!

A l'approche des rebelles, signalée dès le 15, il était allé au-devant d'eux avec le duc de Nemours pour les arrêter, les combattre (1). Le baron de Castelnau, rencontré par ce dernier, parlemente et suit le duc, sur la formelle promesse d'une audience royale. La loyauté de Coligny ne pouvait manquer de protester contre l'indigne violation qui fut faite de cette parole donnée au nom du roi. Il essaya d'arracher Castelnau à la mort et ne put y réussir. Les Guises avaient trop d'intérêt à étouffer ces voix accusatrices qui n'accusaient qu'eux.

Le devoir de Coligny est tracé désormais. Il faut que le roi les écoute et les comprenne ces cris

(1) « The marshal of St-André was, the 15 th. inst. sent forth with » 300 horsemen to Tours for apprehending certain companies there; and » the Duke of Nemours and the Admiral of France the same day were » also sent forth with 200 others for the empeaching of another com- » pany not far hence. »

Trockmorton to the Queen, 15 mars 1560, *Calendar...*, année 1559-60, p. 452.

Digitized by Google

désespérés qui des gibets montent vers le ciel. Or que demandent-ils tous? l'éloignement des Guises, l'éloignement des persécuteurs, des bourreaux. Il les a pris peut-être, ces cris, pour l'expression isolée du ressentiment de quelques rebelles vaincus. Il faut lui prouver que c'est le vœu unanime de la France. Et qui aura qualité pour le faire? Les Bourbons, les puissances étrangères? Non, mais la France elle-même, la France seule. Que les États-Généraux soient convoqués; que la nation soit consultée! Voilà l'idée qui d'elle-même s'impose à l'Amiral, comme elle s'impose à tous les modérés du temps. C'est le dernier pas qui reste à faire sur la pente glissante de la légalité. Et si de cette volonté nationale librement exprimée le roi ne tient nul compte, qu'adviendra-t-il?

Cette idée des États-Généraux n'effraie guère moins Catherine que les Guises. La loyauté de Coligny lui inspire toute confiance, non le moyen proposé par lui.

Puisque la France doit être consultée, qu'il s'informe pendant son voyage de Normandie, qu'il lui rende compte de l'état des esprits. Les Guises auraient bien voulu l'envoyer plus loin, en Écosse, avec son frère d'Andelot. Tous deux refusent (1).

(1) « The rhinegrave has also refused to go into Scotland, as has also » the Admiral of France. »
Trockmorton to Cecil, 7 juin 1560. *Calendar...*, ann. 1560-61, p. 105.

Digitized by Google

L'Amiral se contentera de surveiller les armements, et le zèle qu'il déploie au Havre ne laisse pas que d'inquiéter l'ambassadeur anglais (1).

Mais il sait que sa présence est plus nécessaire en France qu'en Écosse, et que le véritable danger, le plus pressant, est à l'intérieur. Il écrit à Catherine, ainsi qu'elle le lui a recommandé. Il lui signale de nouveau comme la cause unique des troubles l'intolérance religieuse, et l'ambition lorraine comme le plus grand obstacle à la paix du royaume.

Heureusement, pour appuyer ses efforts, pour le seconder en son absence, un auxiliaire lui est venu près de Catherine, auxiliaire d'autant plus précieux que les Guises ne le suspectent pas, le nouveau chancelier Michel de l'Hospital. Dans la grande collection des portraits de l'Histoire de France et parmi ceux de Coligny, se trouve un petit médaillon renfermant les deux portraits de l'Amiral et du Chancelier, avec ces mots en légende : *modèles du conseil.* Heureuse idée et juste d'avoir réuni ces deux têtes vénérables d'hommes si bien faits pour s'entendre, pour s'apprécier, dignes tous deux de rester dans la mémoire reconnaissante de la France comme les représentants les plus augustes de la tolérance, de la liberté religieuse.

Conseillée, entraînée par eux, Catherine se décide

(1) V. lettres de Trockmorton à la reine et au conseil, du 24 et du 30 juin.... *Calendar*..., ann. 1560-61.

Digitized by Google

à prendre au moins une demi-mesure. Une assemblée de notables est convoquée à Fontainebleau et s'ouvre le 21 août. Le débat allait s'engager, solennel, entre le parti de la tolérance et le parti de la persécution.

Grande dut être l'émotion de tous, amis et ennemis, lorsqu'ils virent, au début de la séance, l'Amiral se lever de sa place, traverser lentement la salle, et, mettant deux fois le genou en terre devant le roi, lui présenter les requêtes des réformés de Normandie (1). Ces deux requêtes, l'une au roi, l'autre à la reine-mère, avaient été évidemment rédigées sous son inspiration. Elles contenaient l'expression du dévouement le plus absolu, le plus respectueux à la famille royale, mais aussi l'instante prière qu'il fût permis aux réformés de s'assembler, au besoin sous le contrôle et la surveillance des commissaires royaux.

Le roi parut en écouter avec plaisir la lecture, faite par le secrétaire d'État Laubespine; et il félicita l'Amiral de ses louables et consciencieux efforts pour rétablir la paix, la tranquillité dans le pays (2).

Les Guises ne purent cacher leur irritation. Ce fut bien autre chose lorsque, son tour venu, l'Ami-

(1) « The lord Admiral rose from his chair, and went to the king, and » having made two great courtesies before him, presented unto him » two supplications... » *Calendar...*, ann. 1560-61, p. 246.

(2) De Thou, t. II, p. 17.

Digitized by Google

ral prit la parole, cette fois en son nom. Dans un discours qui fit entrer toute l'assemblée en admiration, et où il emporta avec Marillac « l'honneur » d'avoir donné le meilleur et plus certain conseil » pour rendre le royaume plus paisible et plus floris- » sant que jamais (1) », il démontra la nécessité de réunir au plus vite les États-Généraux, un concile national; il s'éleva surtout avec force contre cette institution toute récente d'une garde royale imaginée par les Guises, et propre seulement à faire croire que le roi n'était pas suffisamment gardé par l'amour et le respect de ses sujets. « Personne en » France, écrivait Niccolo Tornabuoni, l'ambassa- » deur de Côme Ier, personne qui ne dise que c'est » une grande honte qu'un roi de France, habitué à » aller partout avec deux laquais, soit entouré » maintenant d'une garde » de deux cents arquebusiers à cheval (2). C'était donc le coup le plus sensible que Coligny pût porter aux Guises.

Ils ne pouvaient guère s'opposer à la convocation des États, ni à la réunion d'un concile, trop unanimement réclamés. Ils consacrèrent tous leurs efforts à faire ajourner au moins les requêtes, en quelque sorte personnelles, de l'Amiral. Les lettres du roi,

(1) Regnier de la Planche, p. 361.

(2) « Né è persona di questi Francesi senza barbazzale che non dica » ch'egli è una gran vergogna che un Re di Francia solito andare per tutto » con due *laquais* sia ridotto per amore de Guise a strascinarsi la guardia » dietro senza un proposito al mondo. »

Relations de la France et de la Toscane, t. III, p. 423, Doc. inéd.

Digitized by Google

du 1er septembre, qui revenaient sur les mauvais desseins de ceux d'Amboise (1), et surtout les terribles instructions données en octobre aux gouverneurs de provinces contre les ministres et prédicants (2), prouvèrent combien peu les Guises étaient disposés à tolérer la liberté du culte réformé dans le royaume, et surtout à licencier cette garde royale, qui les gardait bien plus que le roi. Ils l'avaient même singulièrement renforcée.

Dès la fin de juillet, l'abandon de la guerre d'Écosse leur avait permis de garder sur la Loire les vieilles bandes de Piémont, toutes dévouées à Brissac, et qu'on avait mandées pour la guerre. Peu à peu une véritable armée guisarde se trouva ainsi concentrée autour d'Orléans, où devaient se réunir les États primitivement convoqués à Meaux pour le 10 décembre, et où la cour se rendit le 18 octobre. L'attitude suspecte des Bourbons justifiait jusqu'à un certain point les mesures prises par les Guises.

L'Amiral avait été le premier à blâmer leur absence, lors de l'assemblée de Fontainebleau ; il avait écrit à sa sœur Madeleine de Roye qu'elle pressât le prince de Condé, son gendre, de venir à la cour pour se disculper des projets coupables qu'on lui prêtait (3). Les deux Bourbons ne se décidèrent qu'à la fin d'octobre et sur l'ordre formel du roi.

(1) Regnier de la Planche, p. 364.
(2) Fontanieu, 293-294, octobre 1560.
(3) De Thou, t. II, p. 24.

Digitized by Google

Tout à coup l'Amiral apprend que Condé a été jeté en prison, jugé, et qu'il est condamné à mort; que le roi de Navarre, son frère, est soumis à une surveillance humiliante, plus pénible que la plus dure captivité. Lui-même, sur ces entrefaites, est mandé à Orléans. Les circonstances, certes, étaient graves; et cependant nous avons peine à croire au dramatique récit de la Planche, qui nous montre Coligny faisant ses derniers adieux, ses suprêmes recommandations à sa femme, comme s'il ne devait plus la revoir, délibérant « faire entière profession » de foy (au roi) et remettant l'événement à » Dieu (1). » Outre que ces brusques et hasardeuses déterminations sont peu dans le caractère de l'Amiral, n'aurait-il pas été naturel, dans la circonstance présente, qu'il se retranchât derrière la décision future des États ou du concile, qui allaient se réunir?

D'ailleurs, est-il bien certain qu'il crût avoir au moment même rien à redouter des Guises? Sans doute il les a grièvement offensés à Fontainebleau. Mais depuis lors, ils ne l'ont trouvé ni compromis par les révélations de la Sague, l'agent de Condé, ni mêlé au projet de surprise de Lyon. Lui saventils gré de cette réserve loyale dans laquelle il se tient? Il serait téméraire sans doute de l'affirmer. Mais toujours est-il qu'au moment où ils semblent

(1) Regnier de la Planche, p. 406-410.

Digitized by Google

d'accord avec le roi pour comploter la perte des Bourbons, Coligny ne reçoit que les témoignages les plus flatteurs de la confiance royale : Une lettre gracieuse du 4 octobre lui confie, comme étant capable de garder « une telle et si importante place », le gouvernement du Havre-de-Grâce (1). Qui eût pensé qu'un jour cette « si importante place » serait livrée par lui aux Anglais ?

Pour l'instant, il ne semble préoccupé que de témoigner au roi sa gratitude en rendant au pays de nouveaux et signalés services. Une activité toute nouvelle se manifeste dans les ports de la côte normande, et notamment au Havre. L'Amiral, en relations suivies avec les armateurs et les marchands normands, de part avec eux dans les risques et profits de leurs voyages, paraît plus que jamais décidé à favoriser le développement de notre commerce de mer. L'Espagne craint pour le Pérou, et s'informe auprès du cardinal de Lorraine (2). Les Portugais sont moins rassurés encore ; de la mi-octobre à la mi-novembre, le bruit court qu'une nouvelle expédition se prépare contre le Brésil (3). Les agents an-

(1) Du Bouchet, *Preuves généalogiques de la maison de Châtillon.*

(2) Lettre de Chantonnay au cardinal de Lorraine, du 28 octobre 1560. *Négociations et Lettres, sous François II*, p. 629.

(3) « The Admiral of France prepares three ships of war to send » against the Portuguese who have sunk three ships of Rouen (wherein » he had a good part) ... »

« The Admiral equips four or five ships for Brazil... »
Calendar..., ann. 1560-61, p. 361, 393.

Digitized by Google

glais, qui surveillent déjà d'un œil jaloux les progrès de notre puissance maritime, constatent, il est vrai, que les hommes sont peu disposés à seconder en cette occasion les projets de l'Amiral (1).

C'est sur ces entrefaites qu'il est mandé à Orléans. En supposant qu'il se défiât des Guises, il ne pouvait croire que le roi, la reine-mère consentissent jamais à le sacrifier à ses ennemis. Nous serions même fort surpris, si ce n'était pas Catherine en personne qui eût pressé sa venue, comme elle pressait dans le même temps celle de son « bon » compère » et ami le connétable de Montmorency.

Le Connétable, lui, était trop défiant pour venir, Coligny trop loyal pour hésiter. Fort de sa bonne conscience et de ses intentions honnêtes, il partit de Châtillon, probablement sans émotion apparente et sans phrases, ne fût-ce que pour épargner à sa noble femme des inquiétudes qui, vu l'état avancé de sa grossesse, pouvaient lui être fatales à elle-même, comme à l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Arrivé à Orléans, il fait une cour assidue au roi de Navarre, que tous, par peur des Guises, ont lâchement abandonné (2); protestant, par cette noble conduite de Français fidèle et dévoué, contre les insultes chaque jour prodiguées à un prince du sang de

(1) *Calendar...*, ann. 1560-61, p. 400.

(2) « Soli Colinii fratres Odetus cardinalis et Gaspar maris praefectus afflictam ejus fortunam minime deseruere. » De Thou, t. II, p. 45.

Digitized by Google

France. Nul doute dès lors qu'il n'ait joint aussi ses généreux efforts à ceux de l'Hospital pour sauver Condé, dont les Guises, avec un âpre acharnement, pressaient l'exécution.

Penchée au lit de son fils moribond, épiant les progrès du mal, Catherine hésitait, attendait. Enfin le 5 décembre, François II meurt. Les Bourbons sont sauvés, la puissance des Guises abattue; la reine-mère et le roi de Navarre se sont entendus pour partager le pouvoir pendant la minorité de Charles IX. L'Amiral peut et doit croire son temps d'épreuves fini, le triomphe de ses idées assuré.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

Décembre 1560 — Mars 1563.

Adhésion ouverte de Coligny à la Réforme. — Expédition de Ribaud en Floride. — Première guerre civile. — Affaire du Havre. — Assassinat du duc de Guise. — Paix d'Amboise.

Le 13 décembre 1560, le chancelier Michel de l'Hospital ouvre les États d'Orléans et inaugure le nouveau règne par un magnifique et touchant appel à l'union de tous les chrétiens. L'immense majorité de l'assemblée applaudit. Les allusions de Quintin, l'orateur du clergé, injurieuses pour l'Amiral, menaçantes pour les réformés, restent sans écho; la cause de la tolérance religieuse semble gagnée sans appel, et, le 28 janvier 1561, ordre est donné de mettre en liberté tous les détenus pour cause de religion. La régente, conseillée par les Châtillons, gouvernée par une huguenote, la duchesse de Montpensier, penche même de jour en jour vers la réforme, et le bruit court à l'étranger qu'elle n'envoie plus ses enfants à la messe (1).

Le temps est donc venu où l'Amiral peut enfin concilier ses devoirs de sujet et de chrétien; il fait

(1) *Négociations... sous François II,* Doc. inéd., p. 849.

Digitized by Google

baptiser suivant la mode de Genève le fils qui lui est né le 24 décembre 1560; et c'est probablement vers les premiers jours de février 1561 qu'il faut placer ce premier acte de l'adhésion ouverte de Coligny à la réforme. Le 16 janvier, Calvin lui avait écrit : « Quoyque les aultres soyent tardifs à s'ac-
» quitter de leur devoir, si vous fault-il prattiquer
» la sentence de Nostre Seigneur, c'est que chascun
» de nous le doibt suivre promptement sans regarder
» qui sont les aultres (1). »

Coligny attendait peut-être, désirait que la reine-mère se prononçât. Mais s'il ne put s'autoriser de son exemple, nul doute qu'il n'ait agi, sinon avec son consentement, du moins avec son approbation; car les dépêches anglaises, qui relatent, le 11 février, l'impression produite à la cour par l'événement du baptême, constatent, le 26 du même mois, la haute faveur dont jouit Coligny près de la régente. Elle ne peut se passer de lui, travaille avec lui, tandis que son frère le cardinal travaille avec le roi de Navarre (2).

(1) Lettres de J. Calvin... J. Bonnet, t. II, p. 371-373.

(2) « ... The wife of the Admiral of France was lately delivered of a
» child, wich he caused to be baptized openly in the vulgar tongue
» after the manner of Geneva; the Admiral was present thereat him-
» self; the doing of the same was much commended by many. »
Bedfort to Cecil, Paris, 11 fév. 1561. *Calendar*..., an. 1560-61, p. 545.
« ... (The) chief promoters in this court are the Admiral and the
» cardinal of Châtillon, for if it were not for them no good would be
» done; the one travails with the Queen-Mother, and the other with
» the king of Navarre..... » Bedfort and Trockmorton to the privy council, Paris, 26 fév. 1561. *Calendar*..., an. 1560-61, p. 571.

Digitized by Google

A ce moment, solennel dans la vie de Coligny, après tant d'apparentes hésitations qui auraient pu faire taxer tout autre de lâcheté ou d'hypocrisie, lui, reçoit le plus éclatant témoignage d'estime publique qui puisse être donné à un homme. Le 15 mars 1561, les États provinciaux, réunis à Paris, émettaient le vœu que des gouverneurs fussent donnés au roi et à ses frères, « tels que pour la sincérité et intégrité » de leurs vies, le roy et messieurs ses frères pus- » sent prendre une bonne et sainte instruction; » et ils désignaient en première ligne « monsieur l'Ad- » miral, » auquel ils adjoignaient le président Ferrier (1).

Pourquoi faut-il qu'un pareil vœu n'ait pas été pris en considération? Qui peut dire ce que fût devenu Charles IX sous la direction de ce grand honnête homme, ce que fût devenue la France? Catherine n'y voulut consentir (2). Elle tenait trop à conserver sur l'esprit de ses fils une influence sans rivale, et elle savait l'ascendant étrange, irrésistible, qu'exerçait Coligny sur quiconque l'approchait. Peut-être même ne fut-elle pas fâchée de le voir s'absenter un moment de la cour. Elle ne manquait pas d'excellents prétextes pour l'éloigner. Elle ne désirait rien tant que de voir les deux religions vivre côte à côte en bonne intelligence par tout le royaume.

(1) *Négociations... sous François II*, p. 833.
(2) Ambassadeurs vénitiens, Doc. inéd., p. 545.

Digitized by Google

Mais ce résultat désiré pourrait-il jamais s'obtenir?... Il semble que l'Amiral soit parti tout exprès pour en faire l'expérience. Il voit, dans sa ville de Châtillon, catholiques et réformés qui s'entendent à merveille; dès lors, avec cette confiance toujours un peu naïve de l'honnête homme, prêtant gratuitement aux autres les idées de conciliation qui l'animent et qu'il voit répandues dans son entourage, il se vante publiquement de pouvoir sans troubles, sans désordres, établir bientôt la réforme dans les provinces (1).

Les événements lui donnent vite un cruel démenti. Son frère Odet est sur le point d'être tué dans l'émeute de Beauvais. Lui-même, le 9 avril, se plaint à Catherine d'excès commis à Issoudun. Il est, il paraît, en correspondance active avec elle, si l'on en juge par les premières lignes de sa lettre :

« Madame, je craindrois vous estre importun de vous par-
» ler et escripre si souvant dune mesme chose, nestoit que
» ceste occasion entre toutes est privilégiee puys que c'est
» la cause de dieu et de ceulx qui se dédient à le vouloir
» purement servir. Il est advenu ceste semaine dernière que
» une compagnie de gens a esté trouvee ensemble a Issoudun
» prians dieu, et affin que la vérite du faict vous soit entiè-
» rement congneue je vous supply tres humblemant madame,
» vouloir prendre la patience que le proces verbal qui en a
» esté sur ce faict vous soit entièrement leu et que par là
» vous puissiez juger sil y a rien qui tende à sédition scan-

(1) De Thou, t. II, p. 110.

Digitized by Google

» dale public ou port darmes. Au contraire si vostre inten-
» tion n'est pas corrompue quant vous avez déclare que vous
» ne voulez point que les personnes soient recerchees en
» leurs maisons pourtant, madame, je vous supply au non
» Dieu vouloir commander que ceulx qui sont détenus pri-
» sonniers soient mys en liberte, et au demeurant tenir la
» main quen attendant lassemblee des personnes que vous
» voulez faire pour le faict de la religion, lon laisse vivre
» ung chascun doulcement, comme jay prié a monsieur de
» Sarragosse present porteur vous faire enttendre, sur lequel
» me remetant je prieray dieu.

» madame vous donner en parfaicte sante tres heu-
» reuse et tres longue vie
» de Chastillon, ce 9me d'avril 1561.
» Vostre tres humble et tres obeissant subject et
» serviteur,
» Chastillon (1). »

Un mot de la lettre, un seul, « si vostre intention » n'est pas corrompue, » donnerait à penser peut-être qu'un léger soupçon sur les intentions de la reine-mère a déjà traversé l'esprit de Coligny. Mais ce ne dut être qu'un éclair. L'édit du 19 avril, qui semble une réponse directe à ses plaintes, renouvelle l'ordre de mettre en liberté les détenus pour cause de religion. La réunion du colloque de Poissy achève de le rassurer, et son concours le plus entier, le plus dévoué, reste acquis à la régente.

(1) B. N. Mss., f. f. 3193, f. 27.

Digitized by Google

Les délégués des treize grands gouvernements réunis le 1[er] août à Pontoise, pour le fait des finances, ayant commencé par remettre en discussion la question du pouvoir, c'est Coligny qui plaide chaleureusement, avec le roi de Navarre, la cause de la reine-mère, et qui parvient à sauver son autorité un instant compromise (1).

Catherine n'était pas femme à oublier un tel service (2); elle s'engage de plus en plus dans cette voie de conciliation où la guident ses meilleurs, ses plus sûrs conseillers; elle veut que des concessions réciproques maintiennent la bonne harmonie entre les deux religions, ou plutôt les fondent en une seule; elle se déclare nettement pour les prières en langue vulgaire, pour la communion sous les deux espèces; elle croit, elle espère que du colloque de Poissy sortira la paix du royaume, illusion décevante, rêve trompeur qui plaît à son scepticisme religieux, comme il a séduit la grande âme de Coligny, si tolérante, si croyante.

Le colloque s'était ouvert dès la fin de juillet. A la fin d'octobre, prêtres catholiques et ministres réformés se séparaient plus divisés, plus ennemis que jamais.

Toutefois, cet insuccès de la grande tentative de conciliation religieuse ne semble qu'avoir poussé

(1) De Thou, t. II, p. 113.
(2) Ambassad. vénit., t. I, p. 551.

Digitized by Google

plus avant Catherine dans le parti de la réforme. Au commencement de 1562, elle paraît même décidée à se déclarer ouvertement. De Bèze l'affirme (1), l'Amiral le croit. Mais elle a peur de l'Espagne. Dès la fin de 1561, Philippe II a déclaré que si la reine-mère ne redressait les abus par force, il prêterait son concours à qui le lui demanderait (2). La réconciliation de Guise avec Montmorency, leur union avec St-André a augmenté encore les craintes de Catherine; elle sait les triumvirs tout prêts à réclamer, s'ils ne l'ont fait déjà, ce concours promis de l'Espagne. Contre de tels adversaires, quel secours peut-elle attendre du parti protestant? De quelles ressources dispose-t-il? Elle veut être renseignée, ne s'engager qu'à coup sûr; que les Églises fassent, sans que son nom soit prononcé, bien entendu, le dénombrement de leurs forces de pied et de cheval. Plusieurs hésitent, flairant un piége. L'Amiral les entraîne, donne les renseignements demandés, et

(1) « Quoniam enim jampridem Hispanus non desinit nobis minari » et nihil æque remoratur nostram αὐτοκράτορα quominus in nostras » partes inclinet atque metus ne non satis firmi simus : idcirco visum » est Posidonio (*Coligny*) palam admonendas Ecclesias ut sedulo dispiciant quibus tum peditum, tum equitum copiis possint hoc regnum » tueri adversus exteros si relligionis causa bellum forte nobis inferatur. » Multa hic mihi et varia in mentem venerunt quæ nos dehortarentur. » Sed vicit Posidonii sententia, nec metuendæ sunt calumniæ quum » nihil clam et sine auspiciis geratur, quamvis illa nominari nolit. »

De Bèze à Calvin.

6 janv. 1562, St-Germain.

(2) Granvelle, t. VI, p. 434.

Digitized by Google

Catherine paraît rassurée, décidée : le 17 janvier, est promulgué le fameux édit qui autorise « les assemblées de jour hors des villes. »

Le parti protestant se déclare satisfait. Mais que va dire l'Espagne? Après les menaces de Philippe, la guerre est inévitable. Soit. L'Espagne ne sera vraiment à craindre qu'appuyée en France sur le parti catholique tout entier. Or, est-il bien sûr que l'immense majorité catholique de notre pays songe à s'entendre avec l'Espagnol? Les guerres passées ont laissé trop de rancunes entre les deux peuples; l'intervention de Philippe ne peut manquer d'être attribuée à des considérations politiques plus qu'au pur zèle religieux. Si l'on pouvait rendre cette vérité bien évidente à tous! Il semble que l'Amiral y ait songé.

Le 18 février 1562, deux petits navires du roi partaient du port de Dieppe, sous la conduite de Jean Ribaud, un brave et intelligent capitaine que l'Amiral avait eu l'occasion de connaître et d'apprécier au temps de la guerre d'Ecosse (1).

Où va-t-il? au Brésil? Non, mais du côté des Indes espagnoles, du côté de la Floride, cette terre de l'Amérique du Nord explorée jadis par le Flo-

(1) « John Ribaud is despatched from this court with charge to repair » to the Admiral and from him to receive further direction for his going » into Scotland. »

Trockmorton to Cecil, 9 oct. 1559.

Calendar..., ann. 1559-60, p. 241.

Digitized by Google

rentin Verazzani pour le compte de François Ier, et où les Espagnols ont depuis, à deux reprises, tenté vainement de s'établir. L'insuccès de ces deux tentatives ne les empêche pas de regarder comme leur propriété cette belle et riche terre, trop voisine d'ailleurs de leur grande île Espagnole pour qu'ils puissent y souffrir aucune colonie étrangère.

Est-ce donc un défi, cette expédition de Ribaud? Il faut avouer qu'elle en a tout l'air. Les équipages, composés de gentilshommes et de vieux soldats, vont simplement affirmer le droit de la France au partage du Nouveau-Monde espagnol; et afin que nul n'en ignore, ils ont soin d'emporter avec eux, pour la dresser au lieu du débarquement, une large pierre élégamment sculptée aux armes du roi de France (1). Or, ce droit de la France à la possession de l'Amérique, catholiques et protestants sont unanimes à l'affirmer. Sur ce terrain commun des intérêts français, Tavannes et Coligny peuvent s'entendre. Si l'Espagne proteste, ce qui n'est guère douteux, pourquoi catholiques et protestants n'oublieraient-ils pas les passions religieuses qui les divisent, pour n'écouter que la grande voix du patriotisme qui les appelle et les unit? Noble et généreuse pensée qui germe à cette époque dans l'âme de Coligny, et qu'il nourrira toute sa vie sans que les

(1) De Thou, t. II, p. 662.

Digitized by Google

mécomptes et les déceptions puissent l'étouffer jamais.

A partir en effet de 1562, les expéditions maritimes ordonnées ou encouragées par l'Amiral et dirigées contre l'Espagne partent toutes de cette idée première qui devait enfanter plus tard le beau projet sur les Pays-Bas. Toutes sont, à des degrés divers, des diversions politiques destinées soit à prévenir, soit à réparer les désastres de nos guerres civiles religieuses, et elles tiennent si étroitement à l'histoire de ces guerres, qu'il faut bien se garder de les en séparer.

Aucune, hélas ! ne devait réussir. Ribaud n'a pas encore eu le temps de dresser en face des terres espagnoles sa colonne de pierre aux armes de la France que déjà la guerre civile avec tous ses crimes, avec toutes ses horreurs, s'est déchaînée sur notre malheureux pays.

Rapproché des triumvirs par les intrigues combinées de Rome et de l'Espagne, le roi de Navarre s'est séparé nettement des Châtillons. Le 22 mars, il est venu à Paris, il a touché la main du duc de Guise, fait alliance avec lui. Condé, ne se sentant plus en sûreté dans la capitale, s'est retiré à Meaux le 23, appelant aux armes les réformés exaspérés par le massacre de Vassy.

Les deux partis sont en présence. Où donc est l'Amiral? dans sa maison de Châtillon, désespéré. Sa femme, bien que malade, le presse de partir, de

Digitized by Google

rejoindre ses frères. Une nuit, il l'entend qui pleure, car il ne dort plus; il l'interroge, et comme elle renouvelle ses instances : « Sondez votre conscience, » lui dit-il, si elle pourra digérer les déroutes gé- » nérales, les opprobres de vos ennemis et ceux de » vos partisans,.... les trahisons des vôtres, l'exil en » pays étranger, votre honte, votre nudité, votre » faim, et ce qui est plus dur, celle de vos enfants, » votre mort enfin par le bourreau, après celle de » votre mari..... je vous donne trois semaines. » — Mais elle : « Ces trois semaines sont achevées; ne » mettez point sur votre tête les morts de trois » semaines, ou je serai témoin contre vous au juge- » ment de Dieu. »

Dans cet incomparable dialogue et si tragique, un mot surtout nous frappe, mot grave, le plus poignant de tous : « sondez votre conscience. » Ce mot, c'est à lui-même qu'il l'adresse bien plus qu'à sa vaillante compagne. Elle, est résolue, car dans l'ardeur de sa foi religieuse, elle ne pense qu'à son Dieu. Lui, chrétien non moins fervent, songe en même temps à son pays et à son roi. Il a sondé sa conscience, et pour la première fois il hésite, ne sachant plus, doute terrible, où est le devoir. Il ne peut abandonner ses amis, ses frères, armés pour la cause de son Dieu; il lui faudra donc alors combattre contre son roi. Car il ne peut se dissimuler que Catherine, circonvenue ou intimidée par ses ennemis, est disposée à s'entendre avec eux. Elle l'accuse déjà;

Digitized by Google

elle a durement éconduit de Bèze venant se plaindre du massacre de Vassy (1). Il sera donc rebelle, complice et chef de rebelles; cette pensée le terrifie. Et puis, la guerre civile, n'est-ce pas la désolation sûre, la ruine inévitable de la France? Et ce grand citoyen, ce sujet fidèle recule épouvanté devant le précipice béant où menace de s'engloutir avec son propre honneur la fortune de son pays.

Dans le portrait des trois Châtillons que possède le cabinet des Estampes, Odet, d'Andelot, la main sur la garde de l'épée, comme si l'épée tranchait toutes questions, se pressent aux côtés de l'Amiral pour le protéger de leur fraternel dévouement. Tous deux sont découverts, comme pleins de respect devant la haute supériorité intellectuelle et morale de leur frère bien-aimé. Lui, semble affaissé sous le poids de ses graves pensées, de ses patriotiques douleurs, et résigné à la mort plus que prêt au combat.

Tel il dut partir de Châtillon, tel il dut arriver à Meaux le 27. « *Utinam citius advenisset !* » s'écrie de Bèze, « plût à Dieu qu'il n'eût pas tant tardé (2)! » Peut-être Condé aurait-il alors devancé les triumvirs à Fontainebleau, enlevé le roi, la reine-mère. Mais l'Amiral y eût-il consenti ? Sa première pensée, en

(1) *Lettres à Pie IV et au card. Borromée,* par Hippolyte d'Est, card. de Ferrare, trad. Baudoin. Paris, 1658. Lettre du 5 mars 1562.

(2) «... Heri demum sese nobiscum conjunxit Posidonius qui utinam citius advenisset... » De Bèze à Calvin, Meaux, 28 mars 1562.

Digitized by Google

arrivant à Meaux, est de répondre aux accusations de Catherine, de se disculper : « il n'est point » coupable de ce dont on l'accuse; il n'a ni levé » gens, ni tiré sa compagnie de sa garnison. » Et pourtant, il n'eût fait ainsi « *que ce que ont faict d'aul-* » *tres.* » Triste excuse, hélas ! dont il faudra désormais couvrir toutes les fautes, toutes les défaillances qu'entraîne la guerre civile ! La guerre civile, à cette date du 27 mars, Coligny ne veut pas s'avouer encore qu'elle est commencée ; jamais il n'a été si respectueux, si dévoué : « ma souveraine dame, » c'est ainsi qu'il appelle Catherine ; et il repousse surtout avec horreur l'accusation de trahison contre le roi : « me mandes si jay faict faire sermant à » ma compagnie sans parler du roy ; si vous » trouves quil en soit rien, je veulx que vous me » teniez pour infâme et déshonoré (1). »

On comprend avec quel empressement joyeux l'Amiral dut accueillir ces lettres ambiguës où Catherine invoquait pour ses fils et pour elle le dévouement du prince de Condé. Quelle raison meilleure, ou quel prétexte plus spécieux eût-il pu désirer pour se donner le change à lui-même, et faire taire les murmures de sa conscience ! Les rebelles désormais, ce sont les triumvirs qui tiennent la reine captive ; et la guerre est légitime pour la

(1) Lettre à Catherine, du 27 mars 1561 (v. s.), B. N. Mss. f. f. 20461, f. 217. V. *Pièces just.*, K.

Digitized by Google

délivrer. Si pourtant, avant de recourir à cette terrible nécessité de la guerre civile, on essayait de rompre le triumvirat? Tandis que Condé tentera de ramener le roi de Navarre, l'Amiral ne peut-il agir sur le connétable son oncle?

Il hésite, il est vrai, à risquer une démarche dont il n'attend nulle issue; mais il ne veut pas se reprocher un jour d'avoir rien négligé pour rendre la paix au royaume. Le 6 mai, il se décide à écrire :

« Monseigneur... vous ayant toujours aimé, » honoré, servi et respecté comme père... je » suis content entre vous et moy de me donner le » tort plus tost que de venir en contestation. Si » vous supplie-je... de vous proposer les troubles » qui sont aujourd'hui en ce royaume et les inconvénients en quoy nous allons tomber, si dieu n'y » met la main... en ce qui vous touche, je vous » supplie vous souvenir entre les mains de qui vous » estes, et si ceulx de qui vous vous estes rallié » ne sont pas ceulx qui ont juré et pourchassé » vostre ruine et celle de toute vostre maison... je » vous supplie penser que l'un des plus grands » regrets que mes frères et moy ayons, c'est de » vous voir de ceste partie; et quant à moy, n'ayant » que le service de dieu et du roy devant les yeux, » il m'est aisé de me résoudre (1). »

Aisé, non, Coligny se trompe, ou plutôt cherche

(1) *Mém.* de Condé, édit. 1743, t. III, p. 441.

Digitized by Google

à se tromper lui-même, et sa lettre dit assez les angoisses qu'il éprouve. Le rusé vieillard à qui elle est adressée ne s'y est pas mépris ; et sa réponse, malgré le ton doucereusement affectueux du début, ne peut que les redoubler encore :

« Mon nepveu, il n'y aura jamais temps ni sai-
» son où vos lettres ne me soient agréables pour
» l'assurance aussi que j'ay que vous me recognois-
» trez tousjours pour un second père et le plus
» cher oncle que jamais eut nepveu... bien crain-
» dray je que, continuant ce que je veoy, il advienne
» une ruine universelle à ce royaulme, ne pouvant
» croire mon nepveu si vous considérez bien ce
» qui est déjà survenu depuis ces troubles... et com-
» bien il y a de mal et de pitié... que cela ne vous
» perce jusques au sang, et ne vous face désirer
» d'y voir une fin plus tost aujourd'hui que
» demain (1). »

A quel prix cette fin, à quelles conditions? il se garde bien d'en parler ; Coligny avait été plus explicite : « ... tout ainsy que l'on ne veut point
» donner la loy à ceulx de l'Eglise romaine, aussy
» ne veut-on point recevoir la loi d'eulx. »

L'Amiral ne demande donc que la tolérance, la liberté pour tous. Mais l'édit de janvier a été

(1) B. N. Mss. f. f. 3140, f. 50. Lettre du 12 mai 1562, sans signature, mais évidemment du Connétable, qui fait allusion à la lettre de son neveu du 6 mai, « mettant a part toutes les remonstrances que vous me » touchez par vostre lettre du 6 de ce mois. »

Digitized by Google

confirmé le 11 avril! C'est vrai, et le 12, le 13, dans la ville du cardinal de Guise, à Sens, les protestants étaient jetés à la rivière, attachés par trois et quatre sur des claies (1).

Tant que les Guises sont maîtres de la personne du roi et de la reine-mère, comment croire aux déclarations royales? Il faut que les triumvirs s'éloignent, voilà le fond de toutes les négociations de juin. Mais, hélas! trop de soupçons, de défiances ont eu le temps de se glisser dans les esprits. Cette condition même de l'éloignement des triumvirs, il suffira qu'elle soit acceptée pour paraître dès lors insuffisante et dérisoire. C'est Coligny tout le premier qui empêchera Condé de rester près de la reine-mère, lorsque les chefs catholiques, dans un accès de désintéressement inattendu, offriront de la quitter. La lettre de Guise, du 25 juin, montre si Coligny avait tort de croire à une feinte : « la religion réformée s'en » va à val l'eau ; et les admiraux mal ce qui est » possible ; toutes nos forces entièrement demeurent, » les leurs rompues (2). » Les triumvirs se sont trop hâtés d'annoncer leur triomphe, et l'on comprend leur colère contre l'homme qui a déjoué leur ruse. Les catholiques diront désormais Condé captif, comme le disent les réformés de Charles IX et de Catherine ; et c'est sur Coligny que l'on fera retomber la respon-

(1) V., sur ce massacre de Sens, le *Calvinisme et la Ligue dans l'Auxerrois*, par M. Challe, t. Ier, p. 56.

(2) *Mém.* de Guise, collect. Michaud, t. VI, p. 494.

Digitized by Google

sabilité du sang versé, des abominables désordres commis.

Il n'avait pas tenu cependant à lui que les horreurs de la guerre ne fussent autant que possible allégées. L'armée protestante, grâce à lui, reste même un moment un modèle de discipline, d'ordre et de piété. Chaque matin, chaque soir, la prière en commun réunit les soldats, qui dévotement prient pour leur jeune roi et prince souverain, et demandent à Dieu de les garder « vivans en toute sobriété et modestie, » sans noises, mutinerie, blasphèmes, paillar- » dises (1). »

Prière trop belle pour qu'elle puisse être exaucée. Dès juillet, au premier fait de guerre, à la prise de Beaugency, les habitudes de pillage, de meurtres, de débauches, ont déjà repris le dessus. L'Amiral aura beau frapper, punir, la contagion est trop forte. Il apprend un jour que des « argouletz » ont saccagé un village; il en fait pendre quatre ou cinq avec le chef, incontinent « tout bottez et esperonnez », ayant aux pieds « les despouilles conquises... robes » de femmes, linceux, nappes entremeslez de poules » et jambons » (2). Terrible exemple, mais qui profite un jour. « Je crains que ces gens icy, avait-il » dit à la Noue, au début de la campagne, ne jettent » toute leur bonté à la fois et que d'icy à deux mois

(1) *Mém.* de Condé, t. IV. *Prières du matin et du soir en l'armée protestante.*

(2) La Noue, collect. Michaud, t. IX, p. 599.

Digitized by Google

» il ne leur sera demeuré que la malice. » Sa triste prédiction ne s'est que trop vite accomplie, et la misère du peuple, résultat de toutes ces pilleries, de tous ces massacres, désole cet homme honnête et bon, si compatissant à toutes les infortunes.

Son patriotisme plus encore que son humanité va se trouver mis à une rude épreuve. Catholiques et réformés songent bien vite à s'appuyer de forces étrangères. Dès le mois d'avril, la question avait été discutée, et Coligny avait déclaré qu'il aimerait mieux mourir que de voir ceux de la religion être les premiers à faire venir les étrangers en France. Les premiers! Voilà donc le seul scrupule que le patriotisme le plus ardent ose opposer désormais aux exigences de la froide raison! Puisque les catholiques mandent leurs Suisses et Allemands, pourquoi ne manderait-on pas les levées de Suisse et d'Allemagne; quand l'ordre est donné de la cour de livrer au duc de Savoie les places françaises de Piémont, pourquoi ne livrerait-on pas quelque ville normande aux Anglais! On n'aura fait « que ce que » ont faict d'aultres ».

L'ambassadeur d'Angleterre Trockmorton a de bonne heure prévu, calculé le profit que la reine sa maîtresse pourra tirer des troubles de la France. Le 17 avril déjà, il s'en réjouit avec lord Cecil: « l'occa- » sion amènera les protestants à offrir quelque bonne » ville de la côte, il faut les laisser venir (1). »

(1) *Hist. des Princes de la maison de Condé*, t. Ier, p. 355.

Digitized by Google

Et l'hypocrite Élisabeth, fidèle au programme de ses agents, n'aura qu'à feindre le zèle le plus pur, le plus désintéressé pour la cause de la réforme : elle voudrait bien secourir les réformés français, mais elle ne le peut, ayant les bras liés par le traité de Cateau-Cambrésis. Ses droits sur Calais seraient à jamais perdus, si elle se mettait en lutte ouverte avec le roi Charles IX; il lui faudrait un gage qui lui permît, la guerre finie, de réclamer l'exécution pure et simple des traités antérieurs ; car elle ne désire rien pour elle que le triomphe de la religion...

Et elle n'a pas besoin de donner un corps à ces insinuations; les réformés iront, le moment venu, au-devant de ses désirs; ils ne demandent en effet qu'à se faire illusion à eux-mêmes ; ils ne cherchent qu'un biais pour concilier, au moins en apparence, avec leur loyauté de Français les intérêts de leur parti ; et c'est en dépôt que le traité d'Hamptoncourt livrera, le 20 septembre, à Élisabeth, cette ville du Havre confiée naguère à la garde de Coligny (1).

Le traité aura beau être passé au nom du prince

(1) « ... Serenissima Regina promittit restituere illud oppidum (le » Havre-de-Grâce)... in manus serenissimi regis Francorum quamprimum labore et opera illustrissimi Principis de Condé oppidum Caletum... in manus serenissimæ Angliæ reginæ aut ejus locum tenentis restituetur, secundum tenorem conventionis illorum fœderum quæ apud » Casteau juxta Cameracum inter serenissimam Angliæ reginam et serenissimum regem Francorum Henricum II pacta conclusaque sunt... » Forbes, *A full view of the public transactions in the reign of the Queen Elisabeth*, 2 vol. in fol., t. II, p. 50.

Digitized by Google

de Condé, la part de responsabilité qui incombe à Coligny n'en est pas moins lourde, et rien n'est triste comme le spectacle de cet honnête homme, obligé de ruser avec sa conscience pour lui faire accepter des compromis honteux qu'elle réprouve. Élisabeth n'avait jamais sérieusement compté sur la restitution de Calais, et l'Amiral, pas plus que Condé, ne prenait sans doute au sérieux la clause, d'ailleurs très-vague, concernant cette restitution. Le gage provisoire qu'ils prétendent mettre entre les mains d'Élisabeth est donc bien en réalité un gage définitif, et la misérable équivoque derrière laquelle ils se retranchent est impuissante à sauver leur honneur, comme elle dut être impuissante à étouffer les sourdes protestations de leur patriotisme indigné.

Il fallait que les circonstances fussent bien impérieuses pour que Coligny consentît à un pareil sacrifice. Elles l'étaient en effet. Son frère d'Andelot, envoyé en Allemagne, avait besoin de l'argent anglais pour décider les Allemands à le suivre. La Normandie était compromise, presque perdue. Et dans ce deuil de la patrie, dans ce péril suprême de la religion, il est des hommes que les questions d'amour-propre personnel préoccupent encore : Montgommery se plaint qu'on lui adjoigne Briquemaut au gouvernement des villes normandes. Coligny ne l'en reprendra point de ce ton grave qui lui est habituel; a-t-il maintenant le droit de reprendre les autres ? Le ton de sa lettre, écrite cinq jours après

Digitized by Google

le traité fatal, est d'une tristesse, presque d'une humilité touchante ; c'est lui qui s'excuse :

« Quant M. de Briquemaut a esté depesché par
» delà, nous ne scavions pas certainement où vous
» estiez... ce nous eust esté grand plaisir que vous
» eussiez eu la totalle charge des affaires de ce costé
» là, scachant bien qu'en meilleure main ne pou-
» voit estre ; parquoy je vous prie ne penser qu'on
» l'eust voulu envoyer là pour vous desfavoriser aul-
» cunement, mais puisque ainsy est... joinct que
» comme vous sçavez, il y a bien assez d'affaires
» pour emploier deux hommes de bien, que vous
» regardiez tous deux ensemble et d'un bon accord
» à départir sy bien entre vous deux la charge...
» que tout s'y puisse bien porter à la gloire de dieu
» et consolation des siens... (1). »

Dernier mot qui dit la douleur de Coligny, et l'amertume dont son âme est pleine. Sa lettre du 28 octobre à M. de Cossé le dit mieux encore :

« Monsieur mon cousin... ne doubte point que
» n'ayez un grand regret de voir tant de troubles,
» pilleries et désordres... comme ont toutes per-
» sonnes d'honneur et de vertu... je croy aussy que
» vous estimez bien que de ma part j'en porte un
» grand déplaisir, que je vous puis asseurer, mon-
» sieur mon cousin estre tel que s'il n'y alloit que de
» moy et de mon intérêt particulier, je voudrois avec

(1) Musée des Archives, J. 969.

Digitized by Google

» la perte de mes biens et de ma vie avoir racheté » tels inconvénients... (1). »

Il est des malheurs plus grands à « racheter » que les troubles, pilleries et désordres, et auxquels il n'ose faire allusion. Lui aussi pourrait s'écrier avec le vidame de Chartres : « *Ego deficio sub onere;* » lui aussi pourrait signer : « Votre très-humble et affligé » et triste *usque ad mortem* (2). »

Mais le sort en est jeté : les renforts amenés par d'Andelot approchent, et l'offre faite par M. de Cossé au nom de la reine-mère d'entamer de nouvelles négociations n'empêche pas les réformés de marcher sur Paris. L'entrevue du Connétable avec son neveu, après l'escarmouche du 28 novembre, prouve à Coligny combien les propositions de paix sont peu sérieuses; et il insiste pour que l'armée gagne au plus vite la Normandie. Condé hésite; son frère, le roi de Navarre, était mort le 17 novembre des suites de la blessure reçue au siége de Rouen; le prince se leurrait de l'espoir d'obtenir sa lieutenance-générale du royaume; il part pourtant, puis veut revenir; les triumvirs, qui ont reçu leurs renforts de Gascons et d'Espagnols, ont le temps de l'atteindre près de Dreux, 19 décembre, et de lui barrer le passage. La bataille perdue, l'infanterie

(1) Castelnau, édit. en 3 vol., t. II, p. 61; une copie de la lettre se trouve B. N. Mss., V[c] Colbert, 24, f. 13.

(2) Lettre du vidame de Chartres à Cecil, citée par le *Bullet. de la Soc. d'hist. du Protest. franç.*, XVIII.

Digitized by Google

protestante décimée, Condé prisonnier, Coligny devient le chef du parti protestant, ramène sur Orléans son armée ralliée, jette les débris de son infanterie dans la ville et laisse un moment reposer ses reîtres le long de la Loire.

La mort de St-André, la captivité du Connétable laissaient Guise trop puissant pour que Catherine ne fît pas de nouvelles ouvertures aux réformés. Coligny s'y attend, mais il ne voudrait pas négocier sous le coup du désastre de Dreux. Son plan de campagne est bientôt arrêté (1). Laissant ses gens de pied à Orléans avec son frère d'Andelot, il poussera sans artillerie, sans bagages, une pointe rapide jusqu'à la côte normande, pour y recevoir l'argent et les renforts anglais, qui lui permettront sans doute de traiter ensuite à des conditions plus avantageuses. Les reîtres, non sans murmures, ont consenti à se séparer de leurs lourds chariots tout pleins de butin volé (2) ; ils sont prêts à partir.

Sur ces entrefaites, une lettre du prince arrive,

(1) Lettre de Coligny à Elisabeth, 29 janv. 1562 (v. s.), *Archives des missions scient. et lit.*, t. V, 2e série, 2e livraison, p. 406.

(2) Cl. Hatton. — « Jamais en France nation n'avoit esté plus craincte » et redoubtée que le furent lesditz reistres; lesquelz toutesfois ne faisoient aucun mal aux simples gens des villages où ils logeoient, mais » prenoient et ravissoient tout leurs biens qu'ils trouvoient et les chargeoient en leurs harnois... Ils estoient fort soigneux de charger du bled » et de l'avène en leurs ditz harnois et d'enmener le bestial gros et » menu... Où ils se logeoient, ne faisoient que cercher et fouillier en » terre ès logis, jardins, courts, fumiers pour trouver butin, et tout ce » qu'ils trouvoient de caché et non caché estoit à eux. » T. Ier, p. 353.

Digitized by Google

annonçant la venue prochaine de MM. de Limoges et d'Oysel, et les négociations entamées entre la reine-mère et lui. La réponse de Coligny, du 30 janvier, est pleine de déférence et de soumission ; il ne veut pas donner à ses ennemis l'ombre d'un prétexte pour éveiller la susceptibilité de Condé et laisser croire qu'il attache le moindre prix à ce commandement suprême, dû à la seule captivité du prince, et qu'il est prêt à lui remettre. Avec une modestie trop excessive pour n'être pas calculée, il évite même de parler en son nom :

« Monseigneur... vous ferez entendre vostre » voulunté... et lon ne fauldra point de la suivre... » l'on ne proposera jamais rien de ceste part con- » traire (à la raison)... pour parvenir à une bonne » paix, car vous scaves que l'on na jamais rien » tant cherché ni désiré... louons tous dieu de la » grâce quil vous faict de persévérer en la saincte » vocation en laquelle il vous a appellé... nous vous » supplions tous au nom de dieu de navoir rien » devant les yeux que ce qui appartient à sa gloire, » et par ce moien vous et nous serons bien heu- » reux (1). »

Avec un tact exquis, l'Amiral prête ici au prince, et un peu gratuitement peut-être, les sentiments dont il désire tant le voir animé. Vu la légèreté

(1) B. N. Mss. f. f. 3410, f. 45. Lettre de Coligny à Condé, du 30 janvier. La date de 1565 ajoutée au dos est évidemment une erreur ; on ne peut lire que 1562 (v. s.).

Digitized by Google

bien connue de Condé, la paix négociée par lui ne devait lui inspirer qu'une médiocre confiance. Puis, l'armée royale approchait pour appuyer les négociateurs, mais trop près et menaçante. Catherine, qui espérait sans doute en finir, ne peut, le 4 février, retenir un cri de dépit, de colère. « Nous ne savons » plus où nous en sommes, s'écrie-t-elle, sinon que » M. de Guise va demain au matin assaillir le portereau d'Orléans et le pont. S'il le prend, ce que » dieu veuille, je crois qu'il y en aura qui... connoistront qu'il ne fait pas bon se moquer de » son roy (1). »

Coligny venait de partir, de lui échapper, mettant à exécution le plan précédemment indiqué, et dont il avait, avant sa lettre au prince, déjà donné avis à la reine Élisabeth. Un moment, il fut question d'envoyer Guise à sa poursuite ; Guise aima mieux rester à faire le siége d'Orléans. Plutôt que de vaincre son adversaire, il préférait le voir se déshonorer : « Il » est bien croyable que la nécessité d'argent dans » laquelle est l'Amiral pour payer son armée et ses » reîtres avec la passion de sa cause lui fera oublier » le devoir de sujet envers son roy et son pays (2). » Guise espérait-il donc qu'il livrerait aux Anglais quelque autre ville normande? Si telle était son espérance, Coligny ne la réalisa point. Ce ne furent

(1) Castelnau, édit. en 3 vol., t. II, p. 153.
(2) Castelnau, collect. Michaud, t. IX, p. 485.

Digitized by Google

pas, on peut le penser, les suggestions qui lui manquèrent. Il y répond en faisant lire la proclamation où Élisabeth déclare sa volonté de combattre, non le roi, mais ceux qui l'oppriment. D'ailleurs, en attendant les secours anglais, l'argent des églises apaise les reîtres; la bonne chère qu'ils font à Caen les met en joyeuse humeur. En quelques semaines, la meilleure part de la Normandie est reconquise; en revanche, Orléans semblait perdu, Orléans le boulevard de la Réforme, Orléans, où l'Amiral a laissé, sous la garde de son frère d'Andelot, sa femme, ses enfants, ces êtres tendrement aimés. Que d'inquiétudes, de mortelles angoisses!

Tout à coup, la grande nouvelle se répand : Guise a été assassiné. Cette mort arrivait trop à point pour qu'on ne vît pas dans l'Amiral un complice de Poltrot. Les premières accusations, l'Amiral les dédaigne. Il fait mieux que les dédaigner : le 2 mars, il rend la liberté au marquis d'Elbœuf, l'un des Guises qui a dû capituler dans le château de Caen. Générosité calculée, hypocrite, disent ses adversaires. Indigné, il se décide enfin, le 12, à protester par écrit, et la protestation est empreinte d'un tel cachet de sincérité, qu'il est presque superflu d'invoquer aucun autre témoignage. Il ne cherche nullement à dissimuler la joie qu'il éprouve : « Ne pensez pas, » écrit-il à la reine, que ce que j'en di soit pour » regret que j'ay à la mort de monsieur de Guyse ; » car j'estime que ce soit le plus grand bien qui

Digitized by Google

» pouvoit advenir à ce royaume et à l'Église de » Dieu; et particulièrement à moy et à toute ma » maison (1). » Mais avec la même franchise il nie, il niera toujours toute participation au meurtre : « Il a cherché son ennemi à la dernière bataille, » s'il eut pu braquer un canon contre lui, il l'eust » fait... il n'eust épargné un seul moyen de ceux » que le droit des armes permet en temps d'hos- » tilité pour se desfaire d'un si grand ennemy, » mais il n'a point armé le bras du meurtrier (2).

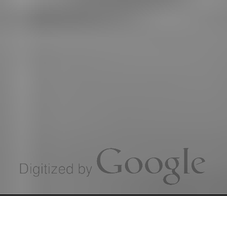
Et en effet le caractère bien connu de Poltrot suffit à indiquer que l'Amiral n'a pas eu besoin de conseiller le meurtre. Poltrot n'est pas un assassin à gages; c'est un fanatique ardent, convaincu, qui au moment de frapper priera Dieu de diriger son bras. A un tel homme, l'idée de tuer Guise est certainement venue d'elle-même, comme elle a dû venir d'ailleurs à bien d'autres.

Coligny, s'il n'a pas inspiré l'idée, l'a-t-il du moins connue? Il est permis de le supposer. Poltrot en parlait fort souvent; il est vrai que par là même on n'attachait pas dans le camp huguenot grande importance à ses paroles. De tels projets en effet se cachent d'ordinaire dans l'ombre et le silence; et l'indiscrétion de Poltrot devait sembler d'autant plus étrange qu'il était d'un caractère som-

(1) *Mém.* de Guise, coll. Michaud, t. VI, p. 527.

(2) *Pièces sur l'Hist. de France*, t. V, année 1563, *Autre plus ample déclaration de l'Amiral...*

Digitized by Google


Digitized by Google

...meilleurs, des plus honnêtes.
...rcher ailleurs le secret de cette
... cause à Coligny la guerre
... désordres commis, du sang
... l'expliquer. Sa souffrance est
...consciente parfois peut-être et
... en est que plus poignante.
..., comme il se relèvera de toute
...elle il servira les intérêts de
... cet homme que les seuls évé-
... qu'il ose en convenir, rebelle à
... pays! A l'ardeur de ce zèle, on
...ence d'avoir des torts à réparer,
...et il le fait de façon si noble, si
...se sent pris pour lui d'une véné-
...haque jour, plus touchante; car
...ls et ces fautes ne peuvent guère
...malheur des temps, à la rigueur
...tandis que l'honneur du bien ac-
...voir à lui seul et sans partage.
... paix, mais une paix sérieuse,
... pouvait l'espérer; des triumvirs,
... troisième prisonnier, pourquoi
...rait-elle pas ce que d'elle-même
... jadis? Mais Condé avait hâte de
... il se contenta d'obtenir au traité
... le 19 mars, une ville par bailliage
...es de la religion. Combien on était
...anvier!

Digitized by Google

bre, très-réservé. Une première fois, il a rendu des services comme espion ; l'Amiral continue à l'employer comme tel, et le renvoie au camp catholique. L'eût-il renvoyé de même, s'il l'eût cru réellement capable de commettre cet assassinat dont il se vantait d'avance? Peut-être. Il avait jadis averti Guise d'une tentative analogue dirigée contre lui (1). Depuis, Guise et les siens ont désiré, ont cherché sa mort ; il ne se mettra plus désormais entre eux et les meurtriers. N'est-ce pas là sa déclaration, et que veut-on de plus? Naguère il eût regardé comme un devoir pour lui de prévenir un pareil meurtre; aujourd'hui, sans scrupule il le laissera commettre. Demain, que fera-t-il? On sent qu'il est entraîné; mais il ne soupçonne pas encore jusqu'où il peut descendre. La gravité de l'accusation l'a surpris ; il se débat, il se rejette en arrière de toute la force de sa vieille loyauté, qui proteste et s'indigne. Il a beau faire, elle est atteinte, et sa grandeur morale peu à peu diminue.

A de si terribles épreuves, hélas ! quelle haute moralité résiste! Quelle loyauté reste pure et sans tache au milieu de ces fanges que remuent dans le cœur de l'homme les passions haineuses de la guerre, surtout de la guerre civile? C'est chose triste sans doute que les morts semés par elle le long des chemins et sur le pavé des rues; mais tristes aussi

(1) Brantôme, édit. Soc. d'Hist. de France, t. IV, p. 290.

Digitized by Google

ces défaillances des meilleurs, des plus honnêtes. Et il ne faut pas chercher ailleurs le secret de cette tristesse profonde que cause à Coligny la guerre civile. L'horreur des désordres commis, du sang versé, ne suffit pas à l'expliquer. Sa souffrance est autre, plus intime, inconsciente parfois peut-être et inavouée; mais elle n'en est que plus poignante.

Aussi vienne la paix, comme il se relèvera de toute sa hauteur, de quel zèle il servira les intérêts de son pays et de son roi cet homme que les seuls événements ont fait, sans qu'il ose en convenir, rebelle à son roi, traître à son pays! A l'ardeur de ce zèle, on dirait qu'il a conscience d'avoir des torts à réparer, des fautes à expier; et il le fait de façon si noble, si généreuse, que l'on se sent pris pour lui d'une vénération plus grande chaque jour, plus touchante; car on songe que ces torts et ces fautes ne peuvent guère être imputés qu'au malheur des temps, à la rigueur des circonstances, tandis que l'honneur du bien accompli doit lui revenir à lui seul et sans partage.

Vienne donc la paix, mais une paix sérieuse, partant durable. On pouvait l'espérer; des triumvirs, deux étant morts, le troisième prisonnier, pourquoi Catherine n'accorderait-elle pas ce que d'elle-même elle avait accordé jadis? Mais Condé avait hâte de redevenir libre, et il se contenta d'obtenir au traité d'Amboise, signé le 19 mars, une ville par bailliage pour les assemblées de la religion. Combien on était loin de l'édit de janvier!

Digitized by Google

L'Amiral, à la nouvelle des premières négociations sérieuses, s'était hâté de quitter la Basse-Normandie. Le 21, il reçoit à Brou une lettre du Prince et les articles du traité. On a beaucoup parlé de la vive irritation qu'il en ressentit, de l'humeur qu'il en témoigna, et l'on n'a pas manqué d'y voir une preuve de son prétendu esprit ambitieux et jaloux. Dépité de quitter le pouvoir suprême, il se serait vengé en dénigrant le Prince que la paix remettait au premier rang. Nous ne savons vraiment sur quoi peuvent reposer de semblables imputations. Depuis que le Prince est captif, Coligny n'a négligé aucune occasion de faire publiquement son éloge; son récit de la bataille de Dreux est le plus bel hommage rendu à Condé, qu'il nous montre faisant « en la meslée tout » le debvoir d'ung prince très-vaillant et très-ma» gnanime et tenant par trois et quatre fois l'entière » victoire entre ses mains (1). » Il n'écrit pas à Élisabeth sans louer la vertu du Prince « qui au lieu » de recevoir consolation de nous en sa captivité, au » contraire... nous renforce le courage et nous faict » assez cognoistre le zèle et ferme affection qu'il a » à la vraie religion (2). » Même le 21 mars, lorsqu'il serait si heureux, suppose-t-on, d'avoir enfin un prétexte spécieux pour donner libre cours à son envie, il se contente d'annoncer à Élisabeth sans commen-

(1) *Arch. des mis. scientif. et litt.*, 2e série, t. V, 2e livr., p. 394.
(2) *Arch. des mis scientif. et litt.*, 2e série, t. V, 2e livr., p. 403

taire aucun la nouvelle qu'il vient de recevoir « par » la lettre de son dict seigneur le prince (1). »

Sa douleur était grande cependant; elle le fut bien davantage quand il put juger de près à quelles séductions s'était laissé prendre Condé, à quel amour coupable il avait sacrifié la religion. Le culte était permis, il est vrai, dans tous les manoirs nobles; mais cette clause qui sauvegardait ses intérêts particuliers n'avait pu le rendre indifférent à l'intérêt général. « Restreindre la religion à une ville, aux » faubourgs d'une ville par bailliage, n'était-ce » pas ruiner plus d'Églises par un trait de plume » que les forces ennemies n'en eussent pu abattre » en dix ans? » Il s'indignait surtout qu'on eût fait si bon marché des petites gens, la concession du traité étant pour eux véritablement dérisoire. « La » noblesse ne pouvait nier cependant qu'elle n'eût » été prévenue dans cette guerre par les habitants » des bourgs et des villes, et que les pauvres » n'eussent donné l'exemple aux riches. »

Etait-ce un vain désir de popularité qui faisait tenir à Coligny un pareil langage? Nous avons ici d'irrécusables témoins, les ambassadeurs anglais, qui voient cette paix avec tant d'inquiétude, et qui ne cessent d'exciter les soupçons ou les colères des Châtillons. Or l'Amiral, arrivé le 23 à Orléans, n'avait pas manqué d'adresser à la reine-mère ses

(1) *Arch. des Miss. scient. et litt.*, 2e série, t. V, 2e livr., p. 417.

Digitized by Google

réclamations à propos de l'édit. Catherine paraissant les trouver justes et fondées, promettant d'y faire droit, immédiatement la bonne harmonie se rétablit à la cour, et les agents anglais, le 30 mars, constatent avec dépit qu'ils ne peuvent plus guère compter sur l'Amiral, du moment où il a obtenu ce qu'il désire pour la religion (1).

Coligny toutefois n'a pas oublié les engagements contractés envers la reine d'Angleterre. A plus d'une reprise, depuis que la captivité de Condé l'a mis à la tête du parti, il s'est déclaré prêt à tenir les promesses faites au nom des réformés de France. Mais quelle est pour lui la nature précise de ces promesses? Elle est telle, que, la paix une fois conclue, il n'éprouvera aucun embarras à faire honneur à sa parole, étant sûr de ne compromettre en rien les intérêts de son pays.

Avec une inflexible logique que ne troubleront ni les avances de Catherine ni les reproches d'Élisabeth, il démontre l'avantage, la nécessité de s'en

(1) « ... The Prince and the Admirall have bene twise with the Queen-» Mother since my commynge hyther, where the Admirall hath bene » very earnest for a further and larger lybertye in the course of reli-» gion, and so hath obtaynid... so as the sayd Admirall doth nowe » seame to like well inoughe, that he shewyd by the vaye to mislike » so muche... »

Mydlemore à Élisabeth, 30 mars, Orléans.

Le même à Cécil, même jour: « ... As for the Admirall, i finde him » more misliking with the Q. Ma^{te} demands since his commynge to » this towne then he was by the waye.

Histoire des princes de la maison de Condé, t. I, p. 411 et 419.

Digitized by Google

tenir des deux parts à l'exécution pure et simple du traité de Cateau-Cambrésis. Regarder comme non avenu tout ce qui s'est passé durant le cours de cette triste guerre, à jamais regrettable, n'était-ce pas en effet le meilleur, le seul moyen d'en effacer le souvenir? La cour de France fut la première à se ranger à cette opinion de l'Amiral; Condé se déclara même autorisé, le 26 juin, à promettre d'une façon formelle le retour de Calais à l'Angleterre au bout des huit années convenues (1).

Élisabeth ne voulut rien entendre. Elle avait donc espéré plus. Mais alors que devenaient ses protestations de désintéressement, de zèle religieux? Avouer qu'elle avait voulu exploiter les malheurs de la France dans l'intérêt de son ambition personnelle, n'était-ce pas perdre tout titre même à la reconnaissance de ceux qu'elle appelait ses coreligionnaires, et qui, dans ce cas, n'auraient été que ses dupes? Elle se trouva prise de la sorte au propre piége qu'elle avait tendu. On comprend sa fureur. Après bien des menaces et des éclats de colère, elle se radoucit pourtant, revient sur ses affirmations anté-

(1) « ... The King and Queen, the princes of the blood, the lords » of the council, the whole parliament of Paris would renew the obli- » gation to restore Calais at the eight years end... The Queen of En- » gland... by agreeing to it... vould prove that she had engaged in » the quarrel with a chief eye to the glory of God and the mainte- » nance of the truth. »

Lettre de Condé à Élisabeth, du 26 juin, citée par Froude, t. VII, p. 313.

Digitized by Google

rieures pour les atténuer : elle n'a jamais dit qu'elle ne rendrait pas le Havre, « à moins qu'on ne lui » rendît Calais immédiatement ; » les termes dont elle s'est servie sont : « à moins qu'on ne lui rendît » raison pour Calais (1). » Élisabeth se trouvait en deçà même des offres du 26 juin ; elle donnait par là raison à l'Amiral, qui fut d'avis dès lors d'accepter les propositions anglaises ; il était trop tard. Le lendemain de cette déclaration étrange, le 6 juillet, les hostilités commençaient, et le 28 l'Angleterre avait perdu à la fois la possession du Havre et ses droits sur Calais.

Élisabeth dut éprouver un vif regret de n'avoir pas suivi plus tôt les conseils de l'Amiral, et elle n'eut dès lors aucun grief à invoquer contre lui, pas même celui de sa présence au siége du Havre. Coligny avait reçu l'ordre de rester dans sa maison (2) ; Catherine ne voulait pas, sans doute, qu'il se trouvât en présence des Guises. Au fond, peut-être Coligny n'en fut-il pas si fâché qu'il voulait bien le dire. Convaincu dès cette époque de l'utilité des alliances protestantes pour son pays, il regret-

(1) « ... We never used such kind of speche as we wold never deli- » ver Newhaven except we migth have Callice presently, but the » phrase of our speche hath bɾn except we had reason rendred us for » Callice, so as the one or the other may be answerable for our ho- » nour. . »

Lettre d'Élisabeth à Th. Smith, du 5 juillet 1563, citée dans l'*Histoire des princes de la maison de Condé*, t. I, p. 501-504.

(2) *Histoire des princes de la maison de Condé*, t. I, p. 505.

Digitized by Google

tait vivement la rupture avec l'Angleterre; et il tenait à se ménager quelque influence auprès de la reine Élisabeth, pour le plus grand profit, non pas seulement du parti protestant, mais des intérêts français.

Au milieu même de ces négociations que nous venons de raconter, au commencement d'avril, des marchands havrais s'apprêtaient à partir pour le Brésil et Terre-Neuve. Le gouverneur anglais Warwick met arrêt sur les navires; les marchands, qui ont ramassé à grand'peine l'argent nécessaire pour leur chargement, vont être ruinés par le retard. Et ne sera-ce pas la faute de ceux qui ont livré la ville aux Anglais? Coligny l'apprend. Ce mal dont il est cause en partie, avec quel empressement il tâche de le réparer! Il rassure Warwick sur les conséquences que peut avoir pour l'Angleterre la paix d'Amboise; il espère que tout s'arrangera à la satisfaction des deux parties. Mais, en attendant, il lui rappelle que « la royne d'Angleterre par les accords qui ont » esté faictz avecques elles, a promys de laisser traf- » ficquer et faire voiages... et de ne... y empescher » en sorte que soit... pourquoy je vous prieray... » d'avoir pitié de ces pauvres gens... estant empes- » chez de partir.., cela serait cause entierement de » toute leur ruyne... et pour ce, monsieur, que je » voy qu'il y a grande pitié et désolation en eulx, » je vous prieray bien fort, de tant qu'il m'est » possible de ne les empescher point de faire

Digitized by Google

» leurs dicts voiages et trafficques de marchan-
» dises... (1). »

Par cette lettre, l'une des plus émues que Coligny ait écrites jamais, on voit quelle est sa première préoccupation au sortir de la guerre civile. La réparation commence. Et le meilleur moyen de réparer les désastres de notre malheureux pays, n'est-ce pas d'encourager ces entreprises maritimes qui doivent étendre au loin le nom de la France et la gloire du roi ?

(1) Forbes, t. II, p. 383.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

Mars 1563 — Septembre 1568.

Entreprises maritimes. — Laudonnière, Ribaud, Monluc. — L'Amiral dans sa maison de Châtillon. — Voyage de l'Amiral à Paris, janvier 1565. — Entrevue de Moulins.

« Cependant que je suis en ma maison, disait
» un jour l'Amiral, je regarde à trouver nouveaux
» moyens par lesquels lon pourra traffiquer et faire
» son proffict aux pays estranges, et... j'espère en
» peu de temps faire en sorte que nous ferons le
» plus beau traficq qui soit en chrestienté... ce que
» j'en fay... pour le service du roy et l'acquit de
» ma charge (1). »

Ce fut là en effet son principal souci surtout après la paix d'Amboise. Toutefois, pendant l'année 1563, il n'eut guère le loisir de s'occuper de la marine et des colonies. Il ne pouvait rien faire de considérable sans l'assentiment et l'appui de la cour, et la cour avait d'autres préoccupations. Les reîtres, qui goû-

(1) *Pièces sur l'Hist. de France*, t. VIII. Année 1565: *Discours du voyage fait par l'Amiral à Paris au mois de janvier dernier.*

Digitized by Google

taient fort le séjour de France, faisaient mille difficultés pour vider le royaume, ne trouvant jamais suffisantes les garanties offertes pour leur payement. Coligny ne laissait pas de s'en étonner, de s'en plaindre au prince de Porcien (1) qui avait charge de régler toute cette affaire, et qui le pouvait mieux que personne, étant, en sa qualité de grand chasseur et bon convive, fort apprécié de la plupart des princes allemands (2).

D'un autre côté, les réclamations passionnées des Guises contre le prétendu complice de Poltrot ne cessaient d'agiter l'opinion publique. La cour, à bout d'expédients, ne savait à quelle juridiction confier le procès, les Châtillons récusant le parlement, les Guises le grand conseil. Enfin, le 5 janvier 1564, un arrêt du roi retirant à soi l'affaire avec surséance de trois ans (3), l'Amiral use immédiatement du répit forcé que lui laisse la haine de ses adversaires pour obtenir l'autorisation de reprendre, cette fois d'une façon complète et sérieuse, l'œuvre de la colonisation floridienne.

Jean Ribaud s'était contenté d'explorer la côte depuis le cap Français jusqu'à la rivière Basse, et il était revenu en France le 20 juillet 1562. Les

(1) Coligny à Porcien, 8 mai 1563. B. N. Mss. f. f. 3196, f. 8.

(2) Nombreuses lettres très-affectueuses de princes allemands à Porcien. B. N. Mss. f. f. 3196, f. 32, 44, 45, 66, 68.

(3) Toutes les pièces du procès, de 1562 à 1572, ont été recueillies par M. L. Pâris et insérées dans le *Cabinet historique*, t. III, 1re partie.

Digitized by Google

quelques hommes laissés par lui pour construire et garder le fort Charles n'avaient pas tardé à le suivre. Surpris en mer par un calme plat qui épuisa vite leurs minces provisions, ils furent recueillis à moitié morts de faim par une barque anglaise qui les déposa en Angleterre (1). Élisabeth tint à les voir; il est probable qu'elle songeait dès lors à occuper elle aussi la Floride; il était urgent de la prévenir.

L'idée de jouer ce tour à sa bonne cousine Elisabeth ne contribua peut-être pas médiocrement à décider Catherine. Elle se contenta de bien recommander qu'on ne donnât aucun grief aux Espagnols. Quant à Charles IX, jeune et glorieux comme il était, il ne dut pas être difficile de l'entraîner. Pouvait-on laisser à d'autres ce fort lointain qui portait son nom, ce nouveau royaume qu'il possédait au-delà de l'Atlantique et dont toutes les rivières avaient déjà reçu les noms des fleuves de France !

Ce fut un des compagnons de Ribaud, le Poitevin Laudonnière, qui fut chargé de préparer l'expédition nouvelle. Ribaud était sans doute encore en Angleterre, où il s'était réfugié pendant la guerre civile, vers la fin de 1562 (2). L'Amiral recommande à Laudonnière de ne choisir que des hommes honnêtes et craignant Dieu, et en même temps des artisans

(1) Lescarbot, p. 49-60.
(2) De Thou, t. II, p. 301.

Digitized by Google

habiles en tous métiers (1). Un dessinateur, Jacques Le Moyne dit de Morgues, chargé de dresser la carte du pays, était attaché à l'expédition. On voit qu'elle était sérieuse. Les équipages se complètent vite; mais, chose étrange, bien que tous les hommes soient huguenots, aucun ministre ne les accompagne. Ce sera même plus tard un des griefs contre Laudonnière, et quelques-uns de ses compagnons lui reprocheront de n'avoir pas suivi sur ce point les instructions de l'Amiral (2).

Le reproche ne saurait être fondé. Laudonnière n'eût pas osé désobéir s'il eût reçu des ordres formels à cet égard. Il est donc présumable que si l'Amiral n'avait requis le concours d'aucun ministre, c'est que, dans l'intérêt même de l'expédition, il voulait lui conserver un caractère éminemment français; ce n'est plus une affaire de secte ou de parti, mais une entreprise nationale.

L'Amiral semble même craindre que son patronage exclusif ne nuise au succès; et avec une modestie touchante, un désintéressement rare, il prie Laudonnière d'écrire ce qu'il aura vu, non à lui, mais aux seigneurs du conseil, « à cette fin » qu'étant émus par ce moyen, ils moyennassent » envers la royne l'entretenement de cette entre-

(1) « In omnibus artibus egregie versatos, »
Jacques Le Moyne dit de Morgues.

(2) Jacques de Morgues.

Digitized by Google

» prise (1). » Ainsi, tout pour la gloire du roi et le bien du royaume, rien pour son amour-propre personnel. Plus d'île ou de fort Coligny comme au Brésil, satisfaction vaniteuse qui ne lui eût certes pas manqué, s'il ne s'y fût opposé formellement. Coligny tient à s'effacer désormais. Mais comme il est plus grand par là même ; comme la vraie figure du héros reparaît maintenant dans la sérénité radieuse du devoir simplement rempli !

Sous les auspices d'un tel homme, l'expédition ne méritait-elle pas de réussir ? Le 22 avril 1564, les trois navires partent du Havre, et le 22 juin ils abordent, comme autrefois Ribaud, à la côte orientale de la Floride. Laudonnière, lors de son premier voyage, s'était concilié les bonnes grâces des Indiens, en tâchant d'apprendre leur langage. Il est donc à son retour très-cordialement accueilli par eux. Ces braves gens avaient d'ailleurs, en haine de l'Espagnol, grande amitié pour les Français ; ils avaient pieusement entouré de feuillages la colonne de pierre aux armes de la France dressée jadis par Ribaud. Les meilleures relations s'établissent donc sans peine entre eux et les nouveaux venus. Ceux-ci construisent un nouveau fort, la Caroline, près de la rivière de Mai, abandonnant le premier emplacement choisi jadis plus au nord, au confluent des deux rivières du Jourdain et de Chenonceaux.

(1) *Histoire notable de la Floride*.. Paris, 1586, p. 103.

Digitized by Google

Malheureusement ni le chef ni les colons ne se rendaient un compte bien exact des exigences de leur situation. Laudonnière, malgré des qualités très-brillantes et réelles, ne paraît pas avoir été à la hauteur de son rôle. *Si Dieu m'aide, j'irai à fin,* telle était sa devise ; noble devise à coup sûr, mais il comptait peut-être trop sur l'aide de Dieu, pas assez sur la sienne propre. Il aimait ses aises, la principale raison d'émigrer étant selon lui « le désir » que nous avons naturellement de chercher les » commoditez de bien vivre, plantureusement (1). » Gentilhomme et un peu fier, il ne dissimulait pas assez son dédain pour ses compagnons, et bien que les traitant sans rigueur, n'avait pas su se les concilier.

Ceux-ci du reste n'étaient pas à l'abri de tout reproche. Peu soucieux en général d'être venus si loin pour cultiver la terre, ils comptaient, pour vivre, sur la générosité des Indiens plus que sur leur travail. Cette générosité se lassant à la longue, la famine vint, avec elle les récriminations ; le goût des aventures s'en mêlant, la soif de l'or, plusieurs parlèrent de quitter le chef ; une soixantaine s'embarquent vers Noël de 1564, pillent les îles espagnoles.

L'Espagne n'avait pas besoin de ce grief particulier pour voir d'un mauvais œil l'établissement

(1) *Histoire notable*.., Préface.

Digitized by Google

des Français en Floride. Chantonnay son ambassadeur ne se lasse pas de répéter que si l'on ne se hâte, il sera bientôt impossible de les chasser, car « s'il y a peu de gens d'Espagne pour les envoier » dehors, il y a plus de quarante mille hommes en » France desquelz il est besoin décharger le » pays (1). »

Les préparatifs de l'Espagne, les fâcheux rapports envoyés de Floride inquiètent l'Amiral, qui n'a plus qu'une médiocre confiance dans le mérite de Laudonnière. Sur ces entrefaites, Ribaud étant sans doute rentré en France, il saisit avec empressement l'occasion de le renvoyer en Floride. Une flotte de sept vaisseaux est équipée à Dieppe. Des familles entières d'artisans s'embarquent. Les prédictions de Chantonnay semblent se réaliser. Ribaud, parti en mai 1565, arrive au fort la Caroline, fin d'août, et propose à son ancien lieutenant de partager le commandement avec lui.

L'Amiral avait sans doute prévu le refus hautain de Laudonnière, et pour éviter une rivalité qui eût pu compromettre l'avenir de la colonie, il lui avait écrit de revenir. Mais par une rare délicatesse de sentiments, lui qui faisait si bon marché de son amour-propre personnel, mettait un soin extrême à ne jamais froisser la susceptibilité des autres, et témoignait les plus grands égards à ceux qui l'avaient

(1) Granvelle, t. IX, p. 248.

Digitized by Google

servi, lors même qu'il était peu satisfait de leurs services. Aussi la lettre de rappel qu'il envoie à Laudonnière est-elle pleine d'une vraie et exquise bonté :

« Capitaine Laudonnière, parcequ'aucuns de ceux » qui sont revenuz de la Floride parlent indifférem- » ment (?) de la terre, le roy désire vostre venue, » afin que selon vostre effect, il se résoude d'y faire » une grand dépense ou du tout la laisser... ne » pensez point que ce que je vous envoyé quérir » soit pour mal contentement et méfiement que » j'aye de vous ; mais c'est pour vostre bien et hon- » neur et vous asseurer que toute ma vie vous aurez » un bon maistre en moy (1). »

Laudonnière n'eut pas le temps de résigner son commandement. Jean Ribaud venait de recevoir avis de l'Amiral « que don Petro Melandès se partoit » d'Hespaigne pour aller à la côte de la nouvelle » France. » Quatre à cinq voiles en effet sont signalées. Jean Ribaud s'obstine à croiser pour les combattre. Tandis qu'il est assailli et écarté par une horrible tempête, les Espagnols débarquent et surprennent le fort. Laudonnière et quelques autres s'échappent, gagnent les bois et sont recueillis par le neveu de Ribaud, dont le navire en assez bon état put les ramener en France. Quant à Ribaud, jeté à la côte il dut se rendre avec la plupart de ses com-

(1) *Hist. notable de la Floride.*

Digitized by Google

pagnons. Les Espagnols, qui lui avaient promis la vie sauve, lui coupent la tête, la fendent en quatre morceaux qu'ils fichent sur des piques aux quatre coins du fort ; et sa barbe rasée est envoyée au roi d'Espagne qui, peut-être, a réclamé l'honneur d'être ainsi associé à cette noble vengeance. Près de neuf cents Français périrent avec lui, massacrés par les Espagnols et brûlés comme hérétiques, ce qu'attesta un écriteau placé sur le lieu du supplice.

L'Amiral avait trop à cœur sa colonie floridienne pour ne pas demander vengeance d'un si lâche attentat ; il craignait trop le renouvellement des troubles civils pour ne pas pousser de toutes ses forces à la guerre contre l'Espagne ; les veuves et les orphelins des victimes, restés en France, rédigèrent, à son instigation sans doute, une pressante requête adressée au roi et à la reine (1). Mais pour que Philippe II eût autorisé, ordonné cette sauvage agression, il fallait qu'il fût bien sûr du concours dévoué que lui prêteraient ses amis de France. Le temps s'écoula, aucune justice ne fut rendue, aucune satisfaction accordée aux plaintes des veuves désolées, à l'honneur de la France outragé.

C'en était fait de l'empire colonial rêvé par Coligny. Il ne devait plus compter que le roi s'intéressât désormais à ces grandes expéditions maritimes qui pouvaient cependant lui rapporter tant de gloire et

(1) *Archives curieuses*, Cimber et Danjou, t. VI, 232-237.

Digitized by Google

tant de profit à notre pays. Eh bien, ce que le roi refuse de comprendre et de vouloir, il faut que la nation le comprenne et le veuille. Et avec l'obstination du cœur, de ce cœur dévoué aux intérêts de la France, l'Amiral continue à exciter, à encourager de ses sympathies, de ses conseils, tous les braves gens qui voient comme lui l'importance des entreprises lointaines et que ne rebutent ni l'indifférence, ni le mauvais vouloir de la cour.

Huguenots ou catholiques, tous ont en pareil cas droit égal à son affectueuse estime; car il ne voit en eux que de bons et loyaux Français : « Monsieur » l'Admiral, dit Monluc dans ses *Mémoires*, n'aymoit » et n'estimoit que trop mon filz. » Ce fils, le second de Monluc, Pierre Bertrand dit Peyrot, avait passé la moitié de l'année 1566 à préparer de ses ressources personnelles une expédition pour les pays lointains. Monluc le père n'en était nullement partisan : « Monsieur l'Admiral sçait bien, combien je « taschai à la rompre. » La reine n'y était guère mieux disposée; les réticences de Monluc font voir, au contraire, l'intérêt qu'y prend l'Amiral (1).

Il semble même qu'il ait fait à cette époque un nouvel et vigoureux effort pour réveiller les généreux instincts de Charles IX. L'ambassadeur français en Espagne reçoit l'ordre de renouveler ses demandes d'explication à propos de la Floride; et

(1) Monluc, édit. de la Soc. d'Hist. de France, t. III., p. 74-76.

Digitized by Google

Charles IX écrit même au jeune Monluc pour l'encourager en son entreprise (1).

Fier de cette approbation indirecte de son roi, Pierre Bertrand part de Bordeaux le 23 août 1566 avec trois navires et douze cents hommes, faisant serment à son père qu'il forcera bien Espagnols et Portugais à partager avec la nation française la gloire et les profits du commerce de mer (2). Il songeait, dit-on, à fonder de vastes établissements sur les côtes d'Afrique. Il ne faut peut-être pas prendre trop à la lettre le serment de Pierre Bertrand et attacher trop d'importance à ses prétendus grands projets. Digne fils de Monluc, il était sans doute un peu fanfaron comme son père, et il est probable que sa plus chère espérance était de venger nos échecs de Brésil et de Floride, en causant le plus de dommage possible à nos rivaux. Son équipage a tout l'air, en effet, d'un équipage de corsaires, étant, s'il faut en croire d'Aubigné, composé des plus mauvais garçons de la Guyenne.

Quoiqu'il en soit, la déplorable fatalité qui s'attache à toutes les entreprises patronées par l'Amiral arrête celle-ci dès le début. Pierre Bertrand ayant relâché à Madère est assailli par les Portugais maîtres de l'île, repousse leur attaque, prend leur ville d'assaut,

(1) Fontanieu, 312, 4 août 1566.
Arch. des Miss. scient. et litt., 2e série, t. II, 2e livraison, p. 395.
(2) De Thou, t. II, p. 668.

Digitized by Google

mais est tué en voulant les forcer dans une église fortifiée, leur dernier asile. Ses compagnons le vengent, puis incertains, découragés, reviennent.

Le roi de Portugal ayant osé se plaindre d'eux et réclamer leur châtiment, le cardinal de Lorraine ne rougit point d'appuyer ces plaintes de l'étranger. Le conseil eût cédé, « n'estoit que M. de Châtillon avec » sa façon sévère et pleine de gravité remonstra que » si (ces hommes avaient) eu tant de courage que » d'entreprendre (seuls) ce que toute la France » devoit faire, (ils méritaient) une récompense et » non pas une punition..... si bien que le roi Charles » neufviesme qui estoit courageux en fut tout » esmeu en la jeunesse ou il estoit.... » Les ambassadeurs étrangers eux-mêmes ne purent s'empêcher d'applaudir à ce patriotique langage de l'Amiral qui gagna la cause des compagnons de Monluc (1).

Malheureusement, il ne put se trouver à la cour l'année suivante pour plaider de même celle de l'héroïque Gourgues, qui venait de venger sur les Espagnols de Floride les odieux massacres de 1565. Les guerres civiles s'étaient rallumées avec fureur dès le mois de septembre 1567, quelques semaines après le départ de Gourgues.

(1) Ces détails sont tirés d'une pièce assez curieuse intitulée : *La Fortune de la Cour*, et qu'on trouve imprimée à la suite des *Mémoires* de Marguerite de Valois. Liége, 1713. L'auteur, le sieur de Dampmartin, dans le passage en question, prétend que ce fut Gourgues dont l'Amiral prit ainsi la défense. C'est une erreur évidente, et nous ne voyons que les compagnons de Monluc à qui le passage puisse se rapporter.

Digitized by Google

A qui la faute de ces guerres nouvelles, et qui doit en porter la responsabilité devant l'histoire? Est-ce l'homme qui dans la grande, la généreuse pensée de réparer les malheurs, d'expier les fautes de nos premiers troubles civils, convia si chaleureusement tous les Français à ces expéditions lointaines que nous venons de raconter? Il est vrai que de mars 1563 à septembre 1567, Coligny n'eut pas toujours les yeux tournés du côté de l'Atlantique. Si l'Amiral, par son patriotique dévouement aux devoirs de sa charge, est au-dessus de tout éloge, le religionnaire, l'homme privé est-il pendant ces quatre années à l'écart de toute intrigue, à l'abri de tout soupçon?

Transportons-nous donc par la pensée sur les bords du Loing, et gravissant les trois étages de terrasses superposées que domine le château de l'Amiral, pénétrons dans cette demeure imposante à la fois et gracieuse, chère aux artistes italiens et français, qui l'ont peuplée de leurs chefs-d'œuvre. C'est là que, la paix conclue, l'Amiral s'est retiré, au commencement d'avril 1563. Là, au milieu de « tout son petit mesnage (1), » il tâche d'oublier les terribles émotions de la guerre civile, et regarde, avec les derniers jours tristes de l'hiver, s'enfuir peu à peu le souvenir des maux passés.

Autour de Charlotte de Laval, sa noble et coura-

(1) Lettre de Coligny à la duchesse de Ferrare, dernier may 1563. B. N. Mss. f. f. 3256, f. 114.

Digitized by Google

geuse compagne, se pressent de nombreux enfants, bénédiction que Dieu a envoyée au héros : ses trois fils, Gaspard, François, Odet, dont l'aîné à peine remis de la terrible maladie qui a failli l'emporter à Orléans; puis les deux petites filles, Louise et Renée, cette dernière encore à la mamelle. Tout ce petit monde emplit la maison de joie et de bruit; car l'homme grave aime que les enfants s'amusent, fassent « une belle vye en s'esbattant tous ensemble » joyeusement (1). »

Mais l'aîné des fils a déjà neuf ans; il faut songer au travail, à l'étude. Coligny a choisi un digne maître, Le Gresle, qui sera dans cette noble maison entouré du respect, de l'affection de tous; l'Amiral sait combien c'est chose sainte d'élever la jeunesse, et il ne cessera de recommander à ses enfants d'aimer, d'honorer comme un second père ce maître qu'il leur a donné, de lui obéir comme à lui-même. Sans cesse aussi il leur recommande l'étude, non celle qui remplit la tête de mots vides, de phrases creuses, mais celle qui élève l'âme, qui développe en elle le germe des généreuses pensées, des bons sentiments : « pendant que vous estes en âge, » employez vostre temps en l'étude des bonnes » lettres qui vous mettent dans le chemin de la » vertu (2). »

(1) Lettre de Henri de Condé à l'Amiral, citée dans l'*Histoire des princes de la maison de Condé*, t. II, p. 415.

(2) Lettre de Coligny à ses fils, citée dans la *Vie de Coligny*. D. L. II, p. 76, 77.

Digitized by Google

Et ce n'est pas seulement l'instruction de ses enfants à lui qui le préoccupe. Il a coutume de dire que l'instruction générale « est un singulier bien-» faict de dieu... que l'ignorance des lettres avoit » apporté à la république... aussy à l'église » d'épaisses ténèbres. » Convaincu que les colléges doivent être « un séminaire de l'Église et » un apprentissage de piété (1), » il en fait construire un à ses frais, dans sa ville de Châtillon. A ses frais, il y appelle et entretient un assez grand nombre d'écoliers; et pour que cette jeunesse y puisse vivre et croître à l'aise, il a eu soin que l'endroit choisi fût dans le meilleur air et le plus sain possible. De doctes professeurs y enseignent l'hébreu, le grec et le latin.

Mais plus haut que les leçons parlent les bons exemples; il le sait, et le meilleur des maîtres c'est lui-même, bien plus vénérable encore au milieu de sa maison que dans l'exercice de ses charges. On sait quelle religieuse règle de vie il avait établie parmi les siens : prières en commun matin et soir; avant le dîner, prêche ou chant des psaumes, lui toujours présent, vrai modèle de recueillement et de piété, de cette piété éclairée, intelligente, qui veut des actes, non des formules, et qui met en pratique les admirables préceptes de la fraternité, de la charité chrétienne.

(1) *Portrait de Coligny*, à la suite de la *Vie* précédemment citée.

Digitized by Google

Aimez-vous les uns les autres, a dit Christ à ses disciples : aussi, dans cette pieuse et sainte demeure, quand une querelle s'élève, le maître fait venir les serviteurs désunis; et alors, de cette voix un peu tardive et lente qui pénètre les cœurs, il leur rappelle qu'il doit compte à Dieu non-seulement de sa conduite, mais de la leur; et, au nom du Dieu de paix, il les adjure de se réconcilier. Heureux de voir régner autour de lui, et de mettre dans sa maison cette bonne harmonie qu'il voudrait au royaume de France tout entier.

Aimez-vous les uns les autres, aimez les malheureux ! Et l'infortune ne frappe jamais en vain à cette hospitalière demeure. Les lettres de l'Amiral, celles de sa femme, écrites en faveur de pauvres gens sans place ou sans ressources, confirment ici les révélations des biographes contemporains; elles nous prouvent la charité, la bonté des maîtres de Châtillon (1).

Est-ce donc un fauteur de guerres civiles l'homme qui fait ce noble usage de sa fortune, qui la consacre au soulagement des pauvres, à l'éducation de la jeunesse? Il ne manquait pourtant pas de gens pour le dire, pour le croire peut-être. Mais, de cette haine aveugle ou passionnée de ses adversaires, il devait être amplement dédommagé par les bénédictions des malheureux, par l'estime, par l'affection

(1) V. *Pièces just.*, L.

Digitized by Google

dévouée des meilleurs, des plus honnêtes personnages de son temps. Il est en correspondance continuelle avec le maréchal de Montmorency, avec la duchesse de Ferrare, et au ton de cette correspondance, on sent quelle étroite sympathie unit les uns aux autres ces nobles esprits, ennemis déclarés de toute violence, zélés partisans de la tolérance religieuse.

Coligny l'était dans le sens le plus large du mot. Ne voulant ni faire « la loi aux catholiques, ni la » recevoir d'eux, » il est aussi prêt à repousser la suprématie génevoise que la suprématie papale : « ... ne blâmant rien, écrit-il un jour à de Bèze, à » propos de Morelly, rien de ce qu'il me fist entendre » de l'Église de Genève, sinon la prééminence et » prérogative qu'il disoit qu'elle vouloit usurper » sur les autres églises, de quoy oultre que je n'y » ay jamais adjouté foy, moins encore ay je pensé » a vous en imputer quelque chose... (1). »

S'élevait-il donc au-dessus des querelles qui divisaient entre eux les protestants? Nous pouvons presque l'affirmer; nous savons du moins que son amitié pour de Bèze ne l'empêchait pas d'être en fort bons termes avec Ramus (2); car cet homme de bien, et c'est ce qui nous paraît constituer sa vraie supé-

(1) Lettre du 29 janvier 1567, tirée de la biblioth. de Genève et communiquée par M. J. Bonnet.

(2) C'est ce qu'on peut du moins conjecturer de deux courts passages de lettres de Ramus, citées par M. Waddington, p. 432, 438.

Digitized by Google

riorité, se plaisait à considérer surtout le côté moral de la Réforme qu'il avait embrassée. Véritable chef de l'Église réformée de France depuis la mort de Calvin, il ne pouvait sans doute rester indifférent aux discussions dogmatiques inséparables des questions religieuses. Il se plaisait même à suivre, à provoquer les discussions de ce genre, étant, comme tous les hommes d'une raison supérieure, naturellement porté à s'exagérer peut-être l'influence du raisonnement, la puissance de la raison. En 1561, il avait cru à l'efficacité possible du colloque de Poissy; en 1566, c'est lui qui préside et dirige, en quelque sorte, les curieux débats de l'hôtel de Nevers, où, sur la demande du duc de Montpensier, les deux docteurs catholiques Vigor et de Sainctes disputent aux deux ministres Spina et Rosier l'âme de la duchesse de Bouillon, fille dudit duc, récemment convertie à la Réforme. Sans la présence et les efforts de l'Amiral, ces débats, qui se prolongèrent pendant un mois, du 9 juillet au 7 août, auraient été clos dès le premier jour (1).

S'ils nous prouvent donc le zèle religieux de Coligny, ils nous prouvent bien mieux encore combien est grande sa modération, combien sincère le désir de conciliation qui l'anime. Son ardeur de prosélytisme, pour être si vive, n'a rien de farouche et d'intempérant. En fait de conversions,

(1) Fontanieu, 312, juill-août 1566.

Digitized by Google

il croit même pour les obtenir beaucoup plus à l'efficacité des bons exemples qu'à la rigueur des arguments théologiques. Dans les lettres nombreuses qu'il écrit aux ministres, il ne cesse de leur dire que le meilleur moyen de convertir les autres est d'avoir soi-même une vie sans reproche; que s'ils sont véritablement réformés, « ils ne doivent pas se » contenter de porter ce nom, mais faire voir qu'ils » le sont effectivement. » Et il les adjure, en outre, de bien vivre les uns avec les autres, même avec les catholiques romains (1).

Ces derniers renseignements nous sont fournis, il est vrai, par une biographie qui ne nous inspire qu'une très-médiocre confiance ; mais sur ce point du moins, elle n'a pu nous induire en erreur. Coligny a dû certes tenir un pareil langage, car nulle part les catholiques n'étaient plus tolérés, mieux respectés qu'à Châtillon : « encores qu'il ne fust » amateur de messes, si pouvoit-il dire avecques » vérité qu'il n'y avoit lieu en France auquel » les prebstres vécussent en plus grande seureté » qu'ils faisoient dans sa ville. » Il ajoutait toutefois, avec sa franchise habituelle non exempte d'une malicieuse bonhomie, « que ce n'étoit pas pour » plaisir qu'il y prînst mais pour obéir aux édicts du » roy (2). »

(1) *Vie de Coligny*, Marteau, Cologne.

(2) *Pièces sur l'Hist. de France*, t. VIII, *Discours du voyage fait par l'Amiral à Paris*...

Digitized by Google

Obéir aux édits, c'est-à-dire garder la paix du royaume, prévenir le retour des guerres civiles! Aussi Coligny ne cesse-t-il de réclamer, de recommander à tous cette obéissance, mettant comme toujours sa conduite d'accord avec ses paroles, et prêchant d'exemple. Malheureusement il y avait trop de haines des deux parts, trop d'impatiences pour qu'un tel exemple fût suivi.

Supérieur à ces haines, étranger à ces impatiences, l'Amiral, à partir de 1563, se fait en quelque sorte le grand justicier de France; toutes les contraventions, toutes les violences commises, il les signale d'où qu'elles viennent pour en presser la répression, au nom du repos public troublé, et dans le seul intérêt de la paix générale compromise :

« Madame, écrit-il à Catherine le 26 février » 1564, une grande inhumanité et cruaulté s'est » faicte depuys peu de temps en la ville de Bloys » par aulcuns séditieux contre beaucoup des meil- » leurs et des plus paisibles et modestes habitans » de la dicte ville, et afin, madame, que vostre » dicte majesté soit mieulx informée du faict et » comme tout cela est passé, je luy envoie une » lettre d'un myen secrétaire lequel m'en a escript, » et lequel je la puis asseurer estre fort homme » de bien et sans aulcune passion... (1). »

Quels sont ces séditieux? Des réformés ou des

(1) B. N. Mss. f. f. 15342, f. 191.

Digitized by Google

catholiques? L'Amiral ne le dit pas. Il semble que pour lui comme pour l'Hospital, il n'y ait plus dans le royaume ni huguenots ni papistes, mais des chrétiens sujets du roi, tous égaux, tous ayant au même titre droit à la protection de la faveur royale.

La cour paraît, de son côté, décidée à faire bonne et prompte justice à tous. C'est la reine-mère elle-même qui a prié Coligny de l'avertir incontinent là où il connaîtrait « personnes qui voulussent altérer » les édicts et ordonnances du roy et empescher le » repoz publicq (1). » N'a-t-elle pas, lors de la déclaration de majorité, fait affirmer très-nettement par le jeune roi sa volonté expresse d'être obéi? N'a-t-elle pas même donné au parti huguenot, aux Châtillons, des preuves si peu équivoques de sa bienveillance que les cours catholiques en ont conçu les plus sérieuses inquiétudes et le plus vif dépit (2)? N'a-t-elle pas pris en main contre le pape la cause des cardinaux hérétiques et les intérêts menacés de la reine de Navarre? Enfin, au commencement même de cette année 1564, ne vient-elle pas de montrer aussi peu d'empressement que possible à écouter les plaintes des Guises, et à publier les décrets du concile de Trente?

Oui, mais l'Amiral n'ose plus croire en la reine-mère; car c'est là encore un des tristes fruits de la guerre civile que cette déplorable tendance à dou-

(1) B. N Mss. f. f. 15542, f. 191 déjà cité.
(2) Granvelle, t. VII, p. 301.

Digitized by Google

ter de tout et de tous. Bien des faits analogues à ceux dont il se plaint se sont passés déjà, sont restés impunis. Comment ne pas suspecter la sincérité de la cour?

« ... Madame, je vous supply me perdonner sy
» je vous dicts que la trop grande impunité est
» cause de toutes ses grandes cruaultes et désor-
» dres, car il semble que ceulx qui les font, les
» font sous ombre qu'on leur souffre (1). »

Paroles graves, blessantes même : aussi par une délicatesse de sentiments qui l'honore, Coligny ne les a pas dictées comme le reste à l'un de ses secrétaires; il les a écrites de sa main, comme s'il eût voulu garder entre la reine et lui le secret de ce doute qui pouvait paraître injurieux. Sa meilleure excuse est d'ailleurs dans l'intention qui l'anime, et Catherine ne s'y put méprendre à ces derniers mots partis du cœur qui terminent la lettre :

« ... Je vous supply, madame, au nom de dieu,
» y vouloir pourveoir, et vous seres cause que le
» roy sera bien servi et obéy. »

Quelques jours après, la cour commençait son fameux voyage à travers la France; et les fêtes de Bar-le-Duc, les avances de Catherine aux luthériens d'Allemagne, ses intrigues auprès de Condé, surtout les ordonnances restrictives de juin et d'août, n'étaient certes pas de nature à endormir les dé-

(1) B. N. Mss. f. f. 15542, f. 191.

Digitized by Google

fiances de Coligny. L'Espagne était rassurée, le cardinal de Lorraine triomphant (1).

Les huguenots, furieux surtout contre Condé, se serraient autour de l'Amiral, n'ayant plus d'espoir qu'en lui. Lui, malgré ses griefs personnels trop légitimes contre le prince, malgré ses soupçons contre la cour, faisait tous ses efforts pour calmer les colères, les soupçons, pour ramener Condé, pour restaurer son crédit. Ceux qui l'avaient dit envieux et jaloux étaient obligés de chercher une calomnie nouvelle : « il lui faut un prince du sang » sous l'umbre duquel il face ses menées, » écrit Granvelle, le 23 novembre 1564 (2).

Ses menées, elles étaient certes faciles à suivre : il effrayait l'Espagne par sa grande tentative de colonisation floridienne; il mécontentait Élisabeth en refusant tout concours aux ambassadeurs anglais chargés de négocier le traité de Troyes (3); il renon-

(1) Granvelle, t. VII, p. 461, 467, 511.

(2) Granvelle, t. VIII, p. 505.

(3) « ... He shoud press Conde to some direct answer to be made her » for the money, he owes her, and as he shall see occasion, deal the » Admirall in the same; for she means not to be deluded, as both to » forbear her money, and to have had at this time no friendship by » their means in the conclusion of the peace. »

Élisabeth à Smith, 2 mai 1564, *Calendar...*, année 1564, p. 123.

Le 4 janvier, Smith avait écrit à Élisabeth :

« ... The Admiral andswerd that the Prince and he were grateful : » she had save their lives, and procured them liberty of conscience, to » the service of God; but when (contrary of her protestation) she retained Newhaven and made it a private quarrel they could not aid » her against their Prince... »

Calendar..., année 1564, p. 3.

Digitized by Google

çait à un voyage de Bretagne sur le seul avis que la reine-mère en prenait quelque ombrage (1); enfin, au moment même où Granvelle le jugeait de la sorte, voici ce qu'il écrivait à la duchesse de Ferrare, au sujet de certains meurtriers qu'elle était chargée de rechercher et de punir :

« ... Je vous supply tres humblement madame » de croyre que je ne désire rien tant que la jus- » tice de telles personnes qui commettent choses » contrevenantes aux édictz du roy soit faicte; de » ma part je me vouldroys employer de toute ma » puissance à faire pugnir telles gens et suys fort » ayse madame que cette commission s'adresse à » vous pour faire informer contre ceulx qui vivent » mal, afin de les faire pugnir et en vuyder le » pays... (2). »

Or ces coupables étaient des soldats appartenant à la compagnie de son frère d'Andelot. Un tel esprit de justice et d'impartialité, s'il ne désarmait pas ses adversaires, valait du moins à Coligny l'entière confiance de tous les gens de bien, de ceux qui comme lui voulaient fermement le respect des édits, le maintien de la paix.

Aussi lorsque, le 10 janvier 1565, le cardinal de Lorraine est chassé honteusement de Paris, où il était entré en armes le 8, malgré l'expresse défense

(1) Granvelle, t. VII, 8 mai 1564.
(2) B. N Mss. f f. 3149, f. 51.

Digitized by Google

du gouverneur le maréchal de Montmorency, celui-ci, craignant la vengeance des Lorrains et quelque retour offensif de leur part qui pouvait servir de prétexte à une émotion populaire, se hâte d'appeler à lui l'Amiral.

Coligny était alors à Châtillon, tout occupé du baptême d'un fils qui lui était né le 10 décembre (1). Il arrive à Paris le 22, ayant bien soin, avant d'entrer, de recommander à ses gens de se comporter doucement. Du 23 au 27, il s'applique à dissiper toutes les inquiétudes que peut causer à certains sa présence, à réfuter d'avance toutes les calomnies qu'on ne manquera pas de répandre sur son compte.

A l'évêque et aux plus apparents du clergé, qui craignent les représailles huguenotes, il rappelle la liberté dont jouissent les prêtres à Châtillon. « Que » les prêtres donc n'aient peur; s'il a eu des griefs » et sujets d'irritation contre plusieurs, il prie dieu » de lui pardonner comme il leur pardonne. » Au prévôt et aux principaux des marchands, bons bourgeois que l'on effraie de menaces de pillage, et qui songent avant tout à faire tranquillement leurs affaires, il dit ses tentatives pour développer le commerce, ce dont ils recueilleront « le principal pro» fict, » puis son affection constante pour cette ville de Paris dont il a été autrefois gouverneur, dont il

(1) Lettre à la duch. de Ferrare, du 8 janv. 1564 (v. s.). B. N. Mss. f. f. 3256, f. 110 — V. *Pièces just.*, note G.

Digitized by Google

a commencé la fortification, preuve manifeste de sa sollicitude, de l'intérêt qu'il prend à sa sécurité. A messieurs du parlement, il demande humblement que ceux de sa religion puissent par leur moyen « jouir du fruict des édits du roy, » n'ayant jamais rien plus désiré lui-même que maintenir le peuple en la pure obéissance de ces édits. Il a surtout bien soin d'affirmer, de répéter que s'il est venu à Paris, c'est sur l'ordre de Montmorency, lieutenant du roi, et afin de lui obéir en tout ce qu'il lui commandera pour la défense de la ville.

Ces belles paroles et promesses suivies d'effet ne pouvaient manquer de lui gagner tous les cœurs, ou du moins de rasséréner tous les esprits. Le parlement même daigna l'assurer qu'il était le bienvenu et le comparer à Pompée, qui, étant entré dans la ville de Rome « avec ses armes, lesquelles » estoyent fort suspectes au peuple... toutefois se » contint si bien et se monstra tant amateur de » république qu'il ne voulut rien esmouvoir encores » que lors il l'eust pu faire, et s'en départit sans faire » aulcune sédition. » Auquel compliment aigre-doux l'Amiral modestement répliqua, dit-on, « que » la cour luy faisoit grand honneur de le comparer » à ung si notable et renomé personaige qu'estoit » Pompée; et encores que de soy il ne se reputoit » pour tel, si est-ce qu'il le vouloit imiter en ce » qu'il estoit patriote, et pour le bien publicque. »

Et de fait, durant tout le séjour de l'Amiral à

Digitized by Google

Paris, l'ordre public ne fut pas un instant troublé; l'Amiral toutefois ne voulut prendre congé, le 30, qu'après avoir prié le prévôt des marchands de s'enquérir si l'on était mécontent de quelqu'un des siens, qu'il y pourvoirait (1).

Par malheur, quelques jours après son départ, le saccagement d'une maison appartenant au duc d'Aumale vint détruire en partie la bonne impression qu'avait laissée le souvenir de son voyage. Coligny eut beau donner volontiers les mains aux poursuites dirigées par le parlement contre les pillards (2), l'ombrageuse défiance de la reine-mère s'en accrut encore, et l'Amiral reçut du roi l'ordre formel de ne plus remettre les pieds à Paris en son absence. La mesure, il est vrai, s'étendait à presque tous les grands personnages du royaume; mais si un seul eût mérité d'en être excepté, c'était certes l'honnête homme qui venait de donner des preuves si peu équivoques de ses droites et loyales intentions.

Il est certain toutefois que la mauvaise humeur de la reine-mère ne fut pas de longue durée. Pour autoriser le grand voyage de Ribaud, et cela dans le temps même de la malencontreuse entrevue de Bayonne, il fallait qu'elle eût bien le désir de ne pas s'aliéner les Châtillons. C'est qu'en effet les

(1) *Pièces sur l'hist. de France*, *Discours du voyage...* (déjà cité). — Granvelle, t. VIII, p. 655.

(2) Granvelle, t. IX, p. 13.

Digitized by Google

bruits de réconciliation du cardinal de Lorraine avec Condé l'avaient un moment fort inquiétée (1); et l'affaire de Vic, très-probablement soulevée par elle, prouve combien elle était, à cette époque, loin de s'entendre avec le parti lorrain. Elle ne s'entendait pas mieux avec l'Espagne. Le témoignage du duc d'Albe en fait foi (2). Mais ni les avances faites à l'Amiral, ni les querelles suscitées au cardinal de Lorraine, ne pouvaient effacer le fâcheux effet produit sur les huguenots par l'entrevue de Bayonne, qui reste et devait rester la première, la plus sérieuse cause de la seconde guerre civile.

Les petits avantages politiques poursuivis par la Florentine, comme d'empêcher peut-être l'alliance projetée de l'Empire et de l'Espagne, ne compensent pas ce déplorable résultat que Catherine eût dû prévoir. Nulle part n'apparaît mieux l'inanité, le danger de ces mesquines combinaisons dans lesquelles se complaisait la reine-mère, et qui plus d'une fois firent suspecter à tort ses intentions pacifiques très-réelles. Nous croyons du moins que telles elles étaient à cette époque. Car elle semble uniquement préoccupée d'apaiser toutes les querelles particulières, qui sont le plus sérieux obstacle à la paix générale du royaume.

Le procès des Châtillons et des Lorrains est toujours pendant. Les trois années ne sont pas encore

(1) Granvelle, t. IX, note, p. 189.

(2) Granvelle, t. IX, p. 291...

Digitized by Google

écoulées, à l'expiration desquelles le roi s'est réservé de prononcer le jugement définitif. Mais il devance ce terme fixé par l'arrêt de janvier 1564, et convoque à Moulins pour le mois de janvier 1566 les Lorrains et les Châtillons.

L'Amiral est à peine arrivé (1), que défense est publiée de faire aucun exercice de religion. Il l'annonce à la duchesse de Ferrare, sans plaintes, sans récriminations; un mot amer dit seulement ses défiances :

« ... Je ne vous puys dire si la court fera ici long » séjour... quant lon dict que lon fera ung long » séjour en ung lieu, cest alors que lon en desloge » plus tost... (2). »

N'importe, il est prêt à s'en rapporter au jugement de cette cour dont il se défie; il en signe l'engagement le 12. Dans l'intérêt de la paix, il tentera l'épreuve de cette réconciliation de commande imposée à ses adversaires. Charlotte de Laval, la calviniste ardente qui l'a poussé à la guerre civile, écrit, le 24, à la duchesse de Ferrare; et par la lettre de cette noble femme on peut juger des sentiments de cette noble famille :

« ... Il n'est autre bruict que de l'appoincte- » ment... je prie a dieu vouloir le tout bien con-

(1) Une lettre de Moulins du 2 janv. 1566, citée *Hist. des princes de la maison de Condé*, t. I, p. 529, dit : « ... L'Amiral est arrivé » lundi... »

(2) Lettre du 6 janv. 1566, B. N. Mss. f. f. 3239, f. 121.

Digitized by Google

» duyre tellement qu'après sa gloire, ce soit le » repos de tous les gens de bien... (1). »

L'appointement n'eut lieu que le 29. Le 30, l'Amiral annonce à la duchesse de Ferrare que son innocence est reconnue et proclamée; mais, à l'extrême froideur et réserve de la lettre, on sent qu'il ne se fait aucune illusion (2). Au sortir de la séance, le jeune Henri de Guise a refusé de presser la main qu'il lui tendait, et Claude s'est écrié : « Ne suis participant en tout ceci, je te défie toi et » les tiens. » Quelque temps après, ils tâcheront de le faire assassiner. Seul, le cardinal de Lorraine a fait bon visage; mais il semble que sa haine pour les huguenots n'en soit devenue que plus ardente. Il n'a embrassé le chef que pour mieux étouffer le parti. Heureusement l'Hospital est resté à Moulins, qui lui tiendra tête.

Devant ces insultes, ces menaces, cette intolérance fanatique des Lorrains, la cour doit reconnaître enfin de quel côté sont les perturbateurs du royaume, les promoteurs de guerre civile. Aussi, les tardives réclamations de Charles IX à propos de la Floride, l'approbation donnée aux projets du jeune Monluc, semblent attester l'ascendant qu'exerce sur le jeune roi la loyauté de l'Amiral.

Il est vrai que les moindres circonstances, exploitées avec une habileté perfide, suffisent d'un jour à

(1) B. N. Mss. f. f. 3211, f. 63.
(2) Fontanieu, 312, 30 janvier 1566.

Digitized by Google

l'autre pour le rendre suspect. Vers le milieu d'août, il chassait à Bresle en nombreuse compagnie. Le roi s'alarme : une première lettre demande à Coligny la liste de ses hôtes ; une seconde lui ordonne presque aussitôt de les congédier, lui reprochant de ne les avoir pas nommés tous. Coligny venait de prévenir cet ordre du roi : ses amis étaient partis ; lui-même venait de quitter Bresle. Bien que le doute injurieux fait de sa parole ne puisse manquer de le blesser vivement, il ne songe pas à en rendre le roi responsable ; il réserve son mépris ou sa colère pour les auteurs des rapports mensongers qui ont égaré Sa Majesté.

« Sire, lui écrit-il le 17 août, je mesbahis que » gens qui debveroient bien reguarder et sçavoir » comment ils parlent et asseurent les choses, » soyent si légers premièrement à les croire, puys » à les faire entendre à Vostre Majesté, faisans par » ce moien de très maulvais offices et envers icelle » et à l'endroict de voz meilleurs et plus fidelles » serviteurs taschant à les vous rendre aultant sus- » pectz comme vous y debvez avoir de fiance... Le » plus de nostre exercice estans là, ce a esté daller » à la chasse et voler le perdereau combien que » aussy parmi ce passe temps nous y avons faict » ung bon effect, cest laccord de deux gentils » hommes lung de la maison de Boufflais, l'autre » des Hercules lesquels estans en querelle ayans » moien lung et l'aultre dassembler gens et saccom-

Digitized by Google

» pagner eussent peu mettre quelque trouble au
» pais sy leur querelle feust venue plus avant. »

Ainsi, cette réunion tant suspectée et calomniée n'a eu que de bons résultats pour la paix et tranquillité du royaume, et le roi ne peut en recevoir que « contentemant et satisfaction... quant aux
» aultres particularitez qui vous ont esté dictes, je
» ne puys pas penser quelles elles sont, mais bien
» ay je opinion quil ny a non plus de vérité que en
» la plus part de ce que mescrivez avoir esté rap-
» porté à Vostre Majesté. Et touteffoys, sire, sy cest
» vostre plaisir de me les déclarer, je mettray peine
» de vous y satisfaire aussi... (1). »

Cette lettre, si remarquable en elle-même, l'est encore et plus peut-être à un autre titre. Elle montre que l'Amiral commence à faire grand cas du jeune roi, et comprend qu'il faut compter avec lui, malgré la tutelle déguisée où le tient la reine-mère. Il a vu de près Charles IX; il l'a entendu affirmer sa volonté d'être obéi, de voir ses édits respectés; et au ton dont cette volonté est affirmée, il a reconnu non une leçon apprise, mais une idée personnelle très-nette, très-arrêtée. Il mettra désormais son espérance en lui, comme il l'a mise naguère en la régente.

Il ne se contente pas d'espérer en Charles IX; il semble qu'il soit attiré vers lui, vers cet enfant

(1) Lettre de l'Amiral au roi, du 17 août 1566. V. *Pièces just.*, M.

Digitized by Google

qu'on a voulu jadis lui donner pour élève, et qui devait un jour l'appeler son père; il l'aime sans doute pour ces élans généreux, que l'éducation la plus mauvaise n'a pu complétement comprimer; pour ces lueurs d'enthousiasme qu'il a surprises dans son regard, sombre et farouche d'ordinaire; pour cette brusquerie sauvage qui, tout en révélant l'état maladif de son âme, atteste du moins sa sincérité, et qui forme un si frappant contraste avec les allures souples, ondoyantes et rampantes de Catherine. Coligny se connaissait en hommes, et il a cru certainement Charles IX capable de grandes et nobles choses.

Il l'était en effet. Ne suffit-il pas qu'un jour la muse de Ronsard l'effleurât de son aile pour qu'il exhalât en sublimes accents de sublimes sentiments? De même, à deux ou trois reprises, il a suffi du souffle puissant de Coligny pour l'entraîner dans les sphères élevées d'une politique honnête et généreuse. Mais hélas! abandonné à lui-même, aux influences malsaines qui l'entourent, Charles IX retombe vite; et les instincts mauvais de sa nature inquiète, soupçonneuse, reprennent le dessus. Il est vrai qu'à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire vers la fin de 1565, les relations des réformés de France avec leurs coreligionnaires des Pays-Bas ne prêtent que trop au soupçon.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

Septembre 1568 — Août 1570.

Premières relations des huguenots français avec les révoltés des Pays-Bas. — Deuxième guerre civile. — Paix de Lonjumeau. — Troisième guerre civile; la flotte de la Rochelle; l'Amiral après Moncontour. — Paix de St-Germain.

Depuis longtemps, l'Amiral suivait avec attention les mouvements des Pays-Bas espagnols. Dès le milieu de 1565, il est entré en correspondance très-active avec un de ses parents de Flandre, le baron de Montigny; il le pousse à la révolte qu'il voit imminente, et lui promet, si cette révolte éclate, le secours des huguenots français. C'est la première conception du fameux plan qu'il eût, sans la fatale journée de la St-Barthélemy, réalisé plus tard pour le salut et la grandeur de la France.

En détournant sur les Pays-Bas les impatients du parti huguenot, en empêchant les catholiques fanatiques de compter sur le concours de l'Espagne affaiblie, il ne songe pour l'instant qu'à sauvegarder la paix intérieure du royaume. La haine clairvoyante du cardinal de Lorraine devine ce projet nouveau,

Digitized by Google

et le dénonce à Granvelle (1). La cour de France, sur les réclamations de Philippe II, défend à ses sujets de porter les armes contre le roi d'Espagne. Mais les plus ardents braveront la défense ; les plus sages trouveront moyen de l'éluder. En octobre 1566, l'argent français a levé en Allemagne pour les révoltés des Pays-Bas 4,000 chevaux et 30 enseignes de gens de pied (2).

Or il faut reconnaître que ces levées sont de nature à fortifier les soupçons toujours en éveil, à autoriser toutes les calomnies, à justifier toutes les accusations. Cette guerre des Pays-Bas, qui, dans la pensée de l'Amiral, doit sauvegarder la paix intérieure du royaume, ne servira-t-elle donc qu'à la compromettre ?

Avec quelle anxiété Coligny dut en suivre les premiers épisodes, au commencement de 1567, on le comprend sans peine. Il connaît trop Catherine pour n'être pas assuré qu'elle penchera du côté du vainqueur. Cependant les Espagnols triomphent, et la cour, qui semble très-effrayée des succès de Philippe II, redouble de prévenances pour les chefs huguenots : le roi consent à être le parrain du fils de Condé, et comme il ne peut assister à la cérémonie, c'est l'Amiral qu'il désigne pour l'y représenter,

(1) *Correspondance de Philippe II*. Gachard, Bruxelles, 1848, t. 1er, p. 360...

(2) *Correspondance de Philippe II*. Gachard, Bruxelles, 1848, t. 1er, p. 473.

Digitized by Google

c'est le nom du roi que l'on donnera au fils du Prince. Vers la mi-juillet, Coligny mandé à la cour y reçoit le plus gracieux accueil (1) ; Catherine elle-même paraît en parfait accord avec lui, et va au-devant de ses désirs : le duc d'Albe partait d'Italie à la tête de bandes italiennes et espagnoles ; elle lui refuse le passage par la Provence et le Dauphiné. Elle semble si sérieusement préoccupée de la sécurité de la frontière, que les huguenots sont les premiers à lui conseiller la levée d'un corps de 6,000 Suisses. L'Amiral doute si peu de ses bonnes intentions qu'il lui propose d'aller combattre le duc d'Albe, se faisant fort de l'arrêter.

Mais les Suisses levés, au lieu de garder la frontière, s'acheminent vers l'Ile-de-France. Catherine a envoyé des vivres au duc ; la population de Paris a reçu des armes, tous les réformés qui s'y trouvent se hâtent d'en sortir. Les plus modérés d'entre les catholiques n'hésitent pas à prêter à la cour les plus sinistres projets (2).

Dix ou douze des principaux chefs huguenots se réunissent à Valery, l'une des résidences du prince de Condé ; réunion tumultueuse où les avis les plus violents sont donnés, la prise d'armes immédiatement réclamée. L'Amiral parvient à calmer les colères, et l'on se sépare sans avoir rien décidé. Une

(1) Lettre de Guyon à Gordes, 13 juill. 1567, citée *Hist. des princes de la maison de Condé*, t. I, p. 541.

(2) Vieilleville, collect. Michaud, t. IX, p. 356.

Digitized by Google

seconde fois, son avis modéré l'emporte encore. Mais le péril grandit chaque jour. Des avis secrets venus de la cour annoncent au Prince et à l'Amiral qu'on va se saisir de leurs personnes et rompre l'édit. Il résiste néanmoins aux prières de sa femme, aux instances de ses amis qui sont venus à Châtillon le presser, le pousser. De plus en plus rares sont les voix qui s'élèvent avec la sienne pour conseiller la patience, la résignation : « mieux vaut endurer les » premières violences de nos ennemis que les com- » mencer sur eux.... on nous imputera tous les » maux qui sont les suites funestes et inséparables » de la guerre..... ne semble-t-il pas plus à propos » de souffrir comme innocents tout le mal qu'on » voudra nous faire que de nous rendre coupables » en rendant le mal pour le mal (1). »

Ces conseils évangéliques ne sont plus de saison, et ceux mêmes qui redoutent le moins la mort ne veulent point d'un martyre qu'ils jugent devoir être funeste à leur cause. « Je pense bien que vostre » opinion, réplique d'Andelot à son frère, vous est » dictée par un grand excez de probité... (mais) si » nous voulons laisser nos vies (à nos ennemis), » et trahir les vies qui espèrent en nos armes, au » moins ne leur abandonnons point le service de » dieu (2). »

L'immense majorité de l'assemblée approuvant

(1) De Thou, t. II, p. 591. — Lanoue, collect. Michaud, p. 609-610.

(2) D'Aubigné, *Hist. Universelle*, éd. 1616, en 3 vol., t. I[er], p. 209.

Digitized by Google

d'Andelot, la guerre est résolue, l'Amiral entraîné. Et lui, qui a été le plus lent à se décider, va se montrer désormais le plus énergique, le plus audacieux : il propose l'enlèvement du jeune roi. Si tous les contemporains n'étaient unanimes pour attester que l'idée vînt de lui, on ne pourrait le croire. Il est vrai que les triumvirs ont autrefois donné l'exemple; mais pour que Coligny se décide en cette circonstance à faire « ce que ont faict les aultres, » à commettre ce véritable crime qu'ils ont commis, il faut qu'il ait trouvé dans sa conscience de bien puissantes raisons pour se justifier à ses propres yeux.

Il met en avant l'espoir que les protestants, maîtres de la personne du roi, seront libres d'imposer la paix à leurs adversaires, et qu'on en finira d'un seul coup avec les horreurs de la guerre civile. Espoir trop chimérique pour que Coligny s'y soit sérieusement arrêté. A-t-il quelque autre pensée dont il est forcé de garder le secret pour lui seul ? Cela doit être, ou sa conduite présente en désaccord avec tout son passé, avec tout ce que nous savons de ses opinions, de ses sentiments les plus intimes, reste une énigme indéchiffrable, un insondable mystère.

Peut-être cette insulte à la majesté du roi lui parut-elle, dans les circonstances présentes, le plus sûr, l'unique moyen de sauvegarder l'autorité royale, compromise plus qu'elle ne l'avait été jamais. Le soulèvement de 1567 a, en effet, un tout autre caractère que celui de 1562. A Meaux, Coli-

Digitized by Google

gny n'avait entendu jadis de violentes récriminations que contre les triumvirs; ceux même qui soupçonnaient Catherine avaient affecté de respecter en elle la mère du roi. Aujourd'hui, c'est l'autorité royale qu'on met directement en cause. A Valery, à Châtillon, ni le roi ni la reine-mère ne sont ménagés; et ce ne sont plus seulement leurs coreligionnaires que les chefs protestants veulent appeler aux armes, au nom de la religion; c'est le peuple tout entier que leur premier manifeste public tâchera de soulever contre le mauvais gouvernement du roi.

Or il y a longtemps que l'Espagne fait courir le bruit perfide que les huguenots songent à placer la couronne sur une autre tête (1). Les tendances nouvelles des réformés, leurs récriminations politiques, ne donneront-elles pas raison à leurs calomniateurs? Et d'ailleurs, dans cette voie dangereuse où ils s'engagent, qui peut dire où s'arrêteront leurs colères, où s'arrêtera l'ambition de leur chef? Charles IX pris et amené au milieu d'eux, il est certain que la question devient tout autre. Car ceux qui attaquent la royauté avec le plus de violence seront directement intéressés dès lors à témoigner au roi d'autant plus de déférence et d'égards.

Charles IX toutefois, en dépit de cette déférence, de ces égards, se résignera-t-il volontiers au rôle

(1) « Il faudrait faire croire à la reine-mère que les huguenots ont » l'intention de placer la couronne sur une autre tête. »
Lettre du duc d'Albe à Philippe II, du 22 déc. 1563.
Granvelle, t. VII, p. 279.

Digitized by Google

qu'on lui destine? Orgueilleux et emporté comme il est, oubliera-t-il l'injure faite à sa personne? Coligny pouvait et devait en douter. S'il est difficile, presque impossible de préciser quels mobiles secrets lui suggérèrent cet audacieux moyen, il est du moins à peu près indubitable qu'au lendemain même il en vit le péril et fut effrayé de sa propre audace.

Le succès pourtant semblait sûr. La cour, bien que prévenue, refusait de croire au danger et restait tranquillement à Monceaux. L'Amiral, surveillé et espionné, avait paru tout occupé de ses vendanges. Tout à coup, on apprend que la cavalerie protestante occupe Rosoy et Lagny, que la route de Paris est interceptée. La cour se hâte de gagner Meaux et d'appeler les Suisses. Deux jours après seulement, le 27 septembre, les chefs huguenots se décident à marcher, mais lentement, comme à contre-cœur. Le maréchal de Montmorency, envoyé au-devant d'eux, leur demande des explications, les arrête. Une journée se passe; les Suisses arrivent.

Coligny sans doute était trop lié avec le maréchal pour n'avoir pas exigé qu'on l'écoutât. Mais, d'autre part, il était trop bien renseigné pour ne pas connaître la marche des Suisses; il savait trop le prix du temps pour consentir à perdre une heure en des circonstances si décisives. Le moindre retard entraînait fatalement la non-réussite de son plan. Or il semble que lui tout le premier, les autres

Digitized by Google

avec lui, ne cherchent que des prétextes, des occasions de retard. Aucun d'eux n'eut, à ce moment suprême, la décision qu'avaient autrefois montrée les triumvirs. Les scrupules de leur conscience se réveillèrent, et le cœur leur faillit à l'exécution.

Les inutiles démonstrations des cavaliers huguenots sur le flanc du bataillon suisse ne serviront désormais qu'à augmenter la fureur du jeune roi. Charles IX avait pleuré jadis, suivant les triumvirs qui l'emmenaient. Ici, l'épée au poing, il veut charger ses sujets rebelles qui le forcent à fuir.

L'occasion est donc manquée de finir la guerre d'un seul coup; et les huguenots ne semblent plus nourrir qu'un espoir, celui d'obtenir au plus vite la paix, en bloquant et affamant Paris, où la cour s'est réfugiée. Coligny comptait, cette fois, trouver son oncle Montmorency plus traitable. Il lui avait donné, lors de la paix d'Amboise, un de ces témoignages d'affection auxquels le cupide vieillard était particulièrement sensible : il avait payé 2,000 écus de sa rançon (1). Montmorency, qui peu auparavant parlait de faire pendre son neveu, le proclama dès lors le plus honnête du monde (2). La réconciliation avait été complète.

(1) Fontanieu, 305-306, 4 avril 1563.

(2) « The constable consented that the Admiral, Dandelot and the Car-» dinal should be hanged and quartered; now he says they are the » honestest men in France. »

Smith à Cécil, 15 janv. 1564. *Calendar*.... année 1564-65, p. 15.

Digitized by Google

Mais le connétable, qui s'était vanté si souvent et si haut que cent hommes ne pourraient se réunir en armes à son insu, était furieux de s'être laissé surprendre. L'obstination avec laquelle il repousse l'idée de toute concession religieuse finit par décourager les négociateurs. Toutefois sa mort, après le combat de St-Denys, rend quelque espérance à l'Amiral. La cour attendait les Espagnols du duc d'Albe ; les huguenots avaient mandé les reîtres de Jean Casimir. Coligny voyait avec une véritable douleur cette entrée des étrangers dans le royaume : il fait supplier Catherine de songer aux terribles conséquences que cela peut amener (1); et comme les Espagnols approchent, les huguenots décampent, le 14 novembre, pour aller au-devant de leurs Allemands.

Tandis que l'armée suit la rive gauche de la Seine, afin de rallier d'abord les renforts du Midi, Charlotte de Laval vient rejoindre son mari ; elle veut partager ses dangers, l'exhorter, le fortifier peut-être. Coligny la renvoie à Orléans. C'est là que les huguenots ont leurs blessés, leurs malades; si elle tient à combattre pour la cause de Dieu, là doit être son vrai poste de combat, non moins périlleux que le champ de bataille. La vaillante femme en fera bientôt la cruelle expérience.

Les huguenots continuent leur route, passent la

(1) V. *Pièces just.*, R.

Digitized by Google

Seine à Bray et à Nogent; bientôt après, ils parviennent à mettre la Marne entre eux et le duc d'Anjou, qui, nommé lieutenant général du royaume à la mort de Montmorency, les poursuit avec toute l'armée royale. Le 21 décembre, Coligny est à Notre-Dame de Lépine. On n'a cessé jusque-là de négocier tout en combattant; mais pour la première fois les négociations semblent sérieuses. La cour, qui voit les huguenots lui échapper derrière la Marne, vient de conclure une trève. Cette trève est aussitôt violée, et Coligny s'en plaint vivement au duc, qu'il ne veut pas toutefois en rendre responsable :

«.... et pourtant vous suppliay je tres humblement
» de men vouloir faire raison, vous pouvant asseurer
» que quant il se feust presente toutes les plus belles
» occasions du monde, je neusse souffert que lon
» eust rien entrepris contre la parolle qui mavoit
» este donnée de vostre part.... (1). »

La situation est d'autant plus critique que les soldats huguenots commencent à murmurer, désespérant de la venue de leurs reîtres. Il faut toute l'autorité morale de Coligny, toute la bonne humeur de Condé pour les entraîner en avant. On passe la Meuse à St-Mihiel, et enfin près de Pont-à-Mousson apparaissent les cavaliers noirs de Jean Casimir. Le 9 janvier 1568, l'Amiral et d'Andelot, pour festoyer les chefs, leur envoient cinquante pots d'hypocras et

(1) Lettre de Coligny au duc d'Anjou, du 21 déc. 1567.

Digitized by Google

vingt muids de vin auxquels les Allemands font honneur (1). Mais ils n'en réclament pas moins leur argent. Entraînés par l'exemple du Prince et de l'Amiral, officiers et soldats se dépouillent à l'envi pour assouvir la cupidité de leurs auxiliaires. Jean Casimir d'ailleurs les décide à se contenter d'un à-compte.

Plein d'un véritable zèle pour la cause de la réforme, ce prince dès le 4 janvier avait fait supplier le roi d'accorder à ses sujets la liberté de conscience, « étant la seule chose qui leur mît les armes à la » main (2). » La cour n'avait eu garde de repousser ces avances; de nouveaux pourparlers s'entament, traînent jusqu'au 20 janvier, pendant quoi le duc d'Anjou travaille à débaucher les reîtres; le 13, il annonce à sa mère que le marquis de Baden a quitté Jean Casimir (3). Le 20, le roi finit par déclarer qu'il veut avant tout le renvoi des étrangers (4). Le cardinal de Châtillon avait certes montré dans cette négociation nouvelle la plus grande, la plus louable modération. Il s'était laissé patiemment renvoyer de l'un à l'autre. Tous ses efforts ayant échoué, les armes maintenant décideront.

A travers un pays dévasté qui ne peut plus les nourrir, les huguenots se sont remis en marche. S'ils ne meurent pas de faim, ils ne le doivent qu'aux

(1) Lettre du duc d'Anjou à Catherine. B. N. Mss. f. f. 15544, f. 58.
(2) Lettre de Jean Casimir à Vieilleville. B. N. Mss. f. f. 15544, f. 18.
(3) Lettre du duc d'Anjou à Catherine. B. N. Mss. f. f. 15544, f. 66.
(4) B. N. Mss. f. f. 15544, f. 92, 112.

Digitized by Google

excellentes dispositions prises par l'Amiral. En outre les passages des rivières sont gardés. Pour tromper l'ennemi, ils tournent vers le sud, et longent les collines qui séparent la Loire de la Seine. Le 11 février, l'Amiral aperçoit Châtillon (1), bientôt Orléans, où il lui faut laisser encore sa femme, ses enfants. Vers la fin du mois, toute l'armée s'est brusquement portée devant Chartres qu'elle investit.

Les nombreuses lettres qu'on a conservées du roi et de la reine aux habitants de Chartres prouvent quelle importance la cour attachait à la possession de cette ville (2). Or la mauvaise grâce qu'ont mise les Chartrains à recevoir les renforts envoyés dès le 24 donnait à Catherine de sérieuses inquiétudes. La rude leçon infligée par l'Amiral à l'avant-garde de l'armée catholique vint les augmenter encore. La cour cette fois se montra décidée à en finir, et la paix fut signée à Lonjumeau le 23 mars 1568. Elle renouvelait l'édit d'Amboise, mais sans aucune garantie stipulée, sans aucune précaution prise. Il y a là une véritable insouciance qui étonne, sinon de Condé, au moins de l'Amiral.

C'est qu'à ce moment même il était abattu, atterré sous le poids d'une écrasante douleur. La main de Dieu semblait s'appesantir sur lui. Elle avait frappé successivement son fils aîné Gaspard,

(1) Lettre du duc d'Anjou à Catherine. B. N. Mss. f. f. 15544, f. 265.

(2) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. III, p. 81, 82.

Digitized by Google

sa femme bien-aimée Charlotte de Laval. Ce fils qui lui donnait de si belles, de si douces espérances, avait été emporté en sept jours par une fièvre maligne. Il semble qu'à ce premier avertissement d'en haut, l'Amiral ait fait un retour sur lui-même, interrogé sa conscience; et le trouble de son âme se révèle par ce mot peut-être : « remémoire-toi, ma » bien-aimée, écrit-il à sa femme, qu'il est bien heu- » reux d'être mort dans un âge où il estoit exempt » de crimes. » Cependant il cherche à voir dans le coup qui le frappe, une épreuve plus qu'un châtiment, et c'est le ton de la résignation qui domine dans cette admirable lettre. Résignation, il est vrai, commandée par les circonstances : ne fallait-il pas qu'il montrât du courage pour en donner à la pauvre mère? « Dieu l'a voulu, je lui offre encore les » autres, si c'est son vouloir, fais en de même si » tu veux qu'il te bénisse; car c'est en lui que » nous devons mettre tout notre espoir. Adieu, ma » bien-aimée, j'espère te voir dans peu, qui sera » toute ma joie (1). »

Cette joie, hélas! devait lui être refusée. Cruellement atteinte par la mort de ce fils « tant bien né, » épuisée d'ailleurs par les fatigues prises à soigner les blessés, les malades, Charlotte de Laval est tombée malade à son tour. Sentant sa fin proche, et sachant quel désespoir ce sera pour l'homme qui

(1) *Vie de Coligny*, Marteau, Cologne, p. 259.

Digitized by Google

l'a tant aimée, connaissant de plus les scrupules et les tourments de sa conscience, elle ne songe, pour ainsi dire, qu'à le mettre en garde contre lui-même. Elle lui écrit « qu'elle s'estime bien malheureuse » de mourir loin de sa vue lui qu'elle a toujours » aimé plus qu'elle même... qu'elle s'en console » néanmoins, sachant ce qui l'arrête, qu'elle le con- » jure par elle-même s'il l'a jamais aimée, et par » les enfants qu'elle lui laisse pour gages de son » amour de combattre jusques à la dernière extré- » mité pour le service de dieu, et pour l'avance- » ment de la religion; que comme elle lui sçait » un grand fonds de tendresse pour le roi... elle le » prie de se ressouvenir que dieu est le premier » maître... qu'il est donc obligé de le servir au » préjudice de tout autre... (1). »

Le 3 mars, la noble femme était morte. Et Coligny, à la terrible nouvelle, s'écriait désespéré : « Mon dieu, que t'ai-je faict, quel péché ai-je com- » mis pour estre si rudement chastié et accablé de » tant de maux (2) ? » Ah ! quand il posait cette question à Dieu, il avait peur d'entendre sa conscience lui répondre tout bas : « sujet rebelle, tu as » attenté à la majesté de ton roi ! » Et croit-on

(1) *Vie de Coligny*, Marteau, Cologne. (L'auteur prétend avoir copié cette lettre sur l'original, comme la précédente; toutes les deux sont d'ailleurs si bien dans le ton des personnages que nous n'avons pas hésité cette fois, et par extraordinaire, à croire le biographe sur parole.)

(2) *Vie de Coligny*, D. L. H, p. 64.

Digitized by Google

qu'en un pareil moment, Coligny ne l'ait pas prise plus que jamais en horreur, cette fatale guerre civile; croit-on, s'il eut encore la force d'âme de se mêler aux négociations, qu'il n'ait pas hâté de ses efforts, de ses vœux, la conclusion de la paix, la subissant, la saluant quelle qu'elle fût? Seule la paix pouvait lui rendre le repos de son âme, seule lui donner cette amère consolation d'embrasser à loisir les êtres aimés qui lui restaient encore et parler longuement avec eux de ceux qui n'étaient plus.

On a prétendu pourtant qu'il avait blâmé, condamné cette paix imprudente de Lonjumeau, commé jadis celle d'Amboise. Or, elle avait été signée le 27 mars, et, le 29, Coligny écrivait à la reine-mère :

« Madame... je nay voulu faillir... à vous faire ce » mot... et vous dire le grand ayse que je reçois » aveques tous les gens de bien de ce quil a pleu » à dieu en nous donnant une paix nous délivrer » et ce paulvre royaulme de tant de miseres et » calamites que la guerre nous aportoit. Il me reste » maintenant une chose que je desire sur toutes, » cest que je puisse avoir ce bien de baiser les » mains de Voz Majestés, et me justifier de tant de » calomnies et maulvaises impressions que lon leur » a voulu donner de moy et vous faire paroistre que » vous naves point ung plus fidelle et affectioné » serviteur que je vous suys, attendant ma dame » que je puisse avoir ce bien, je me retirere dieu

Digitized by Google

» aydant en ma maison ou pour tout le bien et con-
» tantement que je désire avoir en ce monde cest
» d'être asseure de vostre bonne grâce... (1). »

Pouvait-on mieux témoigner un plus sincère regret de la guerre passée, une plus vive joie de la paix présente? Il n'est guère probable, toutefois, que la cour lui en ait su beaucoup de gré; car elle ne semble à ce moment nourrir contre les chefs huguenots que de perfides desseins. Quoi qu'il en soit, l'Amiral tient la promesse faite, et s'efforce de prouver au roi qu'il n'a pas de plus fidèle serviteur que lui. Les réformés s'étaient engagés à fournir cinquante mille francs sur la rançon destinée à acheter le départ des reîtres, et c'était l'Amiral qu'on avait chargé de lever la somme pour la faire passer au duc Casimir. Malgré les difficultés de tout genre suscitées à ses agents, il se trouve, vers le milieu de mai, en mesure de faire face aux engagements contractés par ceux de la religion.

Heureux de songer que les Allemands vont vider le pays, et que les sujets du roi n'auront plus « à » en pastir, » l'Amiral se hâte d'expédier au duc la somme promise. Le porteur est assailli, dépouillé par la garnison d'Auxerre. Les gens de son escorte sont emmenés liés et garrottés dans la ville. A plusieurs reprises déjà, l'Amiral s'était plaint des désordres et insolences de cette garnison d'Auxerre.

(1) B. N. Mss. Ve Colbert, 24, f. 110 *bis*.

Digitized by Google

Ce dernier acte de brigandage éhonté comble la mesure. Si les reîtres ne partent pas, on en fera retomber la responsabilité sur lui ; on l'accusera peut-être de n'avoir pas versé l'argent remis entre ses mains. A cette idée qui traverse son esprit, il a peine à se contenir ; il veut que justice cette fois lui soit rendue, car il estime plus « son honneur que » sa vie. » Il s'adresse à tous, au roi, à la reine-mère, au duc d'Anjou. Les trois lettres du 21 mai sont écrites sous le coup de la plus vive, de la plus légitime indignation :

« ... on seroit bien ayse de nous faire faire ou » entreprendre quelque chose de quoy lon eust » occasion puis après de nous taxer : mais dieu » nous fera la grâce de ne nous oublier point tant » que nous fassions jamais aultre chose que ce que » gens de bien et d'honneur doivent faire et bons et » fidelles subjets de Vostre Majesté (1). »

C'est à Charles IX que s'adressent ces paroles ; c'est à lui que Coligny a écrit tout d'abord, à lui seul qu'il exposera tout au long ses griefs, preuve nouvelle de l'importance de plus en plus grande qu'il se plaît à prêter au jeune roi. Les soupçons de Coligny n'étaient, hélas ! que trop justifiés. La cour semble décidée à pousser à bout les huguenots ; elle s'autorise de leurs rapports continuels avec les révoltés des Pays-Bas pour expliquer, pour excuser

(1) V. *Pièces just.*, N.

Digitized by Google

les troubles mêmes du royaume, les désordres et les crimes commis. Elle ne cesse d'ailleurs de promettre justice, mais sans que justice soit rendue jamais. Bien mieux, le 14 juin, l'Amiral reçoit l'ordre de réduire sa compagnie de cent lances à soixante. Il proteste (1), mais d'un ton de modération qui contraste étrangement avec le ton de la lettre précédente, et qui prouve combien les questions personnelles sont loin de l'émouvoir autant que les questions d'intérêt public.

Au commencement de juillet, un de ses gentilshommes est assassiné par les arquebusiers de cette même garnison d'Auxerre (2). On lui tire à lui-même, non loin de Tanlay, des coups d'arquebuse. Et le président de Dijon refuse d'informer, sous prétexte qu'il est occupé d'autres procès (3). Condé n'est pas moins menacé que l'Amiral ; un espion venait d'être saisi à Noyers, prenant la hauteur des murailles. Les deux chefs sentent le besoin de se concerter, de s'entendre. Coligny va trouver le prince, et c'est de Noyers qu'il écrit au roi le 30 juillet. Il essaie de lui montrer qu'on le trompe, qu'on l'égare ; c'est la première tentative peut-être pour séparer le roi de sa mère. Car on sent que le nom de Catherine est sur les lèvres de l'Amiral, au bout de sa plume, sans qu'il ose l'écrire, le prononcer :

(1) V. *Pièces just.*, O.
(2) V. *Pièces just.*, P. et Q.
(3) Lettre du président de Dijon au roi. B. N. Mss. f. f. 15547, f. 106.

Digitized by Google

« ... estant bien asseuré que telz actes sont » autant esloignez de vostre intention que de vostre » naturel, si est-ce pourtant que je ne puys que je » ne dye que d'une si manifeste injustice et d'une » si grande fréquence de meurtres qui a cours en » ce royaulme on ne peut espérer enfin que la ruyne » de vostre Estat quelqué desguisement et fausse » couleur qu'on puisse vous mectre en avant pour » vous fermer les yeulx... (1). »

Catherine, qui a lu la lettre, a feint de ne pas comprendre. Elle se joint à son fils pour assurer une vingtième fois l'Amiral que toutes ses injures seront vengées (2). Mais, par une amère dérision, le roi déclare que le soin de cette vengeance est confié au sieur de Tavannes ; Tavannes, le plus suspect de tous les gouverneurs de provinces ; Tavannes, l'un des premiers organisateurs de ces « Confrai- » ries du St-Esprit et S^tes^ Ligues, » que la lettre même de l'Amiral dénonçait avec une si amère ironie ; Tavannes, qui proposait en ce moment de mettre la main sur les chefs huguenots, ne demandant à la cour que des ordres écrits, suffisants pour couvrir, en cas d'insuccès, sa responsabilité (3).

Coligny sait à quoi s'en tenir désormais ; il

(1) V. *Pièces just.*, W.

(2) Lettres du roi et de Catherine à l'Amiral, 7 août 1568. B. N. Mss. f. f. 15547, f. 236 et 238.

(3) Lettre de Tavannes au roi, 21 juillet 1568. B N. Mss. f. f. 15547, f. 91.

Digitized by Google

retourne à Châtillon le 11 août (1), y reste le temps de mettre ordre à sa maison, et repart pour Noyers dont les larges fossés et les solides murailles défient toute surprise. Le prince et lui sont décidés à partir, à gagner la Rochelle. Il va donc falloir se lancer de nouveau dans les terribles hasards de la guerre civile. Comme le cœur de l'Amiral déborde à ce moment d'amertume et de fiel contre les misérables instigateurs de cette guerre devenue inévitable, contre Catherine, contre le cardinal de Lorraine! La dernière lettre de la reine-mère, sa promesse ironique de vengeance, il l'a laissée quinze jours sans réponse, refoulant sa colère et son mépris. Mais il faut qu'il éclate enfin; et c'est avec une ironie bien autrement sanglante qu'il se venge de tant de protestations hypocrites dont on a essayé de l'amuser jusqu'à ce jour, dont on le croit peut-être encore la dupe :

« Madame, écrit-il le 22 août à Catherine (2), » jay receu la lettre quil a pleu à Vostre Majesté » mescrire du VIIe de ce moys... et nest possible de » mieux exprimer par escrit une bonne volonté de » faire justice... Mais je demanderois volontiers où » est la première justice qui sest encore faicte d'in- » finis meurtres et contraventions à l'édict et dont

(1) « Madame, estant arrivé devant hier au soir en ce lieu... » *Lettre de Coligny à la duch. de Ferrare*, datée de Chastillon, le 13 août 1568. B. N. Mss. f. f. 3133, f. 49.

(2) V. *Pièces just.*, R.

Digitized by Google

» lon s'est tant de fois plainct, de sorte quil faut » advouer que si vous avez bonne volonté vous » navez nulle puissance... »

Et la lettre continue sur ce ton pendant trois pages, véritable chef-d'œuvre d'insolence dédaigneuse et railleuse. Il fallait, pour en être arrivé là, que Coligny fût bien désespéré, qu'il vît tout accommodement impossible, et décidément rompue cette paix qu'il eût tant voulu conserver. Aussi ne peut-il, d'un bout à l'autre, dissimuler sous cette raillerie amère la douleur qu'il éprouve :

« Madame... je vous supplye... considérer la » pitoyable remarque qui en sera pour vous et » vostre postérité...., et davantage vous souvenir » que du commencement des derniers troubles lon » vous advertit quant nous estions à St-Denis que » lon seroit contraint de saider de forces estran- » gères... et la conséquence que cela pouvoit ame- » ner : de quoy vous aimastes mieux croire les » advertissements du cardinal de Lorraine... »

Hélas ! il faudra de nouveau recourir à ce terrible moyen ; et, à cette pensée, Coligny voudrait encore se faire illusion : « jempescheray pour ma part jus- » ques à l'extrémité les troubles et prises des » armes en ce royaulme... » Il savait bien qu'il ne dépendait plus de lui de les empêcher.

Le 25 août, le prince et l'Amiral sortent de Noyers ; vivement poursuivis, ils se dirigent vers Sancerre ; on arrive à la Loire ; il faut passer le

Digitized by Google

fleuve à gué, avec des femmes, des enfants, la nuit. Une voix s'élève, entonne le psaume « Au sortir » d'Israel d'Egypte. » Tous répondent, et passent, à la garde de Dieu. Au delà, ils se trouvent presque en pays protestant. Quelques-uns alors se vengent, pillent, maltraitent, notamment les prêtres. L'Amiral aussitôt fait *brancher* les pillards. On arrive à la Rochelle le 19 septembre. Dès le 11, la Rochefoucaud avait conclu avec les Rochellois un traité qui faisait de Condé le chef et le protecteur de toutes les Églises réformées de France, et de la Rochelle la capitale du protestantisme français (1). La reine de Navarre rejoint le prince et l'Amiral le 29. D'Andelot est appelé en toute hâte de Bretagne. Quant au cardinal de Châtillon, la route étant coupée, il avait gagné, dès les premiers jours de septembre, l'Angleterre, où il devait rendre au parti d'éminents services (2).

Toutes les puissances protestantes ne peuvent se dissimuler cette fois que la religion seule est en cause. La bulle papale du 1er août, les édits royaux de septembre (3), le renvoi de l'Hospital en octobre, indiquent suffisamment que la cour est décidée à en finir avec les huguenots. « Mais... lon cognois- » tra que nous ne sommes pas sy aises a battre et

(1) Amos Barbot, *Histoire de la Rochelle*.

(2) Lettre du cardinal de Châtillon à la reine-mère, du 5 septembre 1568.

(3) Fontanieu, 316-317, 25 sept. 1568, imprimé.

Digitized by Google

» défaire comme le cardinal de Lorraine sen vante » tous les jours, » avait écrit l'Amiral; la reine-mère dut convenir bientôt que ce n'était pas là une vaine fanfaronnade.

L'Amiral s'était trop occupé des choses de la mer pour ne pas voir quel merveilleux parti l'on pouvait tirer de la position de la Rochelle. Une flotte est équipée qui comptera bientôt jusqu'à trente bons navires; elle prend la mer vers la mi-octobre sous le commandement de Chastelier-Portaut dit la Tour, auquel succédera le capitaine Sore en mars 1569. La correspondance de Lamothe-Fénelon révèle les inquiétudes causées à la cour de France par les redoutables corsaires qui, tout en assurant les communications entre la Rochelle et les ports anglais, font une guerre implacable aux navires catholiques de Venise, du Portugal et de l'Espagne.

Si la guerre est horrible sur terre, sur mer elle l'est souvent plus encore, et il serait bien étrange que l'Amiral n'eût pas cherché à atténuer, autant que possible, ces horreurs qu'il a dû prévoir. Nous n'avons pas trouvé les règlements maritimes de la flotte rochelloise; mais nous pouvons les deviner par ceux des *Gueux de mer* dont l'organisation devait être plus tard conseillée, inspirée par Coligny au prince d'Orange (1) : « Nul ne peut être admis

(1) Meteren, édit. 1618, p. 67.
Motley, trad. Guizot, 1859, t. III, p. 95, 96.

Digitized by Google

» à servir sur la flotte qu'avec un nom honnête et » une bonne renommée... Chaque navire a son » ministre pour prêcher la parole de Dieu... » Quant à l'argent des prises, nous savons que les Rochellois en versent le tiers pour la *Cause*. Sans doute ces beaux règlements ne peuvent manquer d'être souvent violés ; nous voyons, en avril 1570, le cardinal Odet protester contre les désordres des *Gueux* (1) ; mais ces plaintes mêmes ne montrent-elles pas combien les Châtillons ont à cœur d'entretenir la bonne et honnête discipline instituée par eux ?

Quant aux ordonnances de l'armée de terre, qui doivent être relues aux troupes tous les huit jours, elles ont ce même caractère d'honnêteté rigoureuse, où il est bien difficile de ne pas reconnaître l'inspiration de Coligny. A la fin d'octobre, cette armée compte plus de vingt mille combattants, sans étrangers. Les arquebusiers dauphinois et languedociens viennent, malgré la mort de Mouvans, de rejoindre les cavaliers de l'Ouest et les fantassins béarnais et gascons. La campagne ne commence véritablement que vers la mi-novembre ; les hostilités, peu sérieuses d'ailleurs, vu l'extraordinaire rigueur de l'hiver, se concentrent d'abord entre Châtellerault et Poitiers, puis dans le triangle formé par le Thoué, la Vienne et les monts de Poitou. Les

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, Grœn van Prinsterer, Leyde, 1835, t. II, dépêche du 24 avril 1570.

Digitized by Google

Mémoires de Tavannes sont certes le plus bel hommage involontaire rendu à l'habileté, à l'activité que déploie l'Amiral dans cette guerre d'escarmouches et de surprises.

La lutte va prendre un autre caractère au printemps. Condé s'est porté sur la Charente, appelant à lui les vicomtes du Midi. Le duc d'Anjou le prévient, et filant rapidement le long de la rive gauche cherche à surprendre les huguenots campés sur la rive opposée. Les gardes postés par l'Amiral pour surveiller la rivière font mal leur devoir. L'ennemi passe, les huguenots sont battus, Condé tué le 13 mars.

Coligny avait fait son possible pour le sauver, et, quoi qu'on en ait dit, devait le regretter toujours. Que gagnait-il à sa mort? Est-ce que, du vivant même du Prince, il n'a pas été le véritable chef du parti, regardé comme tel dans le royaume et chez les étrangers? La jeunesse du prince de Béarn, désormais le chef nominal de la *Cause*, la jalouse susceptibilité de Jeanne d'Albret, ne seront pour Coligny qu'une source de difficultés sans nombre. Dès l'arrivée du jeune prince, il en a eu conscience. Au bas d'une lettre à Guillaume d'Orange, signée de Henri de Navarre et de Louis de Bourbon, nous trouvons ces mots significatifs écrits de la main de l'Amiral : « Messeigneurs les Princes m'ont commandé de me » signer a ce bout de lectre (1). » Jamais, que nous

(1) Lettre citée *Hist. des princes de la maison de Condé*, t. II, p. 379.

Digitized by Google

sachions, dans les guerres précédentes, Coligny n'a eu même l'idée de faire pareille profession de déférence discrète et respectueuse vis-à-vis du Prince son ami. Ces deux hommes, si différents de caractère, s'aimaient en effet d'une vraie, d'une inaltérable affection. Le jeune Henri de Condé, après Jarnac, compta parmi les fils de l'Amiral; et n'est-ce pas la meilleure réponse à tous les soupçons injurieux que la tendresse touchante témoignée par ce jeune homme à ce second père tant calomnié (1)?

La mort du Prince pouvait produire un déplorable effet sur le parti. Si nous en croyons une lettre citée par Amos Barbot dans son *Histoire de la Rochelle,* Coligny n'osa l'avouer tout d'abord : le jour même, il annonce de S[t]-Jean-d'Angely au maire de la Rochelle que l'on n'a pas eu « du meilleur, » mais que monsieur le Prince est « à Cognac, sain » et sauf grâce à dieu. » Lorsque la fatale nouvelle fut répandue, les esprits étaient rassurés déjà ; et villes et soldats avaient acclamé d'enthousiasme la noble devise que Jeanne d'Albret venait de donner à la *Cause : Pax certa, victoria integra, mors honesta,* paix solide, victoire complète ou mort honorable.

Le désastre, en somme, était de peu d'importance, et les catholiques ne tirèrent nul profit de leur victoire. Bientôt même on apprend que leur

(1) Voir la charmante lettre de Henri de Bourbon à l'Amiral, citée *Histoire des princes...,* t. II, p. 415.

Digitized by Google

armée commence à se débander, faute de vivres et d'argent; que d'Aumale et Nemours ont laissé passer les reîtres du duc de Deux-Ponts, et que ceux-ci s'avancent à grandes journées par le Berry et le Limousin.

Mais Dieu, qui semble bénir le parti, semble aussi ne pas se lasser de frapper son illustre chef. L'Amiral a eu déjà, à la fin de 1561, la douleur de perdre sa plus jeune fille. Le 17 mars, son frère bien-aimé, son bras droit, cet autre lui-même, le brave d'Andelot est mort, mort lui jetant, dans le délire de son agonie, ces dernières paroles qui trahissent si bien les préoccupations constantes de ces nobles cœurs : « La France aura beaucoup de » maux... mais... tout tombera sur l'Espagnol... » je ne resve point, mon frère, l'homme de dieu me » l'a dit (1). »

Il ne tiendra certes pas à l'Amiral que cette prophétie de d'Andelot mourant ne soit réalisée. Il va pouvoir bientôt s'entretenir longuement de ce projet de guerre d'Espagne, son idée fixe désormais, avec Guillaume d'Orange, avec Louis de Nassau, qui accompagnent les reîtres, et qui semblent n'être venus, le premier du moins, que pour prendre les avis de Coligny, pour concerter avec lui les moyens d'enlever les Pays-Bas à la tyrannie espagnole.

Ah ! comme il l'y aiderait volontiers, comme il

(1) D'Aubigné, *Hist. univers.*, t. Ier, p. 283.

Digitized by Google

laisserait avec joie la lutte fratricide, pour cette autre lutte vraiment nationale ! Aussi dès qu'il peut, renforcé par les reîtres, implorer la paix sans qu'on attribue sa démarche à la peur, il écrit à Montmorency ; il le prie de présenter au roi l'humble requête des protestants, où se lisent ces belles et touchantes paroles : « ... Sire, il ne faut douter que dieu ne » fasse la grâce à Vostre Majesté de voir bientôt les » cœurs de vos sujets unis et reconciliés ; et vostre » royaume retourner en son premier estat, splen- » deur et dignité à la honte et confusion de vos » ennemis et les nostres : lesquels par leurs se- » crettes menées et très étroictes intelligences qu'ils » ont avec l'Espagnol ont bien sceu industrieuse- » ment et subtilement divertir l'orage et la tem- » peste qui estoit ès Pays-Bas pour la faire retour- » ner et tomber sur vostre couronne et sur vostre » royaume ; ce qu'ils supplient très humblement » Vostre Majesté vouloir bien exactement consi- » dérer et juger s'il est plus à propos d'attendre » des deux armées qui sont maintenant assemblées » une funeste et sanglante victoire de laquelle le » vaincu rapporte autant de fruict que le vainqueur » ou bien de les employer ensemble pour le service » de Vostre Majesté et bien de vos affaires en beau- » coup de belles occasions qui se présentent aujour- » d'huy autant importantes au bien de vostre » royaume et conservation de vostre couronne que » nulles autres qui se soyent offertes de nostre

Digitized by Google

» temps et par ce moyen renvoyer la tempeste et » l'orage aux lieux dont il est venu. En quoy les- » dicts... sont délibérés et résolus... d'employer » leurs personnes et biens... jusqu'à la dernière » goutte de leur sang (1). »

Cette noble requête, le roi ne voulut pas la lire; et le 26 juillet l'Amiral, « prenant dieu et les princes » chrétiens à témoins de ses efforts (2), » put décliner la responsabilité des malheurs que la guerre devait entraîner.

Le petit succès de la Roche-l'Abeille était d'un heureux augure pour les huguenots. L'Amiral, rentré en campagne, enlève rapidement le Haut-Poitou, perd près de six semaines, du 27 juillet au 7 septembre, devant Poitiers dont il a entrepris le siége, moins peut-être pour complaire à la noblesse poitevine, que pour satisfaire la cupidité de ses auxiliaires allemands (3).

Tavannes en effet, qui l'a attiré sur Châtellerault et qui se dérobe devant lui, commence à pratiquer ses reîtres, tandis que l'argent du roi soudoie contre lui les assassins. L'un d'eux est découvert,

(1) *Vies des hommes illustres*, Pérau, t. XV, p. 276.

(2) *Vies des hommes illustres*... Lettre de l'Amiral au maréchal de Montmorency.

(3) « ... Tutti... tanto Francesi che Alemanni, giurorno di morire e crepare piutosto dinanzi a Poitiers che lasciare di pigliarlo. L'Ammiraglio..., avendo loro dato sicurezza di più di due milioni d'oro di bottino. »

Relations de France et Toscane, t. III, p. 597.— V. *Pièces just.*, AA.

Digitized by Google

pendu. Mais l'indiscipline des reîtres l'inquiète bien autrement, lui fait perdre en face de l'armée royale qui s'avance un temps précieux, quelques heures; l'empêche de prendre à Airvault une bonne position qu'il a reconnue, et le force à faire tête dans la plaine d'Assais près Moncontour. Pour entraîner les siens qui plient, il charge avec fureur; blessé au visage, étouffé par le sang qui sort de sa blessure, il lui faut quitter le champ de bataille.

Presque toute son infanterie est détruite. Il n'ose plus guère compter sur ses Allemands. Le parti semble à terre, incapable de se relever. Mais l'inébranlable vieillard avait « au dedans et au cœur » cette forteresse invincible dont lui parlait de » Bèze un jour, une bonne et entière conscience sur » laquelle étant appuyé il avoit pour certain de sur- » monter tous ses adversaires (1). » Le soir de la bataille, 3 octobre, sur les dix heures, il arrive à Parthenay. Le conseil est réuni. Il écrit, il fait écrire par les Princes à toutes les puissances protestantes. A trois heures du matin, il se remet en route pour Niort. En quelques jours son armée est refaite, un nouveau plan conçu.

Derrière le rideau des garnisons de Niort, de St-Jean-d'Angely, d'Angoulême, il se dirigera vers le Midi, laissant la Rochelle qu'il sait à l'abri d'un coup

(1) *Commentaires de Calvin sur... le prophète Ézéchiel.* **Préface de Th. de Bèze à l'Amiral.**

Digitized by Google

de main. Tous sont prêts à le suivre : les débris des régiments de Jacques de Crussol serrés autour de leur cornette verte où est représentée l'hydre aux têtes de cardinaux; les Anglais de Chambernon dont l'étendard porte une tête de mort sur champ noir avec ces mots « *det mihi virtus finem ;* » les reîtres mêmes, qui désespérant de sa fortune parlaient après Moncontour de le livrer au roi (1), marchent maintenant comme entraînés malgré eux par l'ascendant étrange de ce courage indompté.

Le 16, il est à Saintes. C'est là qu'il apprend sans doute les dernières et misérables vengeances de ses ennemis, son exécution en effigie, l'incendie de sa ville de Châtillon, le pillage de son château (2). Ses armoiries, attachées à la queue d'un cheval, ont été traînées par les rues de Paris. Un homme de paille, fait et vêtu à sa ressemblance, a été tiré des prisons de la Conciergerie, mis sur une claie, traîné aussi par la ville, exposé en place de Grève, et finalement pendu au gibet de Montfaucon. Plus de quatre-vingts charrettes ont été chargées des riches meubles de Châtillon, cette somptueuse et artistique demeure pillée, dévalisée de fond en comble. Que lui importe :

« ... Si c'est la volonté de dieu, écrit-il de » Saintes à ses enfants le 16 octobre, que nous

(1) Lettre de Charles IX, citée dans Cl. Hatton, t. II, p. 1132.
(2) Cl. Hatton, t. II, p. 565.

Digitized by Google

» endurions en nos personnes ou en nos biens
» quelque dommage pour la religion de laquelle il
» veut être servi, nous devons nous en réputer bien
» heureux... (1). »

Les derniers objets d'art qui lui restent, les ayant emportés avec lui, il les a déjà mis en gage en Angleterre pour le bien de la *Cause*, entre autres un magnifique vase d'agate qui fait l'admiration d'Élisabeth, et qui vaut à lui seul quinze mille écus (2). Les habitants de Montauban se cotiseront pour lui venir en aide ; il distribuera l'argent à ses reîtres.

Sans jeter un regard de regret ou de convoitise sur ces biens périssables, il a continué sa marche en avant, que favorisent les divisions de Damville et de Monluc. Au commencement de décembre, il a rallié Montgommery ; le 3 janvier 1570, il est devant Agen ; le 22, à deux lieues de Toulouse ; des montagnards pyrénéens, admirables marcheurs, mais véritables bandits, viennent lui offrir leur concours ; il le refuse (3). En avril, il est à Nîmes, et c'est là seulement qu'il révèle à ses compagnons son plan tout entier, son audacieux projet de marche sur Paris par le Rhône, la Haute-Loire et le Loing.

Plusieurs hésitent, murmurent, le suivent pourtant. Il tombe malade à St-Étienne, est près de mourir. Ceux qui murmuraient sont alors les plus

(1) *Vie de Coligny*, D. L. H., p. 88-90.
(2) *Corresp. de Lamothe-Fénelon*, t. II, p. 222, 231.
(3) De Thou, t. II, p. 789.

Digitized by Google

consternés. Ceux qui appellent les Princes « les » pages » de l'Amiral, qui tâchent d'éveiller leur jalousie, qui sont presque parvenus à détacher de Coligny le prince de Navarre, ceux-là se demandent ce qu'ils deviendront avec ces enfants pour chefs. Hélas! ce n'est pas là qu'il doit mourir. Trois saignées le sauvent. A peine debout, il longe rapidement les monts qui séparent la Loire de la Saône, court au-devant de l'armée de Cossé à Arnay-le-Duc, attaque malgré la disproportion du nombre, fin juin, se rabat sur la Loire, et de la Charité gagne la vallée du Loing.

Épouvantée de cette marche rapide, la cour avait essayé à maintes reprises de l'arrêter, de l'amuser par des négociations, à Monréal, à St-Étienne, à la Charité. Coligny n'avait pas du reste attendu les avances de la cour. Las de cette interminable guerre qui traînait inévitablement après elle les désordres, le piliage, le meurtre, il ne cessait de répéter « que mieux valoit mourir que voir chaque » jour tant de maux. » Il n'aspirait qu'à la paix, mais la voulait solide et sûre, cette fois.

Dès sa jonction avec Montgommery, il avait renvoyé Téligny vers le roi, qui eut le tort de ne voir dans cette démarche qu'un aveu d'impuissance (1). Les impuissants pourraient parler haut désormais. Or rarement l'Amiral s'est montré plus respectueux,

(1) Lamothe-Fénelon, 27 déc. 1569, t. II, p. 426.

Digitized by Google

plus soumis. Il ne peut se dissimuler qu'il a jadis assez grièvement offensé la reine-mère pour qu'elle hésite à traiter avec lui. C'est à la reine-mère qu'il adressera les plus chaudes protestations de respectueux dévouement, « ses plus que très humbles » recommandations. » Et ce n'est pas une vaine formule ; on sent qu'il est prêt à faire pour la paix du royaume l'entier sacrifice de ses soupçons, de ses rancunes :

« Madame..... jay entendu que Vostre Majesté a » quelque deffience de moy, mais je la supplieray » très humblement de croire qu'elle nen a nulle » occasion, car dune part jay la crainte de dieu qui » me deffend telle chose, et de laultre estant mère » de mon roy comme vous estes, je ne pourrois » rien faire n'entreprendre contre Vostre Majesté » quant bien mesmes jen aurois la puissance que je » ne fisse contre mon honneur et contre mon » debvoir, et jestime tant lung et laultre que tous » les biens et honneurs du monde ne me scau- » roient rien faire contre cela.

» Davantage, madame, si depuis quelque temps » vous avez eu quelque mauvaise oppinion de moy, » et que a la solicitation de mes ennemis qui ont » occupé ordinairement vos aureilles, vous mavez » porté quelque maulvaise volonté, je nen suis pas » fort esbay ; mais aussi jose dire que quant Vostre » Majesté espluchera toutes mes actions depuis le » temps quil y a quelle me cognoist jusques à pre-

Digitized by Google

» sent, quelle confessera que je suis tout aultre
» que lon ne ma voulu dépeindre. Il y a davantage,
» car quant il me souvient davoir receu beaucoup
» de faveurs de Vostre Majesté et demonstrations de
» bonne voulunté, joublie tres voluntiers tout le
» mal que lon mauroit voulu procurer en vostre
» endroict pour me ressouvenir du bien, et... je
» vous supplie, madame, croire que vous navez
» point de plus affectionné serviteur que jay esté et
» veulx estre... »

Et pour prouver à Catherine, qui croit peu aux belles paroles, ses bonnes intentions, il suspend, à sa prière, sa marche en avant dont elle a conçu tant d'effroi :

« ... combien que cela ne se puisse faire qua-
» vecques beaucoup d'incommodites pour ceste
» armée, et plus encores pour mon particulier,
» daultant que je nay villages ou il ny en aye de
» logés de ceulx de ceste dicte armée ; mais je fais
» si peu de conte de ce qui touche mon particulier
» au prix du général que Vostre Majesté jugera
» clairement que je désire tant advancer la paix et
» de veoir le royaulme en repos que je n'obmettré
» chose qui y puisse servir... (1). »

Cette lettre si digne, Coligny l'écrivait le 29 juillet, presque en face de sa ville ruinée, de son château dévasté. La cour se déclara convaincue ou

(1) B. N. Mss. f. f. 3193, f. 41.

Digitized by Google

feignit de l'être ; et la paix fut signée le 8 août à St-Germain.

Cette fois les avantages obtenus étaient garantis. Le roi donnait en garde aux huguenots, pour deux ans, les villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité, où se pourraient retirer ceux qui n'oseraient rentrer en leurs maisons. Afin de leur assurer bonne et entière justice, faculté leur était accordée de récuser trois ou quatre conseillers par chaque chambre de parlement. Enfin et surtout, pour les mettre sur le pied d'égalité complète avec les catholiques, l'édit n'admettait aucune distinction pour cause de religion dans les universités, écoles ou hôpitaux, et déclarait les réformés capables de toutes charges et offices. On voit combien une pareille paix, sérieusement négociée et discutée par l'Amiral, différait des traités antérieurs signés à la légère par le prince de Condé.

Digitized by Google

CHAPITRE SIXIÈME.

Août 1570 — Août 1572.

L'Amiral et les reîtres. — L'Amiral à la Rochelle : le Synode de 1571. — L'Amiral à Blois. — Le mémoire sur la guerre aux Pays-Bas. — La Saint-Barthélemy.

Si Coligny a pu se réjouir même de l'imprudent traité de Lonjumeau, on conçoit quelle joie lui cause celui de St-Germain. Et ce qui redouble cette joie, c'est que le jeune roi, las autant que lui de la guerre, a poussé de toutes ses forces à la conclusion de la paix, l'a réclamée, voulue à tout prix, « ogni » modo (1). » C'est le jeune roi qui seul a tenu tête aux Lorrains, un moment même à sa mère. Coligny a donc eu raison de mettre son espérance en lui. Aussi, avec quel empressement il saisit la première occasion de lui en témoigner sa gratitude !

Il fallait, comme toujours, se débarrasser des reîtres. Charles IX, le 9 août, a prévenu l'Amiral qu'il compte lever à cet effet trois cent mille livres

(1) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 628.

Digitized by Google

sur ceux de la religion. Voici la réponse de cet homme que le roi a voulu dépouiller et ruiner :

« Sire... il seroit malaisé, voire impossible que » nous sceussions mettre les estrangers dehors » pour trois cens mil livres, et pour ce avons nous » passé procuration pour en trouver davantage, et » y obliger noz biens et noz personnes, afin que » vostre dicte Majesté cognoisse que nous voulons » quelle demeure entièrement satisfaicte de nous » en tout ce que nous pourrons faire pour son ser- » vice et contentement. La suppliant à ceste cause » de rechef très humblement de commander qu'il » soit trouvé plus grand somme de deniers sur » nos dicts biens, afin qu'il ne tienne point à cela » que lon ne descharge ses subjectz dune telle » ruyne et despense que feront les dicts estrangers » tant quilz séjourneront sur voz terres... (1). »

Toutefois ces libéralités des huguenots ne suffisent pas. Les Allemands refusent de partir avant d'avoir reçu le payement intégral de ce qui leur est dû. A la fin d'août, ils sont tellement mutinés qu'ils parlent d'emmener avec eux en otages les Princes et l'Amiral. Celui-ci leur déclare qu'il est prêt à les suivre partout où ils voudront, pourvu que ce soit « pour le service du roy (2). » Ils ne se décident à prendre leur chemin vers l'Allemagne qu'à la mi-

(1) V. *Pièces just.*, S.

(2) Lettre de Castelnau au roi, du 27 août 1570. B. N. Mss. f. f. 15552, f. 236.

Digitized by Google

septembre, et Coligny a obtenu la meilleure récompense de son zèle, de son dévouement à la chose publique, les félicitations de son roi :

« ... Vostre Majesté me faict cest honneur de
» dire que suyvant laffection que jay au soula-
» gement de ses subjectz je mefforce de vaincre
» toutes difficultez que font les reîtres pour les
» mettre hors vostre royaulme, jespère que dieu me
» fera ceste grâce quelle ne sera jamais trompee
» davoir ceste opinion de moy que je sois affec-
» tionné en une chose si recommendable, car il ny
» avoit rien qui me pezast tant que de pouvoir des-
» charger vos dicts subjectz de loppression en quoy
» ilz estoient et en ce faisant pouvoir contenter
» comme je desirois en cest endroict et tous aultres
» vostre dicte Majesté (1). »

Or, tandis qu'il montre ce zèle pour le bien public, ses intérêts particuliers, les intérêts des siens restent en souffrance. Malgré les termes formels de l'édit, les maisons de son frère le cardinal de Châtillon continuent à être occupées. Lui-même ne peut recouvrer ses meubles pris ou vendus, bien qu'offrant pour ces derniers de rembourser les acquéreurs. Deux de ses gens sont tués; il ne met point encore en doute les bonnes intentions du roi; mais il ne peut méconnaître combien la paix sera difficile à maintenir, combien s'est accrue, de son triomphe même, la rage de ses adversaires.

(1) V. *Pièces just.*, T.

Digitized by Google

Cette dernière lettre au roi, du 12 septembre 1570, a déjà un singulier accent, non de mécontentement, mais de tristesse et de désespérance. Il essaie pourtant de refouler au-dedans de son cœur les sombres pensées qui l'assaillent : le 5 octobre, étant en chemin pour la Rochelle, il fait « ce mot » aux syndics et conseil de Genève pour se « resjouyr et congra-
» tuler » avec eux « de ce quil a pleu finalement
» a ce bon dieu convertir les peynes et travaulx où
» nous avons esté en une paix et tranquillité pour
» la durée et continuation de laquelle je masseure
» que vous nous ayderez a le prier quil nous la
» veuille maintenir et nous en faire longuement
» jouyr... (1). »

Il écrit dans le même sens à Élisabeth (2). Il voudrait, en trompant les autres, se faire illusion à lui-même. Mais il n'y peut parvenir ; ses plaintes et réclamations deviennent chaque jour plus vives, plus pressantes. Les vagues promesses du maréchal de Cossé, envoyé à la Rochelle vers la fin de décembre, furent insuffisantes à le rassurer, à le satisfaire ; et le 19 janvier 1571 il lui écrivait :
« ... Si par le passé on nous a donné des occasions
» de défiances, on nous faict bien cognoistre...
» quon ne veult pas en faire moins maintenant (3). »
Le 14 février, la mort de son frère le cardinal de

(1) Archives de Genève, lettre communiquée par M. J. Bonnet.
(2) Lamothe-Fénelon, 16 oct. 1570, t. II, p. 331.
(3) B. N. Mss. f. f. 15553, f. 28.

Digitized by Google

Châtillon, mort attribuée au poison, redoublait encore ses alarmes, et les massacres de Rouen et d'Orange lui prouvaient combien était gravement compromise la paix du royaume.

Les ministres venus de tous les points de la France au Synode national de la Rochelle ne contribuaient pas peu sans doute à augmenter, par leurs rapports divers sur l'état des provinces, le trouble des esprits. Rien ne saurait mieux donner une idée des nobles sentiments qui animent l'Amiral que le rôle joué par lui dans les débats religieux de cette grande assemblée protestante. A voir la sagesse de ses représentations contre le zèle exagéré, contre l'austérité intolérante de certains ministres, on devine l'esprit de conciliation qu'il doit apporter de même dans la discussion des affaires politiques (1).

S'il ne se lasse pas d'accabler, d'importuner la cour de ses plaintes (2), il semble, dans toute cette

(1) « ... Le plus remarquable des règlements est celui qui défend de » nommer au consistoire les personnes dont on aura fait la première » fois quelque mauvais rapport. On dut à la sagesse et aux représenta- » tions de l'amiral de Coligny une loi nécessaire pour mettre un frein » au zèle amer de quelques pasteurs qui, prêtant l'oreille au premier » bruit d'une délation non constatée, tonnaient imprudemment contre » des accusés, hasardaient sans examen des réprimandes moins propres » à corriger un coupable qu'à le déshonorer, et qui, par des éclats » dangereux, réparaient moins le mal qu'elles ne causaient de scan- » dale. »

Arcère, *Hist. de la Rochelle*, édit. 1756, t. Ier, p. 392.

(2) V. *Pièces just.*, V.

Digitized by Google

période de sa vie, prendre à tâche de dérober aux siens le secret de ses inquiétudes, qui ne pourraient que raviver leurs colères, et entraver ainsi le succès de ses généreux efforts.

Il avait trop d'expérience pour n'avoir pas prévu, dès la conclusion de la paix, les difficultés qu'elle rencontrerait à s'établir d'une façon solide et durable. Il sait que le pape et Philippe II, et leurs alliés les Lorrains, ne négligeront rien pour la rompre; que Catherine l'a signée par peur, le duc d'Anjou avec dépit. Il y a longtemps du reste que Coligny ne compte plus sur la reine-mère. Sa confiance en elle, si absolue un moment, avait été fort ébranlée depuis le massacre de Vassy. Après la lettre du 22 août 1568, il n'en reste plus trace. Catherine le trouvera respectueux encore, mais non confiant et dévoué. Il n'attend rien non plus du duc d'Anjou; il l'a étudié, tâté en quelque sorte pendant la seconde guerre, et surtout dans l'intervalle de la seconde à la troisième. Son opinion sur lui est faite désormais, il sait à quoi s'en tenir. Le duc ne peut lui pardonner d'avoir rendu stériles, presque dérisoires, ses triomphes de Jarnac et de Moncontour, que la renommée avait faits si brillants, que l'opinion avait crus si décisifs. D'ailleurs, Anjou est le bien-aimé, le préféré de Catherine; Coligny devra se défier du fils comme il se défie de la mère.

Il ne lui reste donc que le roi Charles IX. C'est vers l'année 1566 que nous avons vu, pour la pre-

Digitized by Google

mière fois, poindre cette sorte d'attrait mystérieux qui entraîne l'une vers l'autre ces deux natures si différentes, si peu faites en apparence pour se comprendre et s'estimer. Les amers souvenirs laissés depuis lors dans l'esprit de Charles IX par la tentative de Meaux semblent s'être évanouis. L'horreur commune des discordes civiles a rapproché du vieux chef huguenot le jeune roi très-chrétien. C'est par le roi seul que Coligny maintiendra la paix, si elle peut être maintenue; c'est par le roi seul qu'il pourra combattre l'Espagne et les Lorrains, éloigner Anjou, annuler Catherine. Aussi affecte-t-il de ne plus s'adresser qu'au roi.

Toutes ses lettres de la fin de 1570 et du commencement de 1571, que le hasard a mises sous nos yeux, sont, à peu d'exceptions près, des lettres à Charles IX. Quand il s'en rencontre une en double pour Catherine, ce n'est qu'un résumé des explications données au roi, et le ton indique suffisamment quelle différence l'Amiral établit entre le fils et la mère. Le 23 août 1570, Catherine l'avait, en même temps que son fils, assuré de sa bonne intention de maintenir les édits :

« Sire, répond-il au roi le 12 septembre, je
» diray à Vostre Majesté que je ne doubte nullement
» de sa bonne volonté, de quoy entre aultres choses
» nous nous sentons tous très estroictement obligez
» a vostre dicte Majesté et moy particulièrement. »

Et à la reine-mère, il se contente d'adresser

Digitized by Google

les sèches paroles qui suivent : « ... ce que ma-
» dame je veulx croire et nen doubter aulcune-
» ment... (1). »

Catherine est assez intelligente pour noter ces nuances, qui la froissent et l'inquiètent, pour s'alarmer surtout du silence que Coligny semble résolu de plus en plus à garder vis-à-vis d'elle. Ne s'adresser qu'à son fils, n'est-ce pas le meilleur moyen de le convaincre de sa propre importance, de lui rappeler sans cesse qu'il est seul le maître et que nul ne doit partager le pouvoir avec lui? Il est vrai que nous raisonnons ici d'après le seul résultat de recherches personnelles qui courent grand risque d'avoir été fort incomplètes ; il n'est pas impossible que d'autres manuscrits consultés ne donnent pour la même époque de nombreuses lettres de l'Amiral à la reine-mère ; mais nous croyons du moins qu'elles auront toujours un tout autre accent que les lettres au roi.

Ce qui est toutefois certain, ce sont les inquiétudes causées à Catherine par cette correspondance suivie de l'Amiral avec son fils. Il paraît que, vers la fin de décembre 1570, elle avait cherché de son côté à exciter contre Coligny l'ombrageuse susceptibilité de Charles IX; qu'elle avait affecté de traiter de chimériques ou même d'injurieuses tant de plaintes journellement adressées au jeune roi. Aussi, le

(1) V. *Pièces just.*, T, U.

Digitized by Google

2 janvier 1571, elle s'attirait ces vertes paroles de l'Amiral : «... je vous supply très humblement de » ne dire plus que ce sont de mes oppinions ou » que je menace le roy ; car il n'y a gentilhomme » en France qui plus désire le bien et repos de ce » royaulme que moy... (1). »

Tous les ennemis de l'Amiral renouvelaient en même temps leurs manœuvres et leurs accusations. L'ambassadeur d'Espagne dénonçait au roi de prétendus armements maritimes qui se préparaient à la Rochelle à son insu, mars 1571 (2); en mai, on faisait courir dans le Midi le bruit que l'Amiral était en armes pour décider les villes à se soulever, et rejeter sur lui la responsabilité du soulèvement (3). Mais toutes ces insinuations et ces calomnies ne paraissaient pas faire grande impression sur Charles IX.

Jaloux de voir son autorité reconnue et respectée de tous, il ne voulait plus de guerre civile, moins peut-être par amour de la paix que par horreur de la rébellion. Sa femme, fille de l'honnête et tolérant Maximilien II, semblait l'entretenir dans ces bonnes dispositions (4). De plus, il s'était pris d'une véri-

(1) B. N. Mss. f. f. 15553, f. 2.

(2) Lettre de Coligny au roi, du 15 mars 1571. B N. Mss. f. f. 15553, f. 81.

(3) Lettre de Coligny au roi, du 16 mai 1571. B. N. Mss. f. f. 15553, f. 118.

(4) « ... Questa regina contenta molto tutta la corte, e piu il Re suo » marito, che la vagheggia e adora...; il Re vuol la pace ad ogni » modo. » *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 643-644.

Digitized by Google

table affection pour Téligny, ce négociateur habituel de l'Amiral; Téligny le plus charmant, le plus conciliant des hommes; Téligny le *porte-paix*, qui, depuis l'édit de St-Germain, ne cessait d'aller de la Rochelle à la cour, de la cour à la Rochelle, arrangeant toutes choses, combattant tous soupçons, communiquant au roi les doléances de ses coreligionnaires et surtout les grands projets de Coligny.

Ajoutons que toutes les circonstances, jusqu'au milieu de l'année 1571, vinrent merveilleusement en aide à ce dernier. Charles IX en était arrivé à se défier, presque autant que les huguenots eux-mêmes, de sa mère, de son frère, des Lorrains et de l'Espagne. Il ne pardonnait pas à Catherine le grand rôle qu'elle avait voulu faire jouer au duc d'Anjou, ni à celui-ci la gloire qu'il avait obtenue. Il avait, dans un accès de colère, juré la mort du duc de Guise, qui osait jeter les yeux sur sa sœur Marguerite. Le bruit courait enfin que l'autre sœur du roi, la reine d'Espagne, avait été empoisonnée par ordre de Philippe II.

De mars à juillet 1571, Charles IX semble disposé à s'entendre avec l'Amiral, même en dehors de sa mère. En avril et mai, il est question d'un voyage que le roi doit faire en Bretagne, et où il s'abouchera avec Coligny (1). C'est surtout l'idée

(1) « ... Si vedrà se si dovrà fare il viaggio di Brettagna, il quale il Re vuole, » e molti altri lo detestono : come li Guisi... et forse la Regina madre... »
« ... In questo viaggio... abbocandosi l'Ammiraglio o li Principi con » sua Maestà... » *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 665, 670.

Digitized by Google

de la guerre de Flandre qui le séduit. Louis de Nassau est venu secrètement de la Rochelle et a achevé de l'entraîner. Le cardinal de Lorraine est parti de la cour, où son orgueil le rendait insupportable à la plupart des chefs catholiques (1). Le roi veut que le duc d'Anjou épouse Élisabeth, s'en aille en Angleterre, et il déclare à Téligny que la religion ne sera point un obstacle au mariage (2). Il tient de plus à ce que sa sœur Marguerite épouse le roi de Navarre. Sauf sur ce dernier point peut-être, tout marche donc aux souhaits de l'Amiral. Il ne semble pas en effet que, dans les commencements du moins, il ait vu de très-bon œil ce projet de mariage du Béarnais. Il suffisait que l'idée première vînt de Catherine pour qu'elle lui fût suspecte.

Dès le mois de juillet 1570, la reine-mère y avait songé; non qu'elle eût dès lors, comme on l'a parfois supposé, l'intention perfide de mettre à profit ce mariage pour attirer les huguenots à Paris et les y faire massacrer. Le Florentin Petrucci, ce témoin si bien renseigné, prête à la reine-mère un projet beaucoup moins violent, et surtout beaucoup plus conforme à son caractère, à ses habitudes, à ce génie étroit toujours en quête de petites ruses et de

(1) « Il cardinale di Lorena è partito poco amico a molti capi catto-
» lici... »

Relations de France et Toscane, t. III, p. 662.

(2) *Mémoires* de Nevers, Paris, 1665. Dépêche de Walsingham à Leicester, du 22 avril 1571.

Digitized by Google

misérables intrigues : elle espérait, comme autrefois pour Condé, détacher peu à peu le prince de Navarre du protestantisme, ou tout au moins le brouiller avec ses coreligionnaires (1). Au commencement de 1571, elle avait insisté pour que Jeanne d'Albret amenât son fils à la cour ; et Coligny trouvait à cette époque que Jeanne faisait bien de refuser, ayant « quelque raison de se deffyer (2). » Il est certain que presque tout le parti protestant pensait de même. Bon nombre de huguenots eussent de beaucoup préféré le mariage de Henri de Navarre avec Élisabeth.

Lamothe-Fénelon, en septembre 1571, prétend que l'Amiral remet en avant ce projet dont le cardinal son frère aurait autrefois entretenu Élisabeth (3). L'ambassadeur était mal informé. Il est impossible que l'Amiral ait travaillé lui-même à rompre le mariage du duc d'Anjou dont il désire si fort l'éloignement. Ce sont d'ailleurs les Châtillons qui, les premiers, ont parlé de marier Anjou à Éli-

(1) « ... Dicesi che, quando la pace si concluda, sarà possibile dare » madama... al principe di Navarra, sperando di ritirarlo interamente » da quella sua sinistra opinione d'eresia, è ridurlo in buona amicizia » del Re... » 4 juillet 1570.

« ... Se bene queste Maestà credono quietarlo con tal marriaggio, » con guadagnar quel Principe alla Religione cattolica, disunir li ugo- » notti... » 23 fév. 1572.

Relations de France et Toscane, t. III, p. 633, 750.

(2) Lettre de Coligny au roi, du 15 janv. 1571. B. N. Mss. f. f. 15553, f. 24.

(3) Lamothe-Fénelon, t. IV, p. 240.

Digitized by Google

sabeth, dès la fin de 1570, et ils n'ont pas cessé « d'y aller d'une droicte et bien bonne vollonté (1). »

Cependant les bruits auxquels Lamothe-Fénelon fait une allusion rapide, sans y paraître attacher grande importance, ne sont pas tout à fait sans fondement. D'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale que nous croyons inédit, c'est Walsingham, l'ambassadeur d'Angleterre, qui, du consentement de la reine sa maîtresse, aurait entamé à ce sujet une négociation très-secrète avec la reine de Navarre. Cette négociation, à laquelle se trouve mêlé l'auteur inconnu du manuscrit, donne même lieu à une scène de haute comédie qui se passe à la Rochelle, et où le comte Louis joue le principal rôle (2). Toujours est-il qu'elle ne put aboutir et que l'Amiral refusa de s'en mêler.

Élisabeth et Walsingham n'avaient peut-être qu'un désir : empêcher le mariage projeté de Marguerite et de Henri de Navarre, et par suite la réconciliation désirée par le roi. Qui sait même si ce n'est pas leur indiscrétion calculée qui révéla à Lamothe-Fénelon ce secret dont il avertit la cour de France. Toutefois, s'il en est ainsi, l'événement déjoua leurs calculs. A aucun prix, Catherine n'eût souffert cette alliance étroite des protestants avec l'Angleterre ; et quand elle n'aurait pas eu déjà ses vues secrètes

(1) Lamothe-Fénelon, t. II, p. 357, 448.
(2) V. *Pièces just.*, Y.


Digitized by Google

sur Henri de Navarre, la seule crainte de le voir épouser Élisabeth l'eût déterminée à lui donner sa fille Marguerite. Du même coup, elle dut se rattacher plus étroitement à l'idée de mettre en avant pour Élisabeth soit le duc d'Anjou, soit le duc d'Alençon, combinaison à laquelle Élisabeth devait, de son côté, se prêter volontiers, ne fût-ce que pour distraire la cour de France de tout projet de mariage écossais ou portugais. Les intrigues matrimoniales, voilà donc en réalité le grand ressort de la politique européenne au temps de Catherine la fourbe et d'Élisabeth la grande, ces deux femmes si diversement jugées, et qui peut-être se ressemblent beaucoup plus qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord.

Quoi qu'il en soit, les intrigues anglaises, vers la fin de 1571, ne pouvaient que rapprocher au moins en apparence la reine-mère des protestants. Du reste, depuis quelque temps déjà, Catherine effrayée de l'isolement où la tenait son fils, de la réserve qu'il gardait avec elle, avait compris la nécessité de ne plus le heurter de front, afin de regagner sa confiance perdue : « Ma mère m'aime tant, dit un jour » Charles IX à Petrucci, autant qu'on peut aimer un » cher enfant, *ella mi amà quanto si può amare* » *figliuolo* (1). »

Il est probable que Catherine venait de déployer

(1) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 678.

Digitized by Google

dans une scène d'attendrissement prémédité tout son talent de comédienne. A la fin de juillet, le roi, qui croit sa mère prête à se rallier à ses projets, est disposé à lui tout dire, à se réconcilier avec elle. Le 10 août, l'accord est parfait. Catherine verra même sans répugnance l'Amiral à la cour (1). Il est évident qu'à cette époque, comme toujours d'ailleurs, elle n'a aucun plan arrêté. Elle ne veut que gagner du temps, obtenir surtout que son fils, ne se défiant plus d'elle, ne lui cache plus rien. A mesure que les événements se dérouleront sous ses yeux, elle avisera et au jour le jour, suivant son habitude.

Elle commence par renouveler à la reine de Navarre le désir qu'elle a de la voir auprès d'elle en même temps que l'Amiral. Jeanne d'Albret s'empresse de répondre : « ....Madame, vous me mandez
» que voulez voir mes enfans et moy, et que ce
» n'est pas pour nous mal faire ; pardonnez moy si
» lisant ces lettres j'ay eu envie de rire, car vous
» me voulez asseurer d'une peur que je n'ay jamais
» eue et ne pensay jamais, comme l'on dit, que vous
» mangissiez les petits enfans.... (2). »

(1) « ... Il re ha scoperto tutto il negozio alla Regina madre ; e le cose
» sono accomodate in modo che tutto è stato trovato buono da sua
» Maestà... »
La reine-mère veut que le pape « ... trovi buono che l'Ammiraglio
» venga a corte, perchè da questo ne succederà l'unione di questo
» regno... »
Relations de France et Toscane, t. III, p. 694-695.

(2) *Arch. des Miss. scient. et litt.*, 2e série, t. II, 2e livraison, p. 409.

Digitized by Google

En attendant, elle part pour les Pyrénées, où elle doit prendre « des eaux chaudes » nécessaires à sa santé; et le 24 août elle écrit de Pau, s'excusant auprès de Charles IX, qui, il paraît, insiste pour qu'elle vienne (1). L'Amiral au contraire en a pris cette fois son parti; il se rendra à l'invitation de la cour. Non qu'il n'ait plus aucun sujet de crainte; si les rapports de Téligny « tout enyvré des caresses » du roy » sont pleins de confiance et de généreuses illusions, en revanche son collègue Briquemaut est tout disposé à ne voir partout que piéges et trahisons. Du reste, même parmi les catholiques, plusieurs s'étonneront après coup que l'Amiral n'ait pas vu le péril au-devant duquel il court de gaîté de cœur, lui « qui avoit tant de finesse et artifice. » Le péril, certes, il le voyait, mais eût-il été plus grand encore, il l'eût bravé de même.

Le roi a dit au comte Louis « qu'il vouloit voir » monsieur l'Admiral, et feroit la moytié du chemin » et plus oultre s'il estoit besoin (2). » Refuser dès lors de venir, comme l'a fait la reine de Navarre, ne serait-ce pas témoigner au roi une défiance insultante dont il aurait le droit de se montrer justement offensé? Ne serait-ce pas compromettre à jamais le succès de cette politique nationale que le roi semble avoir si franchement adoptée, dans laquelle même il vient de s'engager ouvertement ?

(1) *Arch. des Miss. scient. et litt.*, 2e série, t. II, 2e livraison, p. 404.
(2) Mss. 17463, p. 6.

Digitized by Google

Le 6 août il a fièrement déclaré à l'ambassadeur espagnol que si son maître croit lui faire peur, il se trompe (1). Il a permis à l'Amiral d'envoyer aux Indes Occidentales le sieur de Minguetière, l'un des meilleurs lieutenants de Sore, et qui a fait ses preuves à la prise des îles d'Oleron. Cette diversion menaçante pour les colonies espagnoles doit faciliter les opérations aux Pays-Bas. Albe s'est plaint déjà des bravades de l'ambassadeur de France ; don Francis d'Alava est si mécontent de la cour, qu'il demande à Philippe II un successeur (2). La guerre paraît donc sûre ; et de cette guerre quel doit être le prix ? Les haines civiles se taisant devant la haine de l'étranger, la paix intérieure affermie, les frontières de la France reculées jusqu'à l'Escaut, peut-être jusqu'à la Meuse : le comte Louis l'a promis (3). L'intérêt, la vie même de la France en jeu, cela ne vaut-il pas que Coligny risque le sacrifice de son intérêt et de sa vie ?

Les affections dévouées qui l'entourent, les joies domestiques de son foyer sont pourtant bien faites pour le retenir. A la place de la noble et regrettée Charlotte de Laval, est venue s'asseoir, le 25 mars 1571, une autre compagne héroïque et dévouée, Jacqueline d'Entremont, qui a bravé la colère et les

(1) *Mém.* de Nevers. Dépêche de Walsingham à Burleigh, du 12 août 1571, p. 529.

(2) *Correspondance de Philippe II,* juillet, août 1571, t. II, p. 181, 197.

(3) Meteren, p. 80.— *Archives de la maison de Nassau*, t. II, p. 404.

Digitized by Google

menaces du duc de Savoie, son suzerain, pour devenir « la Martia de ce nouveau Caton » et consacrer à son héros tous ses biens et tout son cœur. Deux mois après, l'Amiral réalisait un de ses rêves les plus chers, le mariage de sa fille avec Téligny...
« ... je lui conseille... d'espouzer monsieur de Téli-
» gny pour les bonnes conditions et aultres bonnes
» parties et rares que jay trouvees en luy. Et si
» elle le faict je lestimere bien heureuse. Mais en
» ce faict je ne veulx user ny dauctorite ny de com-
» mandement de pere, seulement je l'advertys que
» laymant comme elle a bien peu cognoistre que je
» layme, je luy donne ce conseil pour ce que je
» pense que ce sera son bien et contantement ce
» que lon doibt plus tost chercher en telles choses
» que les grands biens et richesses (1). » Tels sont les termes du fameux testament daté d'Archiac, juin 1569, testament si digne d'avoir été rédigé par Coligny, mais dont l'authenticité, pour beaucoup de causes, nous paraît quelque peu suspecte.

Toutefois, les admirables paroles citées plus haut, l'Amiral les a, sinon écrites, du moins pensées; Téligny n'avait en effet aucune fortune, son père ayant dévoré tout son patrimoine (2). Coligny ne regarda que le mérite personnel du jeune homme, et lui donna sa fille, dont la main était recherchée

(1) Testament olographe. *Fac-simile extrait du Bulletin de la Soc....* Déc. 1852, n° 7.

(2) De Thou, III, 65.

Digitized by Google

alors par des princes allemands, cette fille qu'il aimait tant, dont il faisait si volontiers l'éloge, ne voyant rien de si parfait qu'elle, bien qu'il n'eût pas « l'habitude de vanter ce qui lui apparte- » noit (1). »

Sa bien-aimée Louise a désormais un appui, un protecteur; ses enfants ont une seconde mère aimante et dévouée. Il est tranquille sur leur sort à tous. Et ce bonheur domestique dont il jouit, qui semble devoir le rattacher à la vie, ne fait peut-être que le décider à courir au-devant de la mort possible, au-devant du danger certain.

Il déclare au roi qu'il est prêt à partir seul ou accompagné, comme bon semblera à Sa Majesté, prêt à obéir en toutes choses à la reine-mère, puisque le roi ne veut agir sans elle. Que le roi, la reine-mère, Monseigneur et M. le Duc lui donnent leur parole qu'il peut venir en toute sûreté, il ne demande rien de plus (2). A-t-il donc vraiment au cœur cette confiance naïve? Dans le roi, peut-être; dans les autres, non. Mais, puisque le devoir est d'aller en avant, il ira. Or, à quoi ont

(1) Varillas.

(2) « ... Si offerisce di più il detto Ammiraglio subito venire da sua » Maestà solo o accompagnato come più a quella piacerà nè altra sicurtà » o satisfazione ricerca per ciò se non che il Re, la Regina Madre... » promettino in parola che possi venirci sicuro... »

« Il detto signor Ammiraglio si offerisce di voler essere particular- » mente servitore obbedientissimo a detta Regina Madre... »

Relations de France et Toscane, t. III, p. 699-700.

Digitized by Google

servi jusqu'à ce jour les précautions prises, les garanties stipulées? Toute marque de défiance n'engendre-t-elle pas fatalement la défiance? Il se livrera maintenant pieds et poings liés à ses adversaires. Qui sait si ce complet abandon ne les touchera pas? Le 3 août, c'est avec une apparente effusion de cœur qu'il écrit à Catherine :

« Madame, jay receu la lettre qu'il a pleu a Vostre » Majesté mescripre par le sieur de Quinçay et » enttendu aussi de luy ce quil avoit de comman- » demant de me dire et entre aultres choses que » Voz Majestés vouloient que je leur allasse bientost » baiser les mains, qui estoit bien la meilleure et » plus aggreable nouvelle que jeusse peu recep- » voir... ce que je désire principalement pour leur » faire cognoistre que je nay aultre but et dessaing » quau bien, repos et grandeur de ce royaulme. Et » ayant receu ce bien et faveur de Vostre Majesté, » je vous supplie tres humblement madame croire » et vous asseurer que je memploire de telle façon » à vous faire service que vous en recepveres con- » tantemant... (1). »

L'accueil qu'il reçoit à son arrivée à Blois, le 12 septembre, est loin d'avoir la cordialité touchante dont on a tant parlé, et qui cachait, dit-on, de si terribles desseins. Le récit de notre auteur inconnu confirme et complète sur ce point le témoignage de

(1) B. N. Mss. f. f. 15553, f. 212.

Digitized by Google

Petrucci : Catherine, le 11, avait été prise de vomissements et gardait la chambre; le matin même, Anjou s'est mis au lit se plaignant de la fièvre. L'Amiral est obligé d'aller saluer le roi dans l'appartement de sa mère; on lui fait assez maigre chère, décente pourtant et raisonnable, « cera » ragionevole (1). » Aucun préparatif pour sa suite. Il est accompagné d'une cinquantaine de gentilshommes qui l'ont suivi en toutes ses guerres et qui, à ce moment grave, n'ont voulu l'abandonner. Ils s'entassent, comme ils peuvent, dans les chambres voisines de la sienne. Ils s'inquiètent déjà (2).

Des provinces, ses amis lui écrivent, parlent de le venir rejoindre. Voici ce qu'il répond à l'un d'eux, le 16 septembre : « ... Au demeurant, je » veulx bien vous advertir que le roy et messei» gneurs mont faict fort bonne chère, et quant à » ce que vous parlez de me venir trouver... vostre » présence estant beaucoup plus requise de delà » pour lexécution de vostre charge que non pas » par deça, vous me ferez a ceste cause bien plaisir » de nen bouger... (3). » Cette charge, dont son correspondant doit s'acquitter, c'est de presser de tout son pouvoir la levée des deniers qui restent dus aux étrangers. Coligny espère bien que ceux de Lyon s'empresseront d'obéir et « recompenseront

(1) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 704.

(2) Mss. 17463, f. 24.

(3) L'Amiral à M. de Castellaz. B. N. Mss. f. f. 15553, f. 274.

Digitized by Google

» la longueur passée par une promptitude et dili-
» gence de payer leurs cottes incontinant (1). »

Il va plus loin. Comprenant le danger des places de sûreté, qui constituent *un État dans l'État*, il offre de les rendre (2). Il voudrait voir la reine de Navarre et les huguenots mettre de côté, comme lui, toute apparence de soupçons, persuadé que c'est la dernière et suprême épreuve à tenter. Dans toutes les affaires, il apporte un esprit de conciliation qui désarmerait toutes les haines, si c'était possible; là où l'on ne peut s'entendre, il s'ingénie à arranger les choses au plus grand contentement de l'un et de l'autre parti, « dove tutto non si
» possa accordare, s'ingegna di fare accomodare
» le cose con più satisfazione dell' una e dell' altra
» parte che si può (3). »

A force de déférence et d'attentions, « umiltà ed
» osservanza, » il parvient à se faire accepter de la reine-mère et du duc d'Anjou. Le roi lui fait bon visage, lui accorde un don de 50,000 livres, les revenus d'une année des bénéfices de son frère Odet. Mais ce ne sont pas ses avantages personnels qu'il est venu chercher et poursuivre. Ce qu'il veut avant tout, c'est la guerre aux Pays-Bas, seul et assuré

(1) L'Amiral à messieurs de l'Église de Lyon. B. N. Mss. f. f. 15553, f. 276.

(2) « ... Pare che, fra un mese, l'Ammiraglio restituirà le terre a sua
» Maestà... »

Relations de France et Toscane, t. III, p. 711.

(3) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 705.

Digitized by Google

moyen de prévenir, à son avis, le retour des guerres civiles. Or, sur ce point, Catherine et l'Amiral ne s'entendront jamais.

Catherine, dès le commencement d'octobre, laisse clairement voir combien elle serait heureuse de ne pas rompre avec l'Espagne, et appuie de toutes ses forces l'agent de Cosme I[er], qui dit son maître opposé à cette rupture (1). La nouvelle de la grande victoire de Lépante ne peut que confirmer la reine-mère dans sa résolution.

Les tristes pressentiments envahissent alors l'âme du grand homme. Il comprend que sa présence devient importune, et il sent le besoin d'aller goûter un peu de consolation parmi les siens. Il les avait fait venir à Châtillon pour être plus près d'eux, pour les voir souvent. Il part vers le milieu d'octobre, et il semble que sa première préoccupation en arrivant soit de s'assurer par lui-même des travaux, des progrès de ses fils. Il les fait écrire sous ses yeux, peut-être sous sa dictée, à leur excellente amie la duchesse de Ferrare. N'est-ce pas, en effet,

(1) « ... Ne mancò la suddetta Regina venir quivi ad ogni tratto ed » a proposito dirle :

» Sire, notate l'amorevolezza di quelli Principi. Poi soggiunse : » ... vedete quanto farebbe per loro, temendo dello Imperatore e re di » Spagna che voi rompeste guerra contro esso Re; ma vogliono più » tosto posporre il loro pericolo ed interesse che mancare di dirvi il » vero e consigliarvi il bene vostro. Notate dunque la bontà loro e te- » netevi al loro consiglio di stare in pace. »

Relations de France et Toscane, t. III, p, 713, 3 octobre 1571.

Digitized by Google

son inspiration qui se retrouve dans cette charmante lettre des enfants :

« Madame, la lettre de laquelle il vous a pleu nous
» honorer nous est un gage tres seur de la souvenance et
» du soin qu'il vous plaist avoir de nous ; bien que n'ayons
» encor moyen quelconque de vous faire le service lequel
» nous vous debvons et désirons faire, vray est que..... ce
» vous sera asses pour le présent, si nous mettons peine et
» diligence a bien cognoistre dieu l'aimer et l'honorer, par
» le moyen de l'advancement que pourrons faire aux bonnes
» lettres et sciences, comme de vostre grâce et bonté singu-
» lière, il vous plaist nous y exhorter : à quoy nous espérons
» faire si bon debvoir que a l'avenir cognoistres vostre ex-
» hortation n'avoir este vaine, moyennant l'assistance de nostre
» dieu lequel nous supplions vous donner
» Madame en toute félicité tres longue vie pour l'avance-
» ment du règne de son fils...... (1). »

Le repos que Coligny est venu chercher à Châtillon sera troublé bientôt. Les Guises se sont rassemblés en force à Troyes ; le bruit se répand qu'ils ont l'intention d'attaquer l'Amiral. De toutes parts ses amis accourent pour le défendre. Afin d'ôter toute occasion de troubles, il les renvoie, leur recommandant toutefois de se tenir prêts ; il les appellera quand il aura besoin d'eux, et il avertit le roi de ce qui se passe : Il aurait bien « moien de relever » de peine, » ceux qui veulent l'assiéger en sa

(1) Lettre du 21 octobre 1571. B. N. Mss. f. f. 3133, f. 33.

Digitized by Google

maison, « et de faire la moitié du chemin au devant » deulx.» Mais il ne donnera « ny plaisir ny advantage » à ses ennemis pour prendre les armes. » Il l'a promis en partant de Blois, et il tiendra sa promesse, ne craignant point qu'on impute cela « a quelque » peur et timidité, » car Dieu lui a fait « ceste grâce » de (se) faire cognoistre entre les hommes. » Le roi lui a donné l'ordre de rester chez lui, et d'envoyer Téligny à la cour, il obéit. Toutefois avec une bonhomie touchante, et qui prouve combien, malgré ces tracas et dangers du dehors, il est attentif au bonheur des siens, il prie le roi de ne pas garder longtemps Téligny, son fils, comme il l'appelle, car il sait « qu'il a nécessairement affaire chez » soy comme ung nouveau mesnager (1). »

Charles IX eût voulu renouveler l'épreuve de Moulins, et réconcilier définitivement les Châtillons et les Guises. Vers la fin de décembre, il les appelle à Paris ; mais l'annonce de l'arrivée du cardinal Alexandrin à la cour fait contremander cet ordre (2). Inquiètes de la politique nouvelle de la France, les cours de Rome et de Madrid l'avaient chargé de négocier le mariage de Marguerite avec le roi de Portugal, et d'entraîner Charles IX dans la sainte Ligue contre le Turc.

Au commencement de janvier 1572, le débat est donc nettement posé entre les alliances protestantes

(1) Lettre du 13 déc. 1571. V. *Pièces just.*, X.

(2) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 744.

Digitized by Google

d'une part, les alliances catholiques de l'autre. Juste à pareille époque, dix ans auparavant, la France avait été mise en demeure de choisir entre le catholicisme et la Réforme. Alors Coligny comptait sur la cour, et la cour au moment suprême l'avait abandonné. Charles IX, comme autrefois Catherine, va-t-il cette fois encore tromper ses espérances ? Par quelles angoisses il passe, tandis que se jouent de nouveau à quelques lieues de lui les destinées de la France !

« ...... je vous pry, écrit-il le 13 janvier 1572 » aux ministres de l'Église de Zurich, je vous pry, » messieurs, que comme vous voyez que le diable » ne dort pas pour mal faire, que de vostre part » aussy vous veilliès pour rompre ses dessaincts » et prattiques, et avoir mémoire de moy en vos » bonnes prières (1). »

Il sait que Charles IX déteste l'Espagne et veut la guerre contre Philippe II; mais cette guerre, il est décidé à ne la faire qu'avec l'appui d'Elisabeth, et après le mariage du prince de Navarre. Or, dès le mois de janvier 1572, on peut considérer le mariage d'Anjou comme rompu ; il est vrai qu'on met en avant le duc d'Alençon, et bien qu'Elisabeth ne semble guère prendre au sérieux ce nouveau prétendant, ses rancunes contre Philippe II, la crainte que lui inspirent les intrigues espagnoles en faveur

(1) Archives de Zurich, lettre communiquée par M. Jules Bonnet.

Digitized by Google

de Marie Stuart, la disposeraient assez à se rapprocher de la France.

Quant à la reine de Navarre, il est certain que ses hésitations à se rendre à la cour n'ont pu que produire une déplorable impression sur l'esprit irritable et soupçonneux de Charles IX. Ces hésitations, qui peuvent tout gâter, tout perdre, il est probable que l'Amiral ne cesse de les combattre, et de là sans doute cette sourde mésintelligence avec Jeanne d'Albret dont notre auteur inconnu parle à chaque instant. Elle ne peut être aussi grande qu'il le dit, et nous croyons qu'ici, comme d'ailleurs en mainte autre circonstance, il ne faut accepter son témoignage qu'avec une extrême réserve. Mais Jeanne d'Albret était « ung petit glorieuse (1), » comme elle l'avoue dans une de ses lettres à Catherine; et tout en rendant pleine et entière justice aux grandes qualités de Coligny, il ne serait nullement invraisemblable qu'elle eût répugné parfois à paraître se guider d'après ses conseils. Peut-être même n'a-t-elle pu voir sans une pointe d'envie l'incontestable et souveraine autorité dont il dispose dans le parti.

Malgré le silence en général gardé par l'histoire sur ces secrets démêlés de l'Amiral et de la reine de Navarre, nous croyons donc qu'il faut tenir un certain compte des révélations du *Manuscrit*, révé-

(1) *Arch. des Miss. scient. et litt.*, 2e série, t. II, 2e livr., p. 403.

Digitized by Google

lations qui du reste se trouvent confirmées par les rapports des ambassadeurs florentins (1).

Jeanne enfin s'est décidée; elle arrive à la cour en mars 1572; mais son fils n'est pas avec elle, d'où peut-être l'irritation de Catherine dès les premières entrevues (2). L'Amiral a-t-il demandé des explications à ce sujet? C'est assez probable; nous savons par lui-même que la reine de Navarre lui écrit le 28 avril « que monsieur son fils avoit eu » quelques acces de fiebvre tierce, mais qu'elle » espéroit que cela ne l'empescheroit qu'il ne peust » estre de par deça environ le xx[e] du mois de » may (3). »

Rien n'est perdu pourtant; malgré le refus du pape d'accorder la dispense, le contrat de mariage entre Marguerite et le Prince est signé le 11 avril; le 29, le traité d'alliance défensive avec l'Angleterre. Les affaires des Pays-Bas prennent bonne tournure. L'insurrection a trouvé sa forteresse, Briel, enlevée par les *Gueux de mer*. Orange est prêt à agir. Le comte Louis, qui a reçu du roi une pension annuelle de douze mille livres, est parti le 17 avril pour la frontière. Et peut-être ce départ n'est-il pas étranger

(1) « ... La Regina di Navarra... è veramente poco d'accordo con » l'Ammiraglio. »

Relations de France et Toscane, t. III, p. 728.

(2) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 752-753.

(3) « ... Je receus hier des lettres de la royne de Navarre... »

Lettre de Coligny à la duchesse de Ferrare, du 29 avril 1572. B. N. Mss. f. f. 3256, f. 52.

Digitized by Google

à la légère brouille que l'ambassadeur florentin signale le même jour entre Catherine et son fils (1). Celui-ci est fermement résolu : «..... toutes mes » fantaisies, écrit-il le 11 mai à l'évêque de Dax son » ambassadeur à Constantinople, toutes mes fan- » taisies sont bandées pour m'opposer à la grandeur » des Espagnols..... (2). »

Il est vrai qu'il envoie dans le même temps au duc d'Albe et à Philippe les plus belles assurances, mais qui ne rassurent personne. L'Amiral va-t-il donc triompher ? En apprenant que le comte Louis a surpris Mons le 24 mai, que Flessingue s'est déclarée pour l'insurrection, il accourt à Paris, supplie le roi de lui permettre de passer aux Pays-Bas. Charles IX voudrait qu'avant tout le mariage fût conclu. Tout à coup Jeanne d'Albret meurt, le 9 juin ; le 24, Catherine se vante publiquement que jamais son fils n'autorisera l'Amiral à partir (3) ; et elle semble prendre à tâche de rompre l'alliance anglaise. Son incroyable lettre du 5 juin, où elle propose de marier Anjou à Marie Stuart, ne peut avoir d'autre but que d'indisposer Élisabeth.

Celle-ci n'est déjà que trop inquiète de notre influence aux Pays-Bas ; elle n'a pu voir surtout, sans un dépit jaloux, l'Amiral envoyer à Flessingue force

(1) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 769.

(2) Lettre citée dans l'ouvrage de M. de Noailles sur *Henri III et la Pologne*, t. I, p. 8-9.

(3) *Relations de France et Toscane*, t. III, p. 785.

Digitized by Google

soldats et capitaines français (1). Des Anglais s'y rendent en grand nombre de leur côté, et à coup sûr du consentement tacite d'Élisabeth. Un membre du conseil d'Angleterre oppose au duc d'Alençon le fils aîné de l'empereur (2).

Lord Burghley, Walsingham, qui semblent tenir à l'alliance française, laissent entrevoir qu'ils mettent pour prix à leur concours la restitution de Calais; ils osent même prier l'Amiral de faire des ouvertures à ce sujet, et lui, qui sent l'alliance anglaise lui échapper, consent ou feint de consentir à leur demande, mais il ne trouve pas, leur mande-t-il bientôt, « que les choses y soient disposées de la part de » Leurs Majestés (3). »

Dans le même temps, Élisabeth répondait aux avances que lui avait faites le duc d'Albe après la prise de Mons. Si, à défaut de Calais, elle pouvait avoir Flessingue... ! Pour la grande reine protestante, tout est là désormais. Avec le même machiavélisme qu'elle a déployé dans l'affaire du Havre, elle déclare hypocritement à l'ambassadeur espagnol que, tous les jours, des envoyés de Flessingue viennent lui proposer de remettre la ville entre ses mains. Elle consentirait à la recevoir, mais avec

(1) Mss. 17463, f. 30.

(2) Lamothe-Fénelon, t. V, dépêche du 22 juillet 1572.

(3) *Mém.* de Nevers. Dépêches de Burleigh et de Walsingham, du 5 et du 13 juillet 1572.

Digitized by Google

l'assentiment et pour le plus grand service du roi catholique (1).

Au commencement d'août, le bruit de ces négociations d'Albe avec Élisabeth circule à la cour de France. Quelle arme pour Catherine, surtout après la défaite de Genlis! L'historien anglais Froude n'hésite pas à déclarer que cette duplicité d'Élisabeth fut ce qui contribua le plus à ruiner les grands projets des huguenots français sur les Pays-Bas (2). Nous croyons toutefois, et contrairement à Froude, que Catherine en fut plus réjouie qu'attristée, car cette perfidie servait les vues secrètes de sa politique étroite et mesquine. Toute guerre étrangère lui faisait peur, et non moins peur la guerre civile; mais elle semblait croire que le mariage du Béarnais suffirait à tout concilier.

Plus intelligent des dangers intérieurs, plus soucieux de la grandeur et de la gloire de la France, l'Amiral ne peut rien comprendre à cette politique

(1) « ... De Guaras may himself relate what followed : « She told me, » he wrote, that emissaries were coming every day from Flushing to » her, proposing to place the town in her hands. If it was for the ser- » vice of his Majesty, and if his Majesty approved, she said that she » would accept their offer... »

Froude, t. X, p. 382..., juillet 1572.

(2) « As soon, therefore, as it was discovered that Elisabeth was... » treating secretly with Alva to make her own advantage out of the » crisis, the Queen-Mother's resolution gave way or rather, for resolu- » tion is not a word to be thrown away upon Cath. de Medici, she saw » that war was too dangerous to be ventured. »

Froude, t. X, p. 394.

Digitized by Google

insensée, imprévoyante. Il se contient pourtant jusqu'au bout. Il suivra la reine-mère jusqu'où il peut la suivre sans danger pour le salut du royaume. Au lieu du trône d'Angleterre, elle rêve maintenant pour Anjou le trône de Pologne. Il sera heureux de donner les mains à la négociation de Monluc (1). Catherine, au lieu d'Anjou, propose Alençon à Élisabeth ; il fait à l'ambassadeur d'Angleterre le plus grand éloge d'Alençon et les plus louables efforts pour assurer le succès de cette combinaison nouvelle (2). Tout cela ne lui conciliera pas la reine-mère, qui ne veut de la guerre avec l'Espagne à aucun prix.

Au commencement de juillet, les chances s'étaient pourtant offertes bien favorables. Tandis que le comte Louis retient devant Mons une bonne part des forces espagnoles, le prince d'Orange, pour se mettre en mouvement avec ses reîtres et ses lansquenets, n'attend plus que la diversion promise de la France. Genlis, dépêché par le comte, est venu avertir l'Amiral. Douze mille arquebusiers et trois mille chevaux sont prêts, n'attendant qu'un signe de leur chef. Mais ils n'ont confiance que dans Coligny, et Coligny ne peut partir encore : le roi remet toujours après les noces. Or, si le roi de Navarre est arrivé enfin, la dispense de Rome n'est

(1) Meteren, f. 81.

(2) *Mém.* de Nevers. Dépêche de Walsingham à Burleigh, du 13 juillet 1572.

Digitized by Google

pas venue ; et le temps se perd cependant, temps précieux.

Genlis n'emmène avec lui que peu d'hommes ; beaucoup sont retournés chez eux, « ne le tenant » pas capable de telle conduite (1). » En effet, malgré les instructions formelles qui lui enjoignent d'aller au-devant du prince d'Orange, sans s'occuper de Mons, où le comte Louis a « 2000 bons » hommes » de pied et de cheval, il va se jeter follement sur les lignes espagnoles et se fait prendre avec la plupart de ses compagnons, le 17 juillet. Le désastre avait été prévu, préparé, les Espagnols avertis de la marche de Genlis, comme ils l'avaient été sans doute l'année précédente de l'expédition de Minguetière, dont les équipages furent massacrés à S[t]-Domingue.

Voilà donc où aboutissent tous ces beaux projets contre l'Espagne ! Le parti espagnol ou italien est triomphant. Charles IX, ébranlé, semble avoir besoin que sa foi dans le succès final soit raffermie ; il demande à Coligny un *Mémoire* qui sera lu au Conseil, et où il exposera ses raisons.

Coligny fait rédiger ce *Mémoire* par le jeune Philippe de Mornay, ou plutôt il le lui dicte. Son inspiration se trahit à chaque ligne :

Est-il bien temps de discuter si l'on doit ou non rester en paix avec l'Espagne? Croit-on que Philippe

(1) Mss. 17463, p. 31.

Digitized by Google

oubliera et pardonnera jamais l'accueil fait au comte Louis? La guerre avec lui est inévitable tôt ou tard; au lieu d'attendre qu'il choisisse son heure, mieux vaut le prévenir. Jamais guerre fut-elle d'ailleurs plus juste, plus utile, plus facile?

Juste, car les « massacres de Floride » crient toujours vengeance ; juste, car la France, réclamant Flandre, Artois et Hainaut, ne fait que réclamer des pays « de nationalité française, » injustement détenus par l'Espagne.

Utile, car, outre la paix intérieure assurée, ces riches pays recouvrés donneront pour frontière au royaume le Brabant, et qui sait? la Meuse peut-être, « *si les Brabançons... élisent* » le roi de France, « la Meuse bien remparée ou remparable de tous » côtés. »

Facile enfin, car on aura pour soi les alliances protestantes et la sympathie des peuples.

Tel est en résumé ce *Discours au roy Charles IX*, où l'Amiral, à côté du vieux principe des nationalités, si nettement affirmé, semble presque évoquer déjà l'idée toute moderne d'une sorte d'appel au peuple pour légitimer la conquête ou l'annexion.

Coligny eût certes mieux fait de passer sous silence les alliances protestantes. Il savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur la jalousie de l'Angleterre, puisqu'il fut le premier à dévoiler au roi Charles IX les projets d'Élisabeth sur les Pays-Bas, la montrant prête à saisir cette merveilleuse

Digitized by Google

occasion que la France est sur le point de laisser échapper (1). Quant aux princes allemands, il ne compte guère plus sur eux que sur la reine d'Angleterre, puisqu'au moment même il les supplie « de » procéder avec plus de rondeur et de résolu- » tion (2). »

En revanche, il ne doute pas que les sympathies des populations ne soient bientôt acquises à la France, si elles ne le sont déjà; il suffit de se présenter « comme amy du pays, vengeur de la tyran- » nie, restituteur de la liberté... Pour bien con- » quérir, faut commencer par la conqueste des » cœurs, et le reste vient après tout à son aise. Et » pour ce, sera besoin d'entretenir une sévère disci- » pline et par conséquent bien payer le soldat, afin » qu'estant payé, il ne pille. »

En suivant ces excellents et admirables conseils, comme l'a fait déjà le comte Louis à Mons (3), il y a tout lieu d'espérer que les provinces belges préféreront à l'intolérable despotisme de Philippe II le patronage libérateur et tutélaire de la France.

Toutefois l'argument sérieux, invincible, c'est que l'Espagne est fatalement notre ennemie natu-

(1) De Thou, III, 108.

(2) « ... Ceux de la religion ont... envoyé aux princes d'Allemagne... » pour les obliger à procéder... »

Dépêche de Walsingham à Leicester, du 26 juillet 1572. *Archives de la maison de Nassau*, t. II, p. 499.

(3) V. *Pièces just.*, Z.

Digitized by Google

relle, implacable, et qu'il faut la frapper sans retard, si l'on ne veut être frappé, ruiné par elle : « Qui empesche la guerre d'Espagne n'est bon » français et a une croix rouge dans le ventre, » a dit l'Amiral à Tavannes. Il pouvait dire de même et avec autant de raison : « Qui empêche la guerre étrangère veut la guerre civile. » Celle-ci, en effet, est inévitable, si l'autre n'est nettement déclarée. Mais quand, au commencement d'août, il ose ainsi parler en plein conseil, on ne manque pas de prendre pour une menace ce prophétique avertissement. Une menace, lui « qui aimerait mieux être tiré à » quatre chevaux que de retourner aux horreurs » des guerres civiles, » lui qui, pour essayer de les prévenir encore, va faire sans hésitation, sans réserve, le sacrifice de sa vie !

Depuis un an, il a ménagé la reine-mère et le duc d'Anjou, espérant obtenir, sinon leur concours, du moins leur neutralité. Aujourd'hui, plus de ménagements possibles. Au risque de se perdre lui-même, il faut qu'il les perde dans l'esprit du roi, pour que la France soit sauvée.

Pourquoi donc Anjou refuse-t-il si obstinément de quitter le royaume, et qui livre à l'étranger tous les secrets du roi de France ? Questions terribles qu'il suffira sans doute de poser à Charles IX pour qu'elles soient soudain résolues, et l'on devine dans quel sens.

Chaque fois que l'Amiral a entretenu Charles IX

Digitized by Google

en particulier, « ce qui advenoit bien souvent eux » deux seuls en de bien longues conférences, » la reine-mère et le duc abordant le roi le trouvent « merveilleusement fougueux et renfrogné, avec » un visage et des contenances rudes, et encores » davantage ses réponses. » Un jour même Anjou craint d'être tué. Son frère l'a regardé d'un air terrible, tourmentant la poignée de sa dague ; et il s'est hâté de gagner à reculons la porte et d'avertir sa mère. Catherine n'y pouvant croire vient, « avec » un visage mêlé de sérieux et de gayeté, » demander au roi « ce qu'il avoit appris d'une si lon- » gue conversation » avec monsieur l'Amiral ; et lui, blasphémant : « j'ai appris, madame, que je » n'ai point de plus grands ennemis que vous et » mon frère, » et se promenant à grands pas, il la laissa là bien étourdie d'un si dur accueil (1).

De ce jour, et de ce jour seulement, croyons-nous, la mort de Coligny fut jurée. Qu'importe ! il a gagné sa cause, ou plutôt la cause de la France.

« Ah si Monsieur de Chastillon, écrivait un jour » l'Hospital, trouvait occasion de baiser la main du » roi, il lui soufflerait deux ou trois mots à l'oreille, » et lui apprendrait de combien d'intrigues il est » victime, de quels dangers son trône est me- » nacé (2) ! » Le vœu de l'Hospital est exaucé. L'Amiral est maître, seul maître de l'esprit du roi.

(1) *Journal de Henri III*, la Haye, 1744, t. II, p. 271-275.
(2) *Revue chrétienne*, 15 mai 1863.

Digitized by Google

Le rôle des intrigants est fini ; le temps des grandes choses est venu.

Coligny ne doute plus, ou plutôt il veut qu'autour de lui personne ne doute du maintien de la paix intérieure, du succès de la guerre étrangère. Aux Rochellois, qui lui font part de leurs inquiétudes, et des préparatifs menaçants de Strozzi, il a répondu le 7 août : « ....vous n'avez dieu merci nulle » occasion de craindre...... je voy grâces à dieu » le roy si bien disposé à l'entretenement de la » paix entre ses subjects que nous avons tous » occasion de le louer (1).... » Le 11, Guillaume d'Orange compte sur son arrivée prochaine dont il l'a prévenu, le priant même de ne rien hasarder en son absence (2). Le 18, tandis que se célèbre en dépit du pape le mariage du roi de Navarre et de Marguerite, il montre à Damville, pendus aux voûtes de Notre-Dame, les drapeaux de Jarnac et de Moncontour, et gaîment : « dans peu on les arrachera de » là, et on en mettra d'autres à leur place qui » seront plus agréables à voir. »

Mais ce jour même, et tandis qu'il affecte en public cette confiance sereine, il laisse, dans une lettre intime à sa femme, échapper le secret de ses tristesses cachées et comme de ses sombres pressentiments :

« ......Si je ne regardois que mon contantement

(1) Fontanieu, 324-326, 7 août (imprimé).

(2) *Archives de la maison de Nassau*, t. II, p. 490. Dépêche de Guillaume à Jean de Nassau, du 11 août 1572.

Digitized by Google

» j'aurois bien plus de plaisir de vous aller veoir
» que je n'ay d'estre en ceste court pour beaucoup
» de raisons que je vous diray..... je pry nostre
» Seigneur, ma fille, ma mie, vous avoir en sa saincte
» garde et protection (1)..... »

C'est sans doute quand il pense aux siens, et alors seulement, qu'il s'alarme et s'afflige, songeant au péril qui le menace, aux haines implacables de ses ennemis. Les Guises, sur l'ordre formel du roi, ont eu beau lui tendre la main, il sait ce que valent ces apparences de réconciliation ; maintenant surtout que les Guises peuvent compter sur l'appui de la reine-mère, il a plus que jamais à les craindre. En s'attaquant directement à Catherine, il ne peut se dissimuler que pour le salut et la grandeur de son pays, il s'est voué à la mort. Mais aussi, comme cette mort expiera noblement les fautes des guerres civiles !

On dirait qu'il la désire; il l'attend du moins, calme, résigné, presque souriant. Lorsque, le 22, dans la rue Bétizy, Maurevel, aposté par les Guises que Catherine a poussés, lui tire son coup d'arquebuse, il ne manifeste aucun étonnement. Seul de sang-froid, il montre à ses serviteurs éperdus la fenêtre d'où le coup est parti. Rentré en sa maison, et tandis que Paré opère le douloureux pansement : « je vois bien que dieu m'aime, dit-il, puisqu'il

(1) *Bulletin de la Soc. d'hist. du Prot. fr.*, 1re année, p. 369.

Digitized by Google

» me permet de souffrir ainsi pour son saint nom. » Et, avec un visage gai, il assure ses amis en pleurs que la mort ne l'effraie point. Il voudrait seulement voir le roi avant de mourir, car il a à lui parler de choses qui regardent sa personne et le salut de son État. Lorsque le roi s'est rendu à son désir, presque indifférent à la promesse que lui fait Charles IX de le venger, il le supplie seulement de se tenir en garde contre les intrigues qui l'entourent, de bien veiller à l'observation des édits, surtout de ne pas manquer à sa parole donnée de soutenir les Pays-Bas. A ce moment suprême, il n'a d'autre préoccupation que la gloire de son roi, le repos et la grandeur de son pays. Il croit en Charles IX, et il a raison d'y croire encore. Il est donc convaincu que, s'il meurt, ses grands projets lui survivront, il ne demande rien de plus.

Si du moins il eût pu conserver jusqu'à la fin cette espérance, cette illusion dernière! Mais, tandis qu'il rassure, qu'il calme ses amis épouvantés, exaspérés; tandis qu'il attend, tranquille et résigné, la guérison ou la mort, plein de confiance dans les serments de son roi, comme dans la miséricorde de son Dieu, ses ennemis, afin d'assurer leur triomphe ou d'échapper à de justes vengeances, se sont résolus à l'envelopper dans un massacre général du parti. Et lorsqu'il entendit, la nuit du 24, les cris des assassins qui forçaient sa demeure, Dieu lui fit-il la grâce de ne pas comprendre encore l'horrible vérité,

Digitized by Google

de ne pas douter de ce jeune roi en qui il avait mis sa confiance, de ne pas voir que c'en était fait de son pays et des siens comme de lui-même? Hélas! on voudrait, et l'on n'ose le penser. Car à cette heure fatale, oublieux de lui-même, il semble ne songer plus qu'au péril des autres, de ses serviteurs qui l'entourent, sans doute aussi de tant de braves et dévoués compagnons que sa confiance a retenus, que sa confiance va perdre : « fuyez, mes amis, dit-» il aux siens, fuyez, s'il en est temps..., pour que » les vôtres ne me reprochent pas votre mort ! »

Dernières et sublimes paroles qui terminent, qui résument si bien cette noble vie, toute de désintéressement et de dévouement !

Quelques instants plus tard, sous les coups de misérables assassins stipendiés. dirigés par les Guises, le glorieux martyr de la tolérance religieuse et de la grandeur nationale rendait sa belle âme à Dieu.

Digitized by Google

CONCLUSION.

Au terme de cette étude, entreprise certes sans parti pris de dénigrement ou d'enthousiasme systématique, nous ne pouvons nous défendre d'une émotion douloureuse, lorsque nous comparons à la France de 1572, telle que l'a voulue Catherine, la France rêvée par Coligny :

L'isolement le plus complet en Europe, la guerre civile plus implacable que jamais, aucune sécurité au dedans, aucune alliance au dehors, voilà les fruits de cette politique d'expédients, qui triomphe à la St-Barthélemy, voilà l'œuvre de Catherine.

Voici quelle eût été l'œuvre de Coligny :

A l'intérieur, la concorde, l'union de tous fondée sur la tolérance religieuse.

Au dehors, la grandeur nationale assurée par le démembrement de la monarchie espagnole, par le développement de notre puissance maritime et coloniale.

L'avenir a prouvé si elles étaient réalisables, les grandes et généreuses idées que cet homme si vraiment honnête, si vraiment français, puisait à la source pure de son patriotisme et de son honnêteté.

Digitized by Google

La France, et avec elle l'Angleterre peut-être, ne sont devenues les premières nations de l'Occident que le jour où elles entrèrent résolûment dans la voie tracée par l'Amiral.

Ne l'oublions pas en effet, ce sont les efforts mêmes de Coligny, ses tentatives de colonisation floridienne, qui semblent avoir éveillé la jalouse attention d'Élisabeth, et lui avoir fait pressentir le vrai rôle, les vraies destinées de l'Angleterre. Il avait été l'un des compagnons d'armes, l'un des élèves de l'Amiral, ce Walter Raleigh qui dota son pays de l'immense empire colonial rêvé par Coligny pour la France, et où les puritains anglais réalisèrent si bien la grande idée de Coligny si mal comprise de nos émigrants brésiliens.

Ne l'oublions pas non plus et surtout, c'est à cette même école de l'Amiral que se forma, comme le jeune Raleigh, le jeune prince de Navarre, devenu plus tard le grand roi Henri. Grand, parce qu'il reprit les projets du Maître, et qu'ayant rétabli la paix intérieure, il vit lui aussi la nécessité, l'opportunité de lancer sur la maison austro-espagnole la France unie et pacifiée. Les huguenots ce jour-là le reconnurent, et ceux mêmes qui lui étaient devenus le plus hostiles, ceux qui lui pardonnaient le moins son abjuration, se levèrent alors d'enthousiasme à son appel, car ils crurent entendre la voix de leur grand chef assassiné qui les appelait du fond de sa tombe. Hélas ! le disciple comme le maître devait

Digitized by Google

tomber aussi sous le poignard des assassins, et comme lui, juste au moment de porter le coup fatal à notre mortelle ennemie. Ce fut donc à Richelieu, à Mazarin, à des cardinaux de l'Église romaine que revint l'honneur de continuer, d'achever l'œuvre du chef huguenot.

D'autres sans doute avaient, avant Coligny, vu le danger que faisait courir à notre pays la monarchie de Charles-Quint; d'autres avaient appelé au secours de la France catholique les protestants étrangers. Mais François Ier, Henri II, ces rois alliés des luthériens d'Allemagne, persécuteurs des calvinistes français, peuvent-ils être considérés comme les précurseurs des Henri IV et des Richelieu, du roi qui signa l'édit de Nantes, du cardinal qui, triomphant à la Rochelle, laissa aux protestants vaincus la liberté de culte et de conscience, ne leur enlevant que des priviléges politiques incompatibles avec l'unité, avec la sécurité de l'État ? Ces places de sûreté supprimées par l'édit de 1629, Coligny jadis et de lui-même ne les avait-il pas rendues, disant à ses compagnons ces belles paroles que Richelieu eût pu rappeler aux huguenots de son temps : « puisque » vous avez la religion, que vous faut-il davan- » tage ? »

Coligny est donc bien réellement le précurseur, le guide de ces puissants esprits. Toutefois, qu'on nous permette de le dire, ce n'est même pas pour avoir frayé le chemin des Henri IV, des Richelieu,

Digitized by Google

des Mazarin, que nous admirons et vénérons l'Amiral.

Ce qui nous paraît constituer sa véritable originalité, son incontestable grandeur, c'est qu'avec toutes les vertus des héros des vieux âges cet honnête homme, si bien frappé à l'antique marque, eut en même temps les meilleures, les plus fécondes idées des penseurs modernes ; c'est qu'au milieu des horreurs de la guerre il fit son possible pour sauvegarder les droits sacrés de l'humanité ; c'est que jamais, au milieu des triomphes passagers de la force, il ne sembla mettre en doute la victoire définitive de la raison humaine, proclamant la nécessité de l'instruire, de l'éclairer, pressentant en quelque sorte le grand rôle de l'instruction générale, qu'il répandit et préconisa, et considérant le développement intellectuel de l'individu comme la condition du progrès moral de la société ; c'est, enfin, qu'au milieu d'une époque d'anarchie et de fanatisme religieux, il montra toujours la foi la plus ardente sans l'ombre même de fanatisme, les plus nobles aspirations vers la liberté politique, sans le moindre esprit de rébellion, prouvant ainsi par son exemple que l'obéissance aux édits, que le respect de la loi n'est nullement inconciliable avec le vif sentiment de l'indépendance individuelle et l'amour des libertés publiques.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

B. N. Mss. f. f. 3122, f. 40.

LETTRE DE L'AMIRAL GASPARD DE COLIGNY AU DUC ANNE DE MONTMORENCY, PAIR ET CONNÉTABLE DE FRANCE.

26 août 1556.

« Monseigneur, jay receu la lettre quil vous a pleu m'escripre par Fonteines, que jestime daultant plus que vous avez prys la peine de lescripre de vostre main, par laquelle me faictes enttendre la responce, que le roy vous a faicte sur ce que je vous avois escript ; aussy a faict plus amplement monsieur le cardinal de Chastillon, suivant ce que luy en aviez dict. Et puys quil lui plaist que je le serve au gouvernement de Picardie, c'est bien raison que joublie toutes aultres choses pour maccomoder et suivre sa voulunté, mesmement après avoir enttendu les remonstrances que je vous avois faictes. Et pourtant je me despoulleré de mon oppinion et me résouldré de le servir ainssy et au lieu quy luy plaist, ou jemploiré toutes mes forces pour le bien servir tant du corps que des biens ; pour le moings sera ce de tout mon povoir et fidellement, estimant à grand heur et hon-

Digitized by Google

neur quil aye eu pour agréable sy peu de service que je luy ay faict jusques icy. Et veritablement jaurois grand tort sy je me pleignois de dire que je luy eusse demandé quelque chose quil meust refusée. Aussy est il juge et vous tesmoing monseigneur si je lay gueres importuné pour les biens, ausquels je ne me suys pas gueres amusé jusques à cette heure, estimant trop plus sa bonne grace, et avoir bon visage de luy que les biens de ce monde. Vous sçavez, monseigneur, que la récompance de Dieu et des homes est du tout differente de lune à laultre ; car celle de Dieu est après nostre mort, et celle du monde durant nostre vie ; et ceulx que dieu ayme le plus souvant sont les plus travaillés en ce monde ; mais ceulx que les princes ayment, il le font apparoistre par faveurs et bienfaicts qu'ils font, ou aultremant les homes nen croient rien. Je vous dicts ce propos pour ce que de ce dernier voiage, je nay eu ni gratieuse parolle ny aultre demonstration pour laquelle ny moy ny les aultres homes puissions juger que le roy aie contantemant de moy, ce quy nest point ainssy advenu aulx aultres, ce que je supporterois trop plus patiemmant, si jestoys seul quy en eust la congnoissance. Et pourtant vous povez juger que jen resens ce que peult faire ung home de bon cueur, et croire que je ne suys pas sy despourveu de jugement que je mattende de recouvrer une chose à laquelle avecques bonne occasion jay failly, où je ne faicts pas doubte que ne maiés voulu ayder de ce quavez peu, tant pour lamour et bonne voulunté que jai tousjours congneue que me portiés, que pour plus grande force pour vostre maison. Mais je sçay bien aussi que ce nest pas raison que après avoir tenté tous les moiens honestes et raisonnables, que lon importune les maistres qui veulent estre servis à leurs oppinions et non point à la nostre. Vous remerciant au demeurant très humblemant, monseigneur, de lasseurance quil vous plaist me

donner par vostre lettre de vostre bonne voulunté, laquelle je vous supply me vouloir continuer et croire que vous navez aussy enffent quy vous veille plus rendre dobeissance et service que je feré toute ma vie. Je ne fauldré point à me rendre à Paris pour cette Sainct Michel; et, au surplus il vous plaira me mander sy de se quy ce presentera désormais pour le gouvernemant de lIsle de France, je le renvoiré pas à monsieur de Montmorency, vostre filz.

» Monseigneur, je me recommande très humblemant à vostre bonne grâce, et pry nostre Seigneur vous donner en santé très bonne vie et longue... De Chastillon, ce xxvie daoust 1556.

» Vostre très humble et très obeissant nepveu.

» CHASTILLON. »

B

B. N. Mss. f. f. 3148, f. 109.

L'AMIRAL A M. DE HUMIÈRES.

24 mars 1556 (v. s.).

« ... de les paier comme aians corcelletz et qu'ils n'en eussent point, il ne seroit pas raisonnable... j'oubliois à vous dire qu'il me mande avoir faict monstre de vingt hommes qui sont au chasteau de Péronne, comme s'il prenoit cela une chose a part, et ilz doibvent estre comprins aux cent cinquante de vostre dicte compaignye, à quoy il fault bien regarder, car aultrement il n'y auroit point d'argent pour eux ou pour xx aultres... »

Digitized by Google

C

B. N. Mss. f. f. 3144, f. 81.

L'AMIRAL A M. DE HUMIÈRES.

1er mai 1557.

« ... Quant au mot du guet, il est vray que par l'ordonnance du roy, il n'est point faict mention du soulz lieutenant ne, ce croy-je du lieutenant qui le doibt toutesfois donner en l'absence du cappitaine de la place. Ce neant moins pour le respect de la compaignye en laquelle commande monsr de la Salle, je suis d'avis que si vous vous eslongnez de Peronne, vous luy en laissez la charge, et a vostre lieutenant les clefz des portes... »

D

B. N. Mss. f. f. 3144, f. 1.

L'AMIRAL A M. DE HUMIÈRES.

1er avril 1556 (v. s.)

« ... il est vray qne c'est bien faict d'obvier qu'ilz (les blés) ne soient enlevez des villes de mon gouvernement pour porter dehors; mais d'empescher qu'ils soient departys d'une ville a aultre, et portez pour les debiter et vendre aux marchez, ce ne seroit pas chose raisonnable... quant a ceulx qui ont este achaptez... il ne seroit pas raisonnable que ceux aulxquelz ilz appartiennent ne les peussent enlever. Par quoy vous ne les leur ferez retenir... »

Digitized by Google

E

B. N. Mss. f. f. 3148, f. 119.

L'AMIRAL A M. DE HUMIÈRES.

30 mars 1556 (v. s.)

« ... je vous envoye une lectre pour le cappitaine Tutil
» angloix affin qu'il aille a vous quant vous le manderez et
» qu'il se comporte aultrement a l'endroict du peuple avec
» sa compaygnie, synon qu'il s'asseure que je m'en pren-
» dray à luy... »

F

B. N. Mss. f. f. 3122, f. 43.

L'AMIRAL AU CONNÉTABLE.

1er avril 1557 (v. s.)

« Monseigneur... je nay pas plus voulu retenir monsieur
» Chapelain present porteur creignant quil ne vous feist
» plus de faulte qua moy, car maintenant la grace a dieu
» je me porte fort bien... »

» du chasteau de Gand... »

G

B. N. Mss. f. f. 3256, f. 110.

L'AMIRAL A LA DUCH. DE FERRARE.

8 janv. 1564 (v. s.)

Il eût été voir la duchesse, s'il n'attendait « de jour a
» aultre la venue du gentilhomme que M. le Prince de Condé
» doibt envoyer icy pour donner le nom à l'enfant qu'il a
» pleu a dieu me donner dernièrement... »

» de Chastillon. »

Digitized by Google

II

B. N. Mss. f. f. 20461, p. 117.

L'AMIRAL A M. DE LA BAUNE.

20 octobre 1555.

« Monsieur de La Baune, pour ce qu'il fauldra que dedans deux ou troys jours, *je retire les Allemans qui sont dedans Guyse* pour m'en servyr, ainsi que le Roy le m'a ordonné, et que *je ne pourray laisser dedans vostre place que vostre bande et celle du capitaine Conflans, ce qui sera bien peu*, je me suis advisé de vous escripre ceste lettre et vous envoyer ce gentilhomme present porteur pour vous advertyr que *je suis bien d'avys que pour ung tel affaire vous advertissiez de ceulx que vous m'avez baillé par roolle, jusques a deux ou troys cens, affin de les mectre dedans vostre dicte place*, cependant que le voyage que je feray durera. Et par ce moyen, me semble-il qui ne pourra venyr inconvenient. J'espère estre demain ou mardy pour le plus tard à Guyse, mais ce pendant, je vous ay bien voullu advertyr de ce que dessus, croyant au demourant ce porteur de ce qu'il vous dira de ma part. Et sur ce, je prye Dieu, monsieur de la Baune, vous avoir en sa saincte garde.

» De Han, ce xxe octobre 1555.

» Vostre bon amy,

» CHASTILLON. »

I

B. N. Mss. f. f. 20461, f. 105.

L'AMIRAL AU DUC DE GUISE.

12 février 1555 (v. s.).

» Monsieur, jay receu une lettre de Monsieur Bourdin par laquelle il me fait entendre que vous luy aviez commande

de mescripre de vostre part pour faire desloger les Allemans de vostre ville de Guize, puys que les choses sont maintenant reduictes en lestat quil a pleu à Dieu sur quoy je nay voulu faillir de vous faire la presente pour vous advertir que javoyes desja satisfaict a cela, ayant envoye les Allemans en aultre garnison pour le désir que javoye den descharger vostre ville et espargner vos boys, auxquels jestoye bien informe que la presence desdicts Allemans nestoit gueres prouffitable, et vous pouvez asseurer, monsieur, que en toute aultre chose que je congnoistray de moymesmes pouvoir faire a vostre advantaige, prouffict et commodite, je nattendray pas den avoir vostre commandement, mais my emploieray toujours promptement selon le désir que jay de vous faire service, me recommandant sur ce treshumblement...

» De S[t] Quentin ce XII[e] de Février 1555.

» Vostre obeissant et bien affectione serviteur,

» CHASTILLON. »

J

B. N. Mss. f. f. 20508, p. 147.

L'AMIRAL AU CONNÉTABLE.

24 février 1559 (v. s.).

» Monseigneur, j'ay receu les deux lettres qu'il vous a pleu m'escrire, l'une par Du Pin, que monsieur le cardinal de Chastillon avoit envoyé vers vous, l'aultre par mon laquais que je vous avoys aussy despesché ces jours passez; et à son retour vers moy, il me trouva sur le poinct de m'acchemyner pour m'en venir trouver ceste compaignye, en

Digitized by Google

lieu que je faisoys mon compte de m'en aller faire mon caresme prenant avecques mon frère monsieur Dandelot à sa maison de Tanlay; et pour ce que je me doubte bien, monsieur, que vous désirez sçavoir l'occasion pour laquelle il m'a fallu retourner sy tost en ceste dicte compaignye, et mesmes que j'aye esté aulcunnement pressé de ce faire, je ne veulx faillir à vous en esclaircir, vous advisant que pour ce que l'on ha eu nouvelles que la Royne d'Angleterre tenoit quelques vaisseaulx armez jusques au nombre de quatorze ou quinze, sur le far d'Éscosse, comme pour empescher le passage du secours que l'on veult envoyer en ce païs là, le Roy voulant pourveoir à cela, de sorte que, sy le dict secours n'a le passage libre par amytié, il le puisse prendre par force, s'est délibéré d'équipper de ses vaisseaulx, qui pourront servir à cest effect, affin de pouvoir secourir ceulx qui tiennent son party audict païs d'Éscosse; laquelle a esté l'occasion de me mander pour retourner sy soubdainement en ceste compaignye. Et fais bien mon compte qu'elle me fera aussy rompre le voiage que j'avoys projecté d'aller faire en Bretaigne sur ces Pasques, et qu'il me fauldra plus tost tirer en Normandye, ce que ne sera sans vous aller veoir; mais pour ce qu'il na encores esté icy rien conclu de ce que dessus, je remectz à vous en escrire plus certainement devant que je parte de ceste compaignye, ce que j'espère debvoir estre dedans peu de jours; au moins feray-je tout ce qu'il me sera possible pour estre despesché au plus tost. Et à tant je me recommanderay très humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. D'Amboyse, le XXIIIIe jour de febvrier 1559.

» Vostre très humble et très obeissant nepveu.

» CHASTILLON. »

Digitized by Google

K

B. N. Mss. f. f. 20461, f. 217

L'AMIRAL A CATHERINE DE MÉDICIS.

27 Mars 1561 (v. s.)

« Ma souveraine dame,

» Madame, jay receu deulx lettres quil a pleu a Vostre Majesté mescripre toutes deulx du......, la première par ung courier envoye devers monsieur le Prince, et la seconde par vostre valet de chambre, et pour respondre a toutes deulx, en premier lieu, je ne sçay dou le roy de Navarre a eu advertissement que je faisois levee de gens, mais je vous respons sur mon honneur que je ny ay pas seulement pansé. Bien ay-je adverti quelques ungs de mes voysins et amys et prier de me faire compagnie pour venir trouver mondict sieur le Prince, que si dadvanture il sen est veu en ma compagnie darmés, il me semble quil ne doibt estre trouvé non plus estrange que de ceulx qui vont trouver monsieur de Guize avecques armes descouvertes, et dont je puys parler comme les ayant veus, dadvantage que je suys adverti de plusieurs endroict que monsieur de Guize me menace fort, ce que ma encores icy confirmé monsieur le Prince comme layant enttendu de bon lieu, et pour ceste cause, je vous supply tres humblement madame ne trouver maulvais que je me tienne sur mes gardes. La seconde lettre de Vostre Majesté faict encores mention de ce que vous avez enttendu que je suys parti de chez moy avecques grande compagnie de gens armés darmes creues et descouvertes et que je faicts ainssy marcher ma compagnie layant levee de sa garnison. Quant a avoir bonne compagnie, je confesse que je lay et laure la meilleure que je pourre pour me garder destre oul-

trage. Quant a armes descouvertes, je nen ay en ma compagnie sinon de pistoles, et pistolets, ce qui est commun par tout le royaulme de France. Quant a avoir leve ma compagnie de sa garnison, il ne sen trouvera nul mandemant de moy et ce qui principalement men a gardé cest que je savois bien quil ny avoit pas tant de gens que cela me peust porter grande faveur, et toutefois madame quant je laurois mander je naurois faict que ce que ont faict daultres. Quant a ce que me mandés si jay faict faire ung sermant a ma compagnie sans parler du roy, affin que vous congnoissiés la vérité du faict, il y a plus de quattre ans que je ne fus en monstre de ma compagnie, la ou les sermens se font, den avoir faict faire depuys en quelque sorte que ce soit, si vous trouves quil en soit rien, je veulx que vous me teniez pour infâme et deshonore. Au demeurant je vous supply tres humblement ma dame croire quil ny a gentilhomme en France qui plus desire vous veoir en repos et contantemant que moy, ce que je fere plus particulierement enttendre par le capitaine B..... que monsieur le Prince envoyera devers Vostre Majesté. Et sur ce je priray nostre Seigneur....

» De Meaux ce XXVIIe de Mars 1561.

» Vostre très humble et tres obeissant subject et serviteur.

» CHASTILLON. »

L

B. N. Mss. f. f. 3211, f. 64.

CHARLOTTE DE LAVAL A LA DUCHESSE DE FERRARE.

« Madame, ceste pauvre femme qui est de ce lieu grandement affligée d'une malladie dont elle en a perdu un œil, se retirant à Montargis, à la promesse de quelque personnage

Digitized by Google

dudit lieu de la guerir ou donner allegement à son mal, m'a requis... de la vouloir accompaigner de ceste lettre pour vous supplier tres humblement qu'il vous pleust d'user en son endroict de vostre bonte et charite accoustumee. Je vous puis bien asseurer que la pauvre femme a toujours vescu honnestement... l'aulmosne qu'il vous plaira luy faire sera fort bien emploiee... »

B. N. Mss. f. f. 3149, f. 54.

L'AMIRAL A LA DUCHESSE DE FERRARE.

Il implore de nouveau sa protection pour un *pauvre homme* qui n'a pas été trouvé bon à grand'chose une première fois.

« ... je ne luy ay voulu refuser la présente pour vous supplyer, madame, daultant qne je lay cogneu bien morigine quil vous plaise luy faire tant de bien et dhonneur de commander que lon reguarde en q uoy il vous pourra tres humblement servire... »

B. N. Mss. f. f. 3133, f. 56.

L'AMIRAL A LA DUCHESSE DE FERRARE.

Il implore de même la protection de la duchesse pour un autre « pauvre homme... sa femme et ses petits enfans... »

M

B. N. Mss. f. f. 3193, p. 60.

L'AMIRAL AU ROI CHARLES IX.

17 août 1566.

» Sire, hersoir assez tard, après que la despesche que je vous avoys faicte fut partye, je receuz par ung homme, que mons[r] le cardinal de Chastillon menvoya, la lettre de Vostre Ma-

Digitized by Google

jesté, qui me fut portée à Bresle, depuis que jen fus party, comme aussy estoient les aultres qui y estoient venuz, tellement que pour faire départir ceste compagnye, il nestoit poinct besoing demployer les lettres et le commandement de Vostre Majesté, et pour ce que par mes précédentes, j'ay satisfaict à partye du contenu en icelles, je ne vous ennuyeray de redilte, mais sur ce qui reste à respondre, je vous diray, sire, que en la dicte compagnye nestoient aultres personnages de qualité que ceulx que jay déclarez par mes précédentes, par quoy je vous puys bien dire que ce que l'on a rapporté que mons^{r} le prince de Portian, les sieurs d'Esterney et de Bourry y estoient, est faulx, dont je m'esbahis que gens qui debveroient bien reguarder et sçavoir comment ilz parlent et asseurent les choses, soyent sy légers premièrement à les croire, puys à les faire entendre à Vostre Majesté, faisans par ce moien de très maulvais offices et envers icelle et à lendroict de voz meilleurs et plus fidelles serviteurs, taschant à les vous rendre aultant suspectz, comme vous y debvez avoir de fiance. Et pour esclaircir maintenant Vostre Majesté de loccasion de ladicte assemblée, je vous diray, sire, que quant à mons^{r} de Senarpont, c'est ung de mes plus ancians amys, dont nous désirions bien de nous veoir, cependant que nous nestyons pas gueres esloingnez lung de laultre, et en ung lieu, où il se pouvoit asseurer destre le bien venu ; aussy, quant à mons^{r} de Morvillier, il est de mes vieilles congnoissances, tellement que sa maison nestant que à six ou sept lieues de Bresle, il voulut bien prendre ceste commodité de venir faire ung office de visitation convenable à la congnoissance et amytié, que nous avons pieça ensemble. Vela, sire, ce que je vous puys dire de loccasion de leur venue ; ainsy il ne me reste que à vous faire entendre à quoy ceste compagnye sest employée, qui na pas esté pour mettre aulcung en souspeçon ou défiance, car le plus de nostre

Digitized by Google

exercice estans là, ce a esté daller à la chasse et voler le perdereau, combien que aussy parmy ce passetemps nous y avons faict un bon effect, cest laccord de deux gentils hommes, lung de la maison de Boufflais, laultre des Hercules, lesquels estans en querelle et ayans moien lnng et laultre dassembler gens et saccompagner eussent peu mettre quelque trouble au pais sy leur querelle feust venue plus avant. En tout ce que dessus, sire, vous pouvez veoir quil ny a rien dont Votre Majesté puisse avoir, synon contentemant et satisfaction ; et pouvez vous tenir asseuré que je nentreprendray jamais chose au contraire ; car quant aux aultres particularitez qui vous ont esté dictes, je ne puys pas penser quelles elles sont, mais bien ay je opinion quil ny a non plus de vérité que en la plus part de ce que mescrivez avoir esté rapporté à Vostre Majesté. Et touteffoys, sire, sy cest vostre plaisir de me les déclarer, je mettray peine de vous y satisfaire aussi. Et à tant je supplye le créateur, sire, quil doint à Vostre Majesté très longue vie en parfaicte santé et continuel accroissement de prospérité. De Paris, ce xvii[e] d'aoust 1566.

» Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

» Chastillon. »

N

B. N. Mss. f. f. 3193, f. 29.

L'AMIRAL AU ROI CHARLES IX.

21 mai 1568.

« Sire, il y a quelque temps qu'estant à Tanlay je vous feis entendre par le sieur de... le maulvais gouvernement de ceulx de la ville d'Auxerre et depuis je vous en ay encores

Digitized by Google

adverty nagueres par ung mien secretère que j'ay envoyé devers vostre Majesté et combien de désordres et insolences se commettent en divers endroicts de vostre Royaulme qui ne peuvent enfin qu'admener un grand mescontement et trouble entre voz subjects : et pour ce qu'il est advenu une chose depuis deux jours, qui confirme bien tout ce que j'avois mandé à vostre Majesté auparavant, je n'ay voulu faillir de vous envoyer ce gentilhomme présent porteur pour vous supplier très humblement d'y vouloir pourveoir : et oultre ce que vous en pourez entendre de cedict gentilhomme je n'ay voulu faillir encores de vous en toucher ce mot par escript, c'est que M[r] le Prince de Condé m'avoit icy envoyé celluy quy durant ces troubles avoit commencé de faire le payement des reistres et lansquenetz, pour achever de leur faire payer quelque reste qu'il leur restoit encores deu, et les cinquante mille francs, qui debvoient estre payés par nous de la Religion reformée suivant l'accord qui en fut faict en la presence de M[r] Verdun d'Orléans, ce que Mondit s[r] le Prince en avoit faict s'estoit que lors il pensoit aller en Picardye pour y faire quelque sejour et que je seroys icy plus pres et commodement pour recueiller les deniers, et les envoyer ou seroit le Duc Casimir : il y a quelque temps que j'avois faict porter les deniers de ce qui restoit a fournir du mois que nous avions commancé de payer et avant hier je l'avais faict partir pour aller porter le payement des cinquante mille francs craignant que pour ce deffault ledict Duc Casimir avec ses trouppes ne voulsissent differer de sortir de vostre Royaulme et que cependant vos subjetz eussent a en pastir, et encores que lon nous empesche le passaige de tous costez pour ne pouvoir recueiller des deniers suivant la permission qu'il vous a pleu de nous en donner sy est-ce que mondict s[r] le Prince et quelques ungs de ceulx de la Religion avions avec grant incommoditez recueilly les deniers pour faire ledict payement pour éviter la

Digitized by Google

foulle de vostre pauvre peuple, et a ceste cause j'avois depesché avant hier celuy qui portoit ledict payement, lequel estoit allé coucher à ung lieu nommé..... pres Auxerre ou la nuict fut assailly par ceulx de la garnison dudict Auxerre lesquels le forcerent en son logis pillerent et vollerent les deniers et tout ce qu'il avoit et en sa compagnie, tant de hardes que de chevaulx : il y avoit quelques gens de Monsieur d'Andelot mon frère et des miens que j'avois baillez pour la conduite desditz deniers lesquels ont esté tous amenez prisonniers liez et garottez audict Auxerre, il y en a eu de tuez et de blessez, mais pour ce que je n'en sçay pas bien la verité je m'en tairay.

» Sire, il vous plaira considerer que s'il vient faulte pour ledict payement que cela ne nous doibt point estre imputé ayant satisfaict à ce que nous debvions et d'aultre part que s'est bien loin de pourveoir et remedier aux desordres quant ceulx que lon envoye pour y pourveoir les font et commettent encore plus grands : il plaira aussy a vostre Majesté de considerer l'oultrage qui est faict a Monsieur d'Andelot mon frere et a moy d'avoir ainsy vilainement assailly nos gens et honteusement menez prisonniers, et me semble bien que nos personnes merittent d'estre aultrement traictés et respectez que nous ne l'avons esté depuis ung tems, en ça est monstré combien que lon seroit bien ayse de nous faire faire ou entreprendre quelque chose de quoy lon eust occasion puis apres de nous taxer. Mais dieu nous fera la grâce de ne nous oublier point tant que nous fassions jamais aultre chose que ce que gens de bien et d'honneur doivent faire et bons et fidelles subjets de Vostre Majesté, et pourtant, Sire, je vous supplie tres humblement nous voulloir a ce coup faire faire raison et justice, laquelle vous nous debvez, et de croyre que j'estime plus mon honneur que ma vye remettant le surplus sur ce present porteur je prieray nostre Seigneur

Digitized by Google

» Sire donner a vostre Majesté en tres parfaicte santé et prosperité tres heureuse et tres longue vie, de Chastillon le xxie jour de May 1568.

» Votre tres humble et très obeissant
subjet et serviteur.

» CHASTILLON. »

O

B. N. Mss. V^{c} Colbert, 24, p. 155.

L'AMIRAL AU ROI CHARLES IX.

24 juin 1568.

» Sire, j'ay présentement reçeu deux lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du xiiii et xxii de ce moys. Par la première me faisant entendre la réduction qu'elle entend faire des compaignyes de sa gendarmerye, assçavoir de cent à soixante et de cinquante à trente, et que j'aye à faire la réduction de la mienne à la dicte raison. Sur quoy il plaira à Vostre Majesté avoir esgard que la mienne est de cent comme sont toutes les aultres des officiers de vostre couronne, comme il pleut au feu Roy vostre père le faire en me pourveoyant de l'estat d'amyral; car oultre les cinquante lances que j'avoys, il me bailla creue de vingt et depuys par la mort de feu mons^{r} de Buillon, de dix pour estre à quatre vingtz; ce que je feys entendre à Vostre Majesté à la réduction dernière, comme il apparoist; car elle demeura au rang de celles de cent, et oultre, que ma dicte compaignye est l'une des plus anciennes et qu'il ne se trouverra point, que mes predécesseurs amyraulx ayent jamais eu moins de cent lances. Je ne veulx point doubter qu'il ne plaise à Vostre Majesté me

Digitized by Google

traicter comme mes prédecesseurs et que maintenant elle vouldra mettre la mienne au rang des cent, comme il a pleu à Vostre Majesté le faire jusques à présent, et comme il parroist par mon estat et des chefz de ma dicte compaignye, et metteray peine qu'elle sera, comme elle a tousjours esté tenue, l'une des plus belles de voz ordonnances, de la y maintenir, pour avoir meilleur moyen avecques icelle de m'emploier à vous faire service, quant il plaira à Vostre Majesté de me le commander.

» Quant à la seconde qui faict mention de la levée des deniers deubx au duc Casimir, j'en ai escript à mons[r] le cardinal de Chastillon, suyvant ce que par cy devant j'en ai mandé à Vostre Majesté par le s[r] de Combault et pour ceste heure je ne luy en sçauroys mander aultre chose, que ce que desjà j'ay faict, et sur ce je prieray Dieu, Sire, qu'il donne à Vostre Majesté en très parfaicte santé et prospérité très heureuse et très longue vye. A Chastillon, le XXIIII[e] de juing 1568.

» Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur.

» CHASTILLON. »

P-Q

B. N. Mss. V[c] Colbert, 24, f. 164.

L'AMIRAL AU ROI.

13 juillet 1568.

» Sire, il y a deux ou trois jours que jenvoiay a Auxerre ung gentilhomme qui est à moy par devers Monsieur de Prye pour le prier de vouloir donner moyen au lieutenant general de la justice dudict lieu quil me peust venir... trouver et pour

cet effect luy bailler escorte de quelque nombre d'hommes pour bien peu de temps que javoys besoing de son conseil et advis pour faire dresser une procuration pour envoyer en Bretagne concernant ma seureté et celle de mes enfans sur les difficultez qui pourroient intervenir a cause du decez de feue ma femme, lequel me feist responce quil ne pouvoit bonnement satisfaire a cela tant pour la crainte quil avoit que led. lieutenant tombast en quelque inconvenient par les chemins a cause des dangers et peu de seurete qui est maintenant quaussi le peuple pouroit murmurer sil sabsantoit de la ville pour ce que lon estoit après a la recherche sur le faict de sa charge dont il falloit quil respondist par devant le m^{re} des req^{tes} que V^{re} M^{te} a envoye audit lieu. Dequoy javoys occasion de me contanter, nayant estimé lors que je lenvoye mande querir quil y peust ou deust avoir quelque difficulte a le faire sortir de la ville, ny mesmes quon feust après a la recherche sur le faict de son estat. Mais il est advenu a mon tres grand regret et desplaisir quayant led. s^{r} de Prye donne escorte de deux harquebouziers au gentilhomme que je luy avoys envoyé pour le conduire jusques a la porte, incontinant apres quils leurent laisse et auparavant quil feust hors des faulxbours de lad. ville, il fut charge de guet apend et poursuivy furieusement par dix huict ou vingt harquebouziers qui tous tirerent contre luy dont il y a eu un coup qui fut porte de facon que sil nest mort il ne vault gueres mieulx, la plupart desquels assasinateurs sestoient desbandès du corps de garde qui estoit pose a la porte de lad. ville pour aller exécuter ung si malheureux et meschant acte qui sont choses bien estranges, et merveileusement dures et fascheuses a supporter et dont on ne peut resouldre aultre chose sinon quil ny a plus de justice en ce royaume pour ceulx de la religion et quil est permis a ung chascun de les meurtrir et assasiner avec toute impunite sans quils

en puissent doresnavant avoir esperance de pouvoir vivre en seurete sous v^{re} parolle et protection ou quil puissent plus aussi esperer destre garentiz des... violences par la force publique, attendu mesmement que ce ne sont les premiers degaz insolences et oultrages qui ont este commis par tous les endroictz de ce royaume et particulierement par ceulx de la garnison dud. lieu dont on sest tant de foys plainct a V^{re} M^{te} et moy mesmes pour le vol des deniers quon envoyoit aux reitres, meurtres emprisonnemens et ranconnemens des gens de mons. Dandelot mon frere et des miens qui en avoient la conduite, ayant espere quelque temps quon nous en feroit justice dautant que V^{re} M^{te} avoit envoye sur led. lieu ung m^{re} des req^{tes} qui devoit bientost estre accompaigne du prevost de monseigneur v^{re} frere ainsi mesmes quil avoit pleu a V^{re} M^{te} me le mander : mais V^{re} d. M^{te} aura entendu par monsieur de Theligny que led. m^{re} des req^{tes} sest bien peu soucie dy pourveoir et lhonneste excuse quil a prins de nous denyer justice, pour ce quil navoit aucune charge de la nous faire et que V^{re} M^{te} sestoit reserve la congnoissance dud. faict et dautant que la connivance et dissimulation dont on a use jusques a ceste heure en cela a augmente et augmente encores de jour a autre linsolence audace et arrogance dun peuple qui semble vouloir partager v^{re} autorité et v^{re} justice avec vous et qui desja commence a respecter bien peu voz edictz et v^{re} parolle et que je scays combien vous debvez craindre la consequence dune licence si effrenee et desbordee et desirer quelle soit chastiee et reprimée je n'ay peu encores et ne puys que souvent je nen advertisse V^{re} d. M^{te} affin quil luy plaise y pourveoir par autres moyens et remedes quelle na accoustume tant pour le danger qui en peut advenir en general et dont il y a assez dexemples de tout temps que pour ce quen mon particulier telles facons de faire et entreprises me sont insupportables, et ce qui est en-

Digitized by Google

cores a considerer cest que led. peuple est bien desja si malicieux et meschant que de faire ce tort a Vre Mte pour colorer ses deportemens et actions... inviter les plus modestes a faire comme eulx, que de publier quilz ont ung mot du guet et quilz ne font rien dout ils ne se facent bien advouer quand il sera besoing. Et pour persuader et faire croire cela aux plus credules ils mectent en avant quil ne se trouvera point qu'il ayt este encores faict une seule punition de meurtre cruaulte ou violence qui ayt este commise contre ceulx de la religion, dont ilz concluent que silz nont expres commandement de faire ce quilz font qua tout le moins ilz ont ung tacit consentement, remectant le surplus sur ce gentilhomme present porteur que jay despesche expres vers Vre Mte qui vous pourra faire encores plus particulierement entendre comme le tout sest passe sil vous plaist me faire cest honneur que de lescouter

» Sire je supplye le createur vous donner en tres parfaicte santé tres heureuse et tres longue vye. A Tanlay ce XIIIe juil. 1568.

» Vre tres humble et tres obeissant subject et serviteur

» CHASTILLON. »

R

B. N. Mss. f. f. 3177, f. 28.

COLIGNY A LA REINE-MÈRE.

22 août 1568.

» Madame jay receu la lectre quil a pleu a Vostre Majesté mescrire du VIIe de ce moys par laquelle il lui plaist me mander que le roy et vous estes bien marris du meurtre du

Digitized by Google

s[r] Damansay et de tant daultres qui se commettent tous les jours dont Vos Majestes desirent punition..... et nest possible de mieux exprimer par escrit une bonne volonte de faire justice que le contenu de..... et de toutes celles quil vous a pleu mescrire depuis quatre ou cinq mois..... Mais je demanderois volontiers ou est la premiere justice qui sest encore faicte dinfinis meurtres et contraventions a ledict et dont lon sest tant de fois plaint, de sorte quil faut advouer que si vous avez bonne volonte vous navez nulle puissance..... mais que faut il adjouter apres tant de belles asseurances que lon a donnees à monsieur le prince de Conde et a moy et apres nous avoir chassés hors de nos maisons et fait toutes les indignités.... je ne doute pas madame que lon ne veuille dire comme lon a fait jusques icy que ce sont deffiances et soupçons que nous avons sans propos : mais aussi ne sommes nous pas si sots que de nous laisser surprendre..... et aussi la chose sest conduite trop grossierement.... je ne mestendray point davantage sur ce propos sinon que je vous suppliray de croire que jempescheray pour ma part jusques a lextremité les troubles et prises des armes en çe royaulme. Mais sy nous y sommes contraints pour defendre la liberte de nos consciences nos honneurs vies et biens, lon cognoistra que nous ne sommes pas sy aises a battre et deffaire comme le cardinal de Lorraine sen vante tous les jours..... je vous supplye aussi madame considerer la pitoyable remarque qui en sera pour vous et vostre postérité quil faille que sous vostre gouvernement tel malheur soit advenu, et davantage vous souvenir que du commencement des derniers troubles lon vous advertit quand nous estions a St-Denis que lon seroit contraint de saider de forces estrangeres sy lon ne pourvoyoit a nos requestes et la consequence que cela pouvoit amener : de quoy vous aimastes mieux croire les advertissements du cardinal de Lorraine... par ou vous pouvez juger ou quil a mauvaise intelligence en

Digitized by Google

Allemagne ou quil estoit bien ayse de vous dissimuler ce quil scavoit pour entretenir les troubles.

» .....Vous me mandez que je vous advertisse du nom de ceulx qui mont mander que lon me vouloit tuer, autrement que vous penserez que ce sont personnes qui me veulent entretenir en deffiance, et que sy cela est vray vous ferez chastier ceulx qui se trouveront meschans, cest la mesme requeste que je veux faire a V. Maj^te suivant un langage que Mr du Breuil...... m'a mandé..... que je ne tiens la vye que d evous, et que plusieurs sestoient offerts pour me tuer, ce que nauriez voulu permettre. Je vous laisse donc a penser, Madame sy cest pour moster hors de deffiance que d'avoir un tel advertissement par vous mesmes; et pourtant puisque vous les advouez meschans..... je vous supplie de men faire justice et cependant pour maugmenter l'obligation encore davantage me vouloir advertir du nom de ceulx qui vous ont faict une telle offre affin que je sache de qui me garder......

» De Noyers, ce xxiie d'Aout 1568.

» V. tres humble et tres obeissant subject et serviteur.

» CHASTILLON. »

8

B. N. Mss. f. f. 15552, f. 202.

L'AMIRAL AU ROI.

13 août 1570.

» Sire, Monsieur le mareschal de Cossé m'a envoyé la lectre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du ixe de ce mois et par mesme moyen m'a mandé le chemyn que nous aurions à tenir. Lequel faisant, Sire, nous nous destournerions de

Digitized by Google

beaucoup, qui contreviendroit au desir qu'a Vostre Majesté de soulager ses subjects, car ilz en seront de tant plus mangez et ruynez, et vous consequemment, quant plus les estrangers demeureront dans vostre Royaume; pour laquelle occasion je luy ay faict incontinant une despesche, afin de l'en advertir et d'un autre chemyn que nous pouvons faire beaucoup plus court, qui ne luy tournera à aucune incommodité, et si sera le soulagement de vosdicts subjectz. Toutesfois je suyvray tousjours en cela et toutes autres choses ce qu'il plaira à vostre dicte Majesté m'en ordonner et commander. Au demeurant, Sire, Mons[r] de Mauvissiere est arrivé en ce lieu, lequel m'a pareillement faict entendre la charge qu'il avoit pleu à vostre dicte Majesté luy donner. Sur quoy je la supplie très humblement de considerer et croire qu'il seroit malaisé, voire impossible que nous sceussions mettre les estrangers dehors pour trois cens mil livres, et pour ce avons nous passé procuration pour en trouver davantage et y obliger noz biens et nos personnes, afin que vostre dicte Majesté congnoisse que nous voulons qu'elle demeure entièrement satisfaicte de nous, en tout ce que nous pourrons faire pour son service et contentement. La suppliant à ceste cause de rechef très humblement de commander qu'il soit trouvé plus grand somme de deniers sur nos dicts biens, afin qu'il ne tienne point à cela que l'on ne descharge ses subjectz d'une telle ruyne et despense que feront les dicts estrangers tant qu'ilz séjourneront sur voz terres. Je luy feray aussi très humble requeste de pourveoir aux insolences et désobéissances que font ceulx des villes et aux estranges langages qu'ilz tiennent, selon qu'il sera donné à entendre par noz deputez à vostre dicte Majesté plus particulièrement et par ce que luy en escript presentement mons[r] de Sainct-Remy, qui ne tendent qu'a entretenir les troubles et guerres comme ilz ont faict jusques icy. Car s'il n'y est remedié de

Digitized by Google

bonne heure et à ce commencement, ilz se licencieront encore davantage au grand dommage et prejudice de ceulx qui ne cherchent qu'à pacifier toutes choses, à veoir vostre dict Royaume en repoz et vos subjectz bien unyz les ungs avecques les autres. Sire, je supplieray Dieu... De Chassy, ce XIII[e] jour d'aoust 1570.

» CHASTILLON. »

T

B. N. Mss. V[c] Colbert, 24, p. 223.

L'AMIRAL AU ROI CHARLES IX.

12 septembre 1570.

» Sire, j'ay receu les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du XXVIII[e] du passé, premier et troisiesme du présent, me faisant entendre par la première la bonne affection qu'elle a de faire observer son edict, et les despesches qu'elle a faictes à ceste fin, me commandant par mesme moyen de faire le semblable en ce qui dépend de nous, sur quoy, Sire, *je diray à vostre Majesté que je ne doubte nullement de sa bonne volunté* à l'endroict de l'observation du dit édict, *de quoy entre aultres choses nous nous sentons tous très estroictement obligez à vostre dicte Majesté et moy particulièrement*, mais bien la puys asseurer que son intention est en cest endroict aussi mal suyvye et respectée qu'il est possible, car nous ne voyons que contraventions à toutes heures et de toutes partz. Pour vous informer de partie desquelles, Sire, nous avons advisé de despescher encore à vostre dicte Majesté,

le sieur de la Roque, présent porteur, entre autres de fresche memoire, ont esté tuez deux des myens, l'un allant en son quartier et l'autre revenant de m'achepter quelque linge, et le pis que je y voye c'est que au lieu d'en faire justice par ceulx à qui il appartient de la faire, non seulement ilz y ferment les yeulx, mais quelques preuves suffisantes qu'on leur en donne, combien qu'on leur nomme les personnes et les lieux ou ilz sont, en font si peu de diligence et de raison que s'il n'estoit point de justice pour nous, ont refusé des vivres pour l'argent, et nous eussent affamez, s'ils eussent peu, ayans retiré les hostes et les biens de noz logis. Quant à nous, vostre dicte Majesté peult croire, Sire, que jusques à la moindre injure dont on nous faict plaincte elle est incontinant reparée, ainsy que le pourront tesmongner ceulx qui ont esté déleguez de vostre part pour y prendre garde. Et si on nous en faict sans nombre par deça nous sommes advertiz que l'on n'en faict pas moins aux nostres en beaucoup d'autres endroictz et mesme du costé de la Rochelle. La Royne de Navarre se plainct grandement et jusques à mander qu'il s'y faict des confraries et associations contre nous, tellement qu'il semble que c'est ung complot pour nous faire pis que devant, à quoy s'il n'est promptement pourveu par vostre dicte Majesté par quelque punition bien exemplaire, par laquelle se puisse veoir le desplaisir qu'elle reçoit de telles desobeissances, il ne s'en peult attendre que beaucoup de désordres. En cest endroict, je diray aussi à vostre dicte Majesté, sire, comme je suys adverty que ès maisons de monsieur le Cardinal de Chastillon mon frère, et nommement en celle de Bresle, l'on ne cesse de tirer tout ce qu'on peult du revenu d'icelles, nonobstant l'édict, suppliant très humblement Vostre Majesté y pourveoir de remède convenable, et à moy pareillement pour pouvoir, suyvant ledit édict retirer des particuliers qui auront de mes meubles ce que je sçauray

qu'ilz en auront entre les mains, ne permectant que les détenteurs d'iceulx me facent ce tort et ceste violence à vostre edict, de retenir ce qui est à moy, puysque par icelluy, il est ordonné que je l'auray, selon que Vostre Majesté en sera plus amplement requise et suppliée par le sieur de Thelligny. Au mesme propoz, pourray dire à vostre dicte Majesté, sire, sur sa seconde lettre, qui est à ce que, suyvant ledict édict, j'aye à faire délivrer le capitaine Quartier, que, combien qu'il y eust non seulement des reystres mais des français qui me l'eussent demandé pour la somme de XV et XVIII[c] escuz, je ne le leur ay voulu bailler, mais l'ay tousjours retenu entre mes mains et faict si bien traicter que je croy qu'il ne s'en plaindra point, pour le moins n'a il occasion de ce faire ; et ce a esté pour retirer deux prisonniers que nous avyons de longtemps à Langres, lesquelz on m'avoit tousjours promis de faire sortir moyennant sa délivrance, laquelle n'a estée différée pour autre chose et pour la somme de V[c] escuz, qu'il avoit promis payer plus d'un mois avant la paix, et néantmoins voyant l'instance qu'il plaist à vostre dicte Majesté en faire, ayans les deux prisonniers qui estoient à Langres este amenez icy par les sieurs de Rochebaron et de Cublant, on leur a mys ledict quartier entre les mains sans payer aucune rançon. — Sur la dernière de vostre dicte Majesté, que j'ay receue par ledit s[r] de la Roque, ou elle me faict cest honneur de dire que, suyvant l'affection que j'ay au soulagement de ses subjectz, je m'efforce de vaincre toutes difficultez que font les reystres, pour les mettre hors vostre royaulme, j'espère que Dieu me fera ceste grâce qu'elle ne sera jamais trompée d'avoir ceste opinion de moy que je sois affectionné en une chose si recommandable, car il n'y avoit rien qui me pezast tant que de pouvoir descharger vos dicts subjectz de l'oppression en quoy ilz estoient, et en ce faisant pouvoir contenter comme je désirois en cest endroict et tous

Digitized by Google

autres vostre Majesté, joinct que je voyais que le retardement des deniers nous coustoit desja, a faulte de l'avoir rendu icy à la fin du mois passé, comme le nous avait promis monsieur de Mauvissière, bien cinquante mil escuz d'avantage qu'il n'eust faict, lequel retardement a esté cause aussi que les estrangers ne sont sortiz, si tost de huict ou dix jours qu'ilz eussent faict; en povant asseurer vostre dicte Majesté, Sire, que depuis l'arrivée des dicts deniers, qui ne fut que le IX[e] de ce mois après disner, il ne s'y est perdu une seulle minute de temps qu'elle n'ayt esté employée au payement des dicts reystres, tellement qu'ilz partiront demain pour s'en aller en Allemaigne, et nous prendrons nostre chemyn pour nous en retourner, ainsy que du tout vostre dicte Majesté sera plus amplement informée par ledict sieur de la Roque, sur lequel m'en remettant, je feray fin, en suppliant le créateur qu'il donne à vostre dicte Majesté, sire, en très perfaicte santé très heureuse et très longne vye. De Luzy, ce XII[e] jour de septembre 1570.

» Sire, Vostre Majesté pourra enttendre du s[r] de la Roque, que pour luy satisfaire et contanter au licencimant de noz estrangiers, il y avoit des difficultés qui méritoient bien de renvoyer devers vostre dicte Majesté, mais nous avons passé par dessus, nous asseurant bien quelle y aura esgart. Au demeurant, Sire, jay enttendu qu'on luy a faict enttendre que depuys lédict de pacification public, lon a abastu des images et desmoly des temples en ma présence, ce qui est entièremant faulx et controuvé, et la supply très humblemant que si cela est trouvé véritable; ny que à ma veue ny à mon sceu telle chose aye esté commise, que je soye privé à jamais de sa bonne grâce, qui est la chose que je tiens la plus chère en ce monde. Mais ce nest pas cela, Sire, car je veoy recommancer les mesmes erres du passé; car lon veulst continuer les mesmes artifices en mon endroict et en

Digitized by Google

ceulx de la religion, qui est de nous vouloir mettre sus les choses que nous ne voulons point, et à ceulx qui les font, passer le tout soulbs silence, et nen faire point de chastimant. Je ne puys aussy me taire de la responce qui a esté faicte à lung de mes gens sur linstance quil faisoit en la recherche de mes meubles, disant quil avoit esté accordé que lon nen feroit point de si exacte recherche, de peur dengendrer des querelles et inimitiés, ce qui ne mapparoist pas par la teneur de lédict, car si je ne demande que le mien en ramboursant le prix de ce quil a esté vendu, ou de ravoir ce qui na rien cousté ; je ne sçay si lon doibt dire que par cela lon veille chercher des querelles et inimitiés, et si cest pas faire et lun et laultre, quant en cela lon me vouldra priver du bénéfice de lédict, et ce que lon pourra espérer de toutes aultres choses, quant lon me fera une si manifeste injustice, et quen cela lon vouldra préférer mes ennemys à moy; lesquels je ne puys appeler daultre nom, sils veulent retenir le mien iniquemant, ce qui ne se peult faire quaveques ma honte et aux despends de mon honneur et réputation que jestime beaucoup plus que les biens, et ne fault pas pensser, Sire, que je naye desjà descouvert là où sont la plus grande partie de mesdicts meubles et que je ne descouvre tout le reste, et que après cela je feisse samblant de nen rien sçavoir, je confesse que cela ne seroit en ma puissance, et que aussy peu me seroit il honorable et moings profitable. Il plaira dunques à Vostre Majesté comander quil ne me soit rien desnié, qui soit de justice, et suivant vostre édict, lequel il est bien besoing, Sire, que vous lambrassiés pour le faire observer et entretenir par vostre auctorité, comme vous lavés faict, car aultrement il samble quil y en ait qui sont si envieulx et ennemys du bien et repos de vostre royaulme, quil feront ce quils pourront pour troubler tout, ce qui indubitablement apor-

Digitized by Google

teroit une manifeste et totalle ruine de vostre estat, et ceulx qui seroient cause dune telle perte ne vous conquesteront pas nng tel royaulme, et pourtant, Sire, le debvés vous bien garder et conserver. Et pour ce que jen ay dict daultres particularités sur ce propos audict sieur de la Roque, il plaira à Vostre Majesté lescouter et croire.

» Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

» CHASTILLON. »

U

B. N. Mss. Ve Colbert, 24, p. 221.

L'AMIRAL A LA REINE-MÈRE.

12 septembre 1570.

Madame, jay receu les deux lettres quil a pleu a Vostre Majesté mescripre des XXVIIIe du passé et IIIe du présent, et veu par la première la bonne volunte que Vostre Majesté a de faire entretenir l'edict et semployer à faire punir et chastier les contrevenans a icelluy, *ce que Madame je veulx croire et nen doubter aulcunement;* mais d'autant qu'il ne se présente que trop de subject de toutes partz pour en faire une bonne demonstration, et que l'importance de l'observation dudict edict consiste à faire quelque punition bien exemplaire à ce commencement de quelques unes des contraventions faictes à icelluy a ce que lon puisse congnoistre le desplaisir que voz Majestez y prennent, je supplieray tres humblement la vostre de vouloir tenir main a ce qu'il soit faict quelque bonne justice de quelques ungs de ceulx qui vous seront mys en avant par le sr de Thelligny et autres noz

Digitized by Google

deputez, et par mesme moyen donner ordre que les gens et officiers de monsieur le cardinal de Chastillon mon frère puissent entrer en ses maisons, suyvant l'edict et en jouyr, d'autant que je suys adverty que l'on en tire encore tout le revenu que l'on peult. Quant a ce que jay veu par la deuxiesme de vostre dicte Majesté quelle desire que ce pauvre peuple soit délivré de la misere ou il est a l'occasion de noz reystres, je vous puys asseurer, Madame, que Vostre Majesté n'en a pas meilleure envye que moy. Que si l'on nous eust tenu la promesse que nous avoit faicte Mons[r] de Mauvissiere de faire rendre icy les deniers dedans la fin de l'autre mois, lesdicts reystres fussent sortiz huit jours plus tost qu'ilz ne font, oultre qu'il nous coustera cinquante mil escuz qu'il n'eust faict. Quoy que soit, depuis que lesdicts deniers sont arrivez, il y a esté faict telle diligence au payement et licenciment desdicts reystres que vos Majestez en auront contentement, et dont d'autant que par le s[r] de la Roque elles seront plus particulierement informées. Je feray fin à ceste-cy en suppliant le Createur, madame, qu'il veuille donner a vostre dicte Majesté en tres parfaicte santé tres heureuse et tres longue vie. De Luzy ce XII[e] jour de septembre 1570.

» Madame, il y avoit plusieurs difficultes qui eussent bien requis denvoyer devers voz Majestés, mais considerant limportance quil y avoit au licencimant de noz estrangiers, nous avons passé oultre, esperant que vos dictes Majestes auront esgart que, oultre les charges insuportables que nous avons, lon ne nous vouldra pas contraindre de porter les deniers que le roy nous baille de Mets à Francfort, et que nous payons en monnoye d'Alemaigne ce qu'il nous fournit en monnoye de France ; et nay pas voulu en cela contester beaucoup aveques monsieur de Maulvissière ny employer quelques voiages que lon eust peu faire à la Court pour limportance que telle chose eust peu amener, et me con-

Digitized by Google

fiant tant de voz Majestés quelles ne requerront de nous que les choses raisonnables et possibles, et quelles auront esgart au devoir, auquel nous nous sommes submys et que nous navons rien espargne pour contenter et satisfaire le roy. Et au contraire, il semble par les deportemans dont lon se gouverne en plusieurs endrois que lon tasche dentretenir les troubles en ce royaulme, et encores que le roy face assés paroistre quil veust le contraire, si esse que les esfaicts font paroistre quil nest ny obey ny respecté. Il y a davantage, Madame, cest que lédict est si peu observe par ceulx mesmes qui debveroient estre le plus songneux de l'entretenir, que cela donnera courage a quelque fols de continuer a mal faire. Tout le mal que je y veoye, cest que je veoy toutes desobeissances sans nul chastimant, messieurs de Maulvissière et de Sainct Remy en sont bons tesmoings, et encores que nous nous pleignions asses, si esse que je n'ai encores veu faire aulcune punition, ny justice. Et oultre le general, je ne puys que je ne me pleigne en mon particulier, comme Vostre Majeste pourra veoir par les lettres que jescripts au roy, dont je ninsere point de redite, de peur de lennuyer, et la suppliré tres humblemant denttendre quelques aultres particularités, que jay prié au sieur de la Roque lui faire enttendre.

» Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur,

» CHASTILLON. »

V

B. N. Mss. V[c] Colbert, 24, f. 219.

L'AMIRAL AU ROI.

8 mai 1571.

» Sire jay receu la lettre quil a pleu a V[re] Maj[te] mescripre par monsieur de Thelligny la venue duquel ma mits hors dune grande peine; car comme dune part je nestois nullemant satisfaict de la principalle occasion pour laquelleje lavois prie daller dernieremant devers V[re] Maj[te], je ne lestois pas moings daultre pour infinys soupsons et deffiences ausquels je voyois que ceulx de la religion estoient entres et cela estoit aveques tant dapparence et occasion que je ne desavoure point sire que moimesmes ny fusse entré aveques eux. Et neust este la grande asseurance que led. S[r] de Thelligny me faisoit ordinairement par ses lettres de la bonne voulunte que V[re] Maj[te] avoit en lobservation de son edict je y fusse entre encores beaucoup davantage. Cela mesmes a este cause que jay empesche aultant que jay peu quen beaucoup dendroicts de ce royaulme ceste mesme deffience ne soit tellement accreue, quelle y eust peu amener le plus grand malheur que y scauroit advenir. Et affin Sire que V[re] M[te] ne pense point que ce fust une oppinion mal fondee : quant on ne luy desguisera rien de la verite elle congnoistra que cestoit une partie faicte par tout vostre royaulme que dy faire une émotion et sublevation generalle comme le comte Dolivare na point craint de dire en passant dernierement par ses cartiers ainsy que jay prie le seigneur de Puch de dire a V[re] Ma[te] lequel est parti dicy depuys quelques jours. Et oultre cela depuysnagueres monsieur de Gordes a faict une si estrange responce au seigneur de Grilles pour le faict dOrange que si

Digitized by Google

ce nestoit lasseurance que jay de Vre Mte, il y auroit occasion et grande apparence de juger que lon nous voulsist tromper. Mais comme les particularités que led. s. de Thelligny ma dictes mont releve de ceste peine aussy ne faut il pas trouver estrange si ceulx qui ne les peuvent scavoir y demeurent, et dire davantage, que tant plus les personnes seront de bon discours et jugemant tant plus auront ils doccasion de se le persuader. Et comme je nay rien en plus grande recommendation que la grandeur et reputation de Vre Majte je la supplire tres humblemant mexcuser, sy je luy dicts quil ny a rien qui desfavorise tant ses affaires. Ce que jay espérance luy faire eutendre bientost plus particulieremant par monsieur de Biron, car je luy ay ce jour dhuy envoye la lectre que Ve Mate luy a escripte; et par mesmes moien je le prie que nous nous puission veoir le plus tost quil sera possible. Et cependant je nobmettere rien de soing et dilligence en laffaire duquel led. s. de Thelligny a parle a Vre Mate, mais comme je voyois sa longue demeure cela me faisoit penser que vous ny voulies enttendre qui a este cause que depuys quelque temps je y suis alle fort retenu. Pour donques mieulx preparer et faciliter toutes choses je supply tres humblemant Ve Mate de lever touts soupesons et deffiences ce qui ne se peult mieulx demonstrer quen levant les garnisons qui vous sont inutiles, de grande despence et de foule et oppression pour vre pauvre peuple ; et faisant bien chastier ceulx quy contreviennent a vre edict, et commancer par Rouan, Orange, et aultres lieulx ausquels voz cmmandemans ont este par trop mesprises. Aultremant on estimera que vous dictes tout le contraire de ce que vous voules ou que vous voules ce que vous ne poves et lung et laultre vous seroient par trop honteux. Mais pour ce quil est bien certain que telles parties ne se jouent point sans quelque grand suport, il sera malaise de se persuader que vous veillies que les choses ce portent bien

jusques a ce que lon verra que vous vous attacheres aux principaulx chefs. Et si vous ne le faictes penses que vous vous en alles le plus mesprise roy qui aye este long temps a, et me pardonnes si jeuse de ceste franchise de langage car le seul zelle que jay a v^re^ service et bien de vos affaires me le faict faire. Et encores Sire que lon pourroit dire que vous avez desja bien pourveu au faict de Rouan y ayant envoye monsieur de Montmorency aveques bon pouvoir et prouvisions nécessaires si vous diray je librement quon ne sen peult rien promettre quon nen veoye lissue. Il y a ung aultre point cest que si vous ne descharges ceulx de la religion de la cottisation quon leur veult mettre sus pour le paymant de vos souisses et reistres oultre quil est impossible quils puissent satisfaire a ce quils sont obliges il ne fault pas esperer que lon puisse obtenir faveur deulx en chose que lon puisse entreprendre. Tant pour le malcontantemant quils ont que pour estre les choses reduictes a limpossibilite, et pour ce Sire que je congnois lhumeur des personnes a qui jay afaire je ne vous veulx rien desguiser de la verite affin que cy apres il ne me puisse estre impute que je vous ay rien desguise ou dissimulé. Sire, par les languages que led^t^ s^r^ de Thelligny ma tenus, il ma dict que la royne v^re^ mere luy avoit faict enttendre que loccasion principalle des garnisons qui sont en ces cartiers estoit pour quelques gens de guerre que messieurs les princes y entretiennent. Et encores que par cy devant lon vous aye faict enttendre par monsieur le mareschal de Cosse que ce que lon en faisoit nestoit que par necessite et en son corps deffendant, je vous dire encores que lesd^ts^ sieurs princes ne demandent pas mieulx que de ce relever de ceste despence. Et si vous mestimes homme de bien je vous supply tres humblemant Sire croire que ceulx de la religion ne demandent que lobservation de v^re^ edict et de vous rendre tout debvoir obeissance et fidellite ; et moy entre touts encores que jaye

Digitized by Google

juste occasion de me plaindre veu le peu de respect que lon me porte et le maulvais traictemant que lon me faict ayant eu la perte que jay faicte en ma maison de laquelle je ne scaurois plus avoir de raison pour les injustices que lon ma faictes et desquelles je me suys plainct asses de foys. Et oultre cela quil y a quatre ans que je nay jouy de mon bien ny receu auculne chose des pentions quil plaist a Vre Mate me donner. Il est vray que la royne vre mere a dict audt sr de Thelligny que ceste sainct Jehan elle aura souvenance de moy. Quoiquil y ait sire il ny a rien qui me puisse diminuer la voulunte que jay de vous faire service. Et comme jay bien et fidellement servi les roys vos predecesseurs je memploire pour le vre de telle facon que je ny espargnere dieu aydant ny vie ny biens, esperant aussy que vous jugeres que comme je ne puys faire les choses impossibles, aussy ne vouldres vous que je macheve de ruyner et les enffents quil a pleu a dieu me donner desquels doibs avoir le soing si je ne suys du tout denaturé et sans amour.

» Sire je pry a nre Seigneur donner a Vre Mate en tres parfaicte sante tres heureuse et tres longue vie. De la Rochelle ce VIIIe de may 1571.

» Vre tres humble et tres obeissant subject et serviteur,

» CHASTILLON. »

X.

B. N. Mss. f. f. 3193, f. 25.

COLIGNY AU ROI.

13 décembre 1571.

» Sire, encores que jay respondu à Vostre Majesté à la lettre quil lui a plu mescripre... je ne lerré de faire mention en

ceste cy du contenu en la dicte lettre, et vous envoyer monsieur de Theligny mon fils suyvant ce qu'il vous a pleu me mander... Sire, Vostre Majesté sera donque avertie que tant sen fault que je me soys esmeu pour les assemblées quont faictes ceulx de Guize, que hors environ vint et cinq harqbusiers que jay mis pour la garde de ma porte, je nay point eu... douze gentilhommes dextraordinaire mais bien ay je adverti mes amis pour se tenir precls, comme je lay faict entendre à Vostre Majesté... Et neust esté, Sire, la promesse que javois faicte à Vostre Majesté, quand je partis de Blois, javois bien moien de relever de peine ceulx qui disoient quils me venoyent assiéger en ma maison, et de faire la moitié du chemin au devant deulx, et si ne les eusse ny braver ny menasser. Mais, Sire, je craincts tant de desplaire et desobeir à Vostre Majesté, et daultre part, je desire tant entretenir la paix et le repos en vostre royaulme que je scay lui estre tant nécessaire, que je preferere toujours le public et le service de Vostre Majesté à mon particulier, comme en peult rendre bon tesmoignage le language que je luy en tins dernièrement à Blois, en presence de la Royne vostre mère et de monseigneur vostre frère, et lequel jeusse faict difficulté de tenir de crainte quon n'eut imputé cela a quelque peur et timidité, neust esté que Dieu ma faict ceste grâce de me faire congnoistre entre les hommes.

» Sire, monsieur le mareschal de Cossé a icy envoye le s[r] de Quincay suivant ce quil vous avoit pleu luy mander et ma samblé quil estoit meilleur quil allast trouver vostre M[té], laquelle je remercie tres humblemant du soing quelle a de moy et de ce quelle veust que je sois conservé par ses forces, lesquelles jayme et estime beaucoup plus que les miennes, car avecques cela je ne craindre gueres les aultres. Et si davanture, Sire, jay eu oppinion que lassemblee et preparatifs que faisoient ceulx de Guize estoient contre moy, il me

samble que jen avois bonne occasion, veu les bruits queulx et leur serviteurs faisoient courir, et la maulvaise voulunte que je scay quils me portent. Et si je trouvais lors bien estrange quils osassent entreprendre telle chose apres leur avoir mande ce que vostre M^te^ avoit faict enttendre... je le trouve encores davantage quils se veillent opposer a vostre voulunte sesforcant de rompre le mariage de madame vostre seur et ne scay, Sire, quelle aultre chose il noseront entreprendre sils sattaquent a vostre M^te^. Et pour ce que si jen disois davantage on pourroit dire que jen parlerois comme partie ou par pation jayme mieulx men taire et supplire treshumblemant V^re^ M^te^ destre asseuree que je ne donnere ny plaisir ny advantage a mes ennemys pour prendre les armes. Car si je le faicts, ce ne sera que par v^re^ commandemant et pour vous faire ung si bon service quils en auront plus de desplaisir que de contantemant. Et puys, Sire quil plaist a V^re^ M^te^ que je me contienne chez moy, je le fere pour luy obeir, mais je la supply aussy tres humblement que ce ne soit ny a ma honte ny a ma desfaveur, et faire difference entre ceulx qui font bien ou mal.

» Sire, pour nennuyer point V^re^ M^te^ jay prie monsieur de Thelligny mon fils luy dire de bouche ce que je craindrois luy estre ennuyeulx par une trop longue l^re^, et pour ce que je scay aussy quil a necessairemant affaire chez soy comme ung nouveau mesnager quil plaise a Vostre Majesté luy donner bientost conge et sur ce je priray nostre Seigneur

» Sire luy donner en tres perfaicte sante tres heureuse et tres longue vie. De Chastillon ce XIIIe de Décembre 1571.

» Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur,

» CHASTILLON (1). »

(1) Cette remarquable lettre nous a été signalée par M. J. Bonnet.

Digitized by Google

Y

B. N. Mss. f. f. 17463. Harlay, 319, f. 17, 19.

PROJET DE MARIAGE D'ÉLISABETH ET DU PRINCE DE NAVARRE.

L'envoyé de Walsingham étant venu à la Rochelle, et ayant fait part du projet au comte Louis de Nassau, celui-ci fut d'abord dans un grand embarras, ne sachant comment en parler à la reine de Navarre. Il feignit alors d'être malade, certain que cette princesse qui avait une grande affection pour lui enverrait ou viendrait elle-même prendre de ses nouvelles :

« ... Et de faict ne le voyant point ceste princesse comme
» elle avoit accoustumé tous les matins, elle envoye voir
» comme il se porte. Il repond qu'il ne se porte gueres bien
» et supplie la reyne de lexcuser pour ce jour quil ne desire
» pas sortir pour voir que deviendra son mal. Le lendemain
» elle ne fault de renvoyer on le trouve au lict se trouvant
» comme il deist plus mal que le jour de devant dont il navoit
» plus grand regret que destre empesché daller rendre à la
» reyne son service. Après son disner elle ne fault pas de le
» venir voir et le trouve en ung estat le plus miserable quil
» peut representer.., et luy demandant quel estoit son mal,
» luy deist quen vain luy romproit il la teste dung si fas-
» cheux discours auquel il voyoit peu de remède... »

Et comme elle le presse, il finit par lui déclarer tout ce qu'il prétend avoir appris de source certaine, concernant les secrets projets de la cour de France : le mariage de son fils avec Marguerite n'est qu'un piége ; le roi de France est d'accord avec le roi d'Espagne pour amuser et tromper les huguenots, et le comte prie la reine de Navarre d'aviser, la laissant très inquiète de cette confidence. Le lendemain elle

Digitized by Google

revient le voir, lui demande s'il n'a pas trouvé lui-même quelque remède au mal qu'il a découvert, et lui ordonne de parler :

... « Puisquil vous plaist me le commender madame je vous » diray apres vous avoir supplie tres humblement de lavoir » agreable et le tenir secret, estant assez temps de le publier » par leffect si dieu veult quil soit faict, et auparavant dan- » gereux aux affaires présentes, que pour ung mariage il sen » peut faire deux en ung jour de monseigneur, et dame voz » enfans avec personnes qui leur porteroient non une fille » sans qualités tiltre et biens convenables, mais tiltres de » roy et de reyne... — Vous dictes le mieux du monde mon » cousin,... ne me laissez davantage languir sur cela, dictes » ouvertement en qui sont tous ces advantages affin dy pen- » ser et en resouldre au plustôt avant quon nous ait oblige a » chose qui nous ostat la liberté d'y entendre. — C'est ma- » dame la reyne dAngleterre et le roy dEscosse que je vous » ay designe. — Vrayement vous avez bien choisy sy ces- » toit chose qui se peust faire... — Madame jay tant remue » cela en mon esprit que je croy fermement que ceste ouver- » ture me vient de dieu qui ma donne lasseurance de... la » vous proposer avec une certaine confiance que jay que si » vous voulez, la moitie de laffaire est faicte... et je vous » diray plus que jay tant desperance dy parvenir... que je » le vouldroy bien entreprendre au peril de ma vye. — Je » vous en remercye mon cousin deist elle en lacollant... et » voyant ledict sieur comte un peu allege : il semble deist » elle mon cousin que vous ayez bien descharge vostre » cueur vous commencez a monstrer meilleur visage... »

Digitized by Google

Z

B. N. Mss. f. f. 17463, f. 28.

SURPRISE DE MONS.

Ledict s^r Comte y arriva le xxiiii environ entre trois et quatre heures du matin, trouvant les portes desja ouvertes, entra dedans laissant à la porte ung nombre dhommes et se tint en bataille en la place appelée de la Paix devant la maison de ville dont il se saisit, le peuple endormy commença au bruit des chevaux a se mectre les ungs aux fenestres, les aultres a venir voir en la place que cestoit, et ne congnoissoient gueres led. s^r Comte qui leur desclaroit loccasion de sa venue en armes estre pour les delivrer de la tyranie du duc d'Albe qui estoit odieux a tout le monde et les exhortoit a luy assister pour leur delivrance taschant a gaigner le temps jusques a la venue du s^r de Genlys qui estoit ung gentilhomme mal experimente mays de credit en son pais et qui sestoit esgare la nuict. Le peuple ne respondoit rien samassoit et croissoit a lentour des forces dud. s^r Comte de sorte quil doubta de tomber en peril de sa personne tant que ne voyant point de nouvelles dud. s^r de Genlys il deist a ce peuple : « Vous ne dictes mot si ma venue ne vous est agreable » dictes le moy je men retourneray, donnez nous seulement » a chascun ung verre de vin et ung peu davoyne a nos che- » vaux et nous retournerons dou nous sommes venuz, » ce quil disoit pour delayer et de faict plusieurs mirent pied a terre et donnerent de lavoyne a leurs chevaux... ne venant point encores led. s^r de Genlys... depuys pres de deux heures quil estoit entré il print conseil voyant le peu dhommes quil avoit et se resolut de sortir et abandonner la ville, et retournant

Digitized by Google

ainsy en ordre à la porte par laquelle il estoit entré lentement et a la file le peuple commença a se retirer peu a peu et sortit hors la porte ny ayant pas encores dix hommes dans la ville prets à sortir que le ..... estoit prest a abatre sur eux quil rencontra ung paisan venant de la part du sr de Genlys lasseurant quil estoit pres de luy... et rentra led. sr Comte en la mesme compaignye quil estoit sorty et peu apres entra led. sr de Genlys avec une bonne compaignye de noblesse qui feist doubter le peuple de plus grandes forces et retirer chascun en sa maison ou led. sr Comte envoya de ses confidens les exhorter a avoir bon courage et sasseurer de recepvoir de luy tout le plus gracieux traitement qu'ils scauroient desirer...

W

B. N. Mss. f. f. 15547, f. 191.

L'AMIRAL AU ROI CHARLES IX.

30 juillet 1568.

» Sire, jay receu la lectre quil a pleu a Vre Majte mescrire par le cappne Lantrechant avec celles quelle escrit aussi a monsieur de Prye gouverneur d'Auxerre et au sr de Champigny mre des Rtes lesquelles eusse este contrainct de garder longtemps sinon que je me suis trouve fort à propos à Noyers lorsquun de vos varletz de chambre despesche par Vre Majte vers monsr le prince de Conde y est arrive qui est retourne par ledict Auxerre et auquel je les ay baillees. Car dy envoyer quelque autre des miens, je neusse peu sans le mectre en dangier destre traicte comme lautre dautant mesmes que depuys ils ont tué ung des gens de monsieur de St. Michel et se vantent publiquement quautant quilz en

Digitized by Google

trouveront de la religion quilz en feront de mesmes. Au reste il me desplaist bien fort quil faille que jadjouste a ceste cy ung subject aussi plain de pitie et commiseration que le precedént ayant este presentement adverty par ung gentilhomme que ma envoye madamoizelle Damanzay..... que depuys deux jours son feu mary qui estoit lieutenant de la compagnye de gendarmes de monsieur d'Andelot mon frère, sortant de sa maison et tenant ung de ses petitz enfans par la main fut assassine et miserablement tue a coups de harquebouzes par six hommes masquez qui estoient en embusquade derriere la muraille des fossez de sa maison lesquels se retirerent incontinant au chateau de la Clayette dou ilz estoient auparavant sortiz. Ce qui faict croire que se sont des fruictz et effectz des confrairies du St Esprit et S^tes^ Ligues quilz appellent, cest quil est a naistre qui ayt jamays eu differend ou querelle particuliere avec led. s^r^ Damanzay qui estoit bien aussi doux et paisible gentilhomme que autres que j'aye congneu. Mais si on void que dinfiniz meurtres et massacres qui se sont faictz avec une effrenee licence en tous les endroictz de ce royaume depuys la paciffication il nen ayt este faict aucune justice ou chastiment quelque declaration que V. M^te^ ayt faicte de sa volunté et intention je nen espere pas davantaige de cestuy cy estant bien facile a congnoistre que ce sont choses projectees et deliberees avec les gouverneurs des provinces et que cela ne se faict point sans advis ou pour le moins sans un tacit consentement. Aussi ne craingnent ilz pas de dire tout hault quilz nont pas peur d'en estre recherchez et a vray dire quand il ny auroit que la longue tolerance et dissimulation dont on a use jusques a ceste heure cela leur sert bien d'une asseurance d'impunite pour les rendre plus insolens et audacieux ; estant bien neanmoings asseure que telz actes sont autant esloingnez de v^re^ intention que de v^re^ naturel si est-ce pourtant que je ne puys

que je ne dye que dune si manifeste injustice et dune si grande frequence de meurtres qui a cours en ce royaume on ne peut esperer en fin que la ruyne de v^re^ Estat quelque desguisement et fausse couleur quon puisse vous mectre en avant pour vous fermer les yeulx. Remectant le surplus sur ce gentilhomme p^t^ porteur qui est à moy lequel je vous supplye me faire cest honneur de vouloir entendre et croire de ce quil vous dira de ma part comme si cestoit moymesmes.

» Sire je supplye le createur vous donner en tres parfaicte santé tres heureuse et tres longue vye. A Noyers ce penultiesme juillet.

» V. tres humble et tres obeissant subject et serviteur,

» CHASTILLON. »

AA

SIÉGE DE POITIERS.

A la suite du *Siége de Poitiers*, par Liberge, éd. Poitiers, 1846, on trouve une *Chonson jeouse in langage Poetevinea*, dont voici un échantillon :

A l'houre qu'ils sen alliant
Lan sortit d'itau manière
Qu'on en print mœz de coinq cons
Et deoux de leur clicouëre
Qui fachirant bain l'Amiro :
Et vredront igl cez Hugueno
Vredront igl pas cez Minœstres
Et tot cez bea Hugueno.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Digitized by Google

NOTA

—

Les quelques lettres citées dans nos *Pièces justificatives* suffisent, nous l'espérons, à prouver quel haut intérêt présente la Correspondance de l'amiral Coligny. Nous appelons donc de tous nos vœux la publication de cette importante Correspondance qui serait si précieuse pour l'histoire du XVI[e] siècle.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google